

RAPPORT DE PRESENTATION

VILLE DE GONESSE

30. JAN. 2001
SARCELLES

Z.P.P.A.U.P.

- ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER -



S.C.P.A. RIQUIER-SAUVAGE
Architectes d.p.l.g. Urbanistes
Patrick POGNANT collaborateur

11 bis, rue Jean-Jacques Rousseau
95160 MONTMORENCY
Tél.: 01 39 64 66 05
Fax.: 01 39 89 49 75



- Rue de l'Hôtel-Dieu.

1 / INTRODUCTION

A / OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'intérêt du centre ville de Gonesse réside, au-delà de ses édifices classés ou inscrits, dans l'association de ses constructions d'apparence modeste avec des éléments naturels qui définissent un paysage attrayant. Une rivière au tracé sinueux et souvent confidentiel bordée par des végétaux de très grandes dimensions. Un relief contrasté et un réseau végétal de première importance impriment au centre de Gonesse une ambiance variée. Tous ces éléments du paysage urbain arrivent à se combiner, à dialoguer, à se révéler mutuellement et à engendrer un paysage de grande qualité.

Cet environnement construit et paysager est aujourd'hui très dégradé. De nombreuses constructions sont peu entretenues et une multiplication de petites interventions ont été réalisées sans prendre en compte l'environnement bâti et les qualités architecturales intrinsèques de chaque construction.

A cela s'ajoute une rivière, le Crould peu perceptible dans le paysage du centre ville et des espaces publics qui ne révèlent pas toute leur potentialité.

L'objectif de cette étude est de mettre en avant les atouts du site du centre ville, de faire prendre conscience de l'intérêt du patrimoine architectural, urbain et paysager Gonnésien.

Ce travail doit faciliter les interventions sur le centre ville en établissant des "règles du jeu" qui permettent aux différents intervenants d'aller dans la même direction pour, à partir des éléments du paysage urbain les plus intéressants et significatifs, retisser un paysage cohérent.

Les diverses composantes du patrimoine de Gonesse n'ont jusqu'à présent fait l'objet que de protections ponctuelles à caractères spécifiques, qui au cours du temps se sont accumulées au coup par coup. Il en est ainsi des classements et inscriptions au titre des Monuments Historiques relevant de la loi du 31 décembre 1913. Ces protections engendrent automatiquement une servitude qui s'applique à tous les immeubles et les espaces situés à la fois dans un rayon de 500 mètres autour du monument et dans son champ de visibilité.

Un des objectifs majeurs de la procédure de Z.P.P.A.U., instituée par la loi du 7 janvier 1983 est d'améliorer, d'affiner le dispositif de protection des abords des monuments historiques. La loi du 8 janvier 1993, article 6 des Z.P.P.A.U.P. a ajouté un "P" comme paysager à la Z.P.P.A.U pour étendre le champ d'application des zones de protection au paysage, reconnu désormais comme un patrimoine à part entière avec son histoire, ses structures, ses composantes propres.



- Rue Claret.

La création d'une Z.P.P.A.U.P. constitue l'opportunité qui va permettre d'asseoir la nécessaire protection et mise en valeur du patrimoine de Gonesse sur des bases plus cohérentes selon une démarche associant l'Etat et ses représentants locaux, et les élus communaux.

Résultant d'analyses conduites dans le domaine du paysage, de l'urbanisme et de l'architecture, la Z.P.P.A.U.P. s'adapte strictement aux caractéristiques de Gonesse et à son environnement. Elle repose sur la définition en commun d'un périmètre de protection et de règles de gestion qui servent de guide à l'action de l'Architecte des Bâtiments de France comme de l'autorité compétente en matière d'occupation des sols.

Conformément aux textes, la présente étude s'est fixée pour objectif premier de mettre en évidence les diverses composantes de ce patrimoine que la Z.P.P.A.U.P. se doit de prendre en compte dans sa délimitation.

En seconde partie, l'analyse des différentes composantes sert de base à la formulation des prescriptions ou recommandations destinées à assurer la protection et la mise en valeur de ce patrimoine architectural, urbain et paysager.

B / CADRE JURIDIQUE

Les textes de référence définissant le cadre juridique dans lequel s'inscrit la démarche de création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager sont principalement les suivant:

- Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques.
- Loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.
- Loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les régions et l'Etat.
- Décret n°84-304 du 25 avril 1984 relatif aux zones de protection du patrimoine architectural et urbain.
- Circulaire n° 85.45 du 1er juillet 1985 relative aux zones de protection du patrimoine architectural et urbain.
- Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et à la mise en valeur des paysages et à la modification de certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques.

Seuls seront rappelés ici les passages de ces textes les plus importants, permettant de comparer l'état du droit avant et après création de la Z.P.P.A.U.P.

LOI DU 31 DECEMBRE 1913
sur les monuments historiques (1) (2) (3)
(journal officiel du 4 janvier 1914.)

CHAPITRE Ier

Des immeubles

Article 1er

Les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public, sont classés comme monuments historiques en totalité ou en partie par les soins du ministre chargé des affaires culturelles selon les distinctions établies par les articles ci-après.

(Loi n°92 du 25 février 1943, art.1er). "Sont compris parmi les immeubles susceptibles d'être classés, aux termes de la présente loi:

1° Les monuments mégalithiques, les terrains qui renferment des stations ou gisements préhistoriques;

2° Les immeubles dont le classement est nécessaire pour isoler, dégager ou assainir un immeuble classé ou proposé pour le classement;

3° D'une façon générale, les immeubles nus ou bâtis situés dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou proposé pour le classement. Est considéré, pour l'application de la présente loi, comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou proposé pour le classement, tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou visible en même temps que lui, et situé dans un périmètre n'excédant pas 500 mètres."

(Loi n°62-824 du 21 juillet 1962). "A titre exceptionnel, ce périmètre peut être étendu à plus de 500 mètres. Un décret en Conseil d'Etat, pris après avis de la commission supérieure des monuments historiques, déterminera les monuments auxquels s'applique cette extension et délimitera le périmètre de protection propre à chacun d'eux."

A compter du jour où l'administration des affaires culturelles notifie au propriétaire sa proposition de classement, tous les effets de classement s'appliquent de plein droit à l'immeuble visé. Ils cessent de s'appliquer si la décision de classement n'intervient pas dans les "douze mois" de cette notification.

(Décret n°59-89 du 7 janvier 1959, art.15.1). "Tout arrêté ou décret qui prononcera un classement après promulgation de la présente loi sera publié, par les soins de l'administration des affaires culturelles, au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

"Cette publication, qui donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, sera faite dans les formes et de la manière prescrites par les lois et règlements concernant la publicité foncière".

Article 13 bis

(Loi n°66-1042 du 30 décembre 1966, art.4) "Lorsqu'un immeuble est situé dans le champ de visibilité d'un édifice classé ou inscrit, il ne peut faire l'objet, tant de la part des propriétaires privés que des collectivités et établissements publics, d'aucune construction nouvelle, d'aucune démolition, d'aucun déboisement, d'aucune transformation ou modification de nature à en affecter l'aspect, sans une autorisation préalable".

(Loi n°92 du 25 février 1943, art.4) "Le permis de construire délivré en vertu des lois et règlements sur l'alignement et sur les plans communaux et régionaux d'aménagement et d'urbanisme tient lieu de l'autorisation prévue à l'alinéa précédent s'il est revêtu du visa de l'architecte départemental des monuments historiques."

Article 13 ter

(Décret n° 70-836 du 10 septembre 1970, art.12) "Lorsqu'elle ne concerne pas des travaux pour lesquels le permis de construire est nécessaire, la demande d'autorisation prévue à l'article 13bis (alinéas 1er) est adressée au préfet; ce dernier statue après avoir recueilli l'avis de l'architecte des bâtiments de France ou de l'architecte départemental des monuments historiques."

(Loi n°92 du 25 février 1943, art.4). "Si le préfet n'a pas notifié sa réponse aux intéressés dans le délai de quarante jours à dater du dépôt de leur demande, ou si cette réponse ne leur donne pas satisfaction, ils peuvent saisir le ministre chargé des affaires culturelles, dans les deux mois suivant la notification de la réponse du préfet ou l'expiration du délai de quarante jours imparti au préfet pour effectuer ladite notification.

"Le ministre statue. Si sa décision n'a pas été notifiée aux intéressés dans le délai de trois mois à partir de la réception de leur demande, celle-ci est considérée comme rejetée.

"Les auteurs de la demande sont tenus de se conformer aux prescriptions qui leur sont imposées pour la protection de l'immeuble classé ou inscrit soit par l'architecte départemental des monuments historiques dans le cas visé au 2ème alinéa de l'article 13bis, soit par le préfet ou le ministre chargé des affaires culturelles dans les cas visés aux 1er, 2ème et 3ème alinéas du présent article."

1/ Rapport de présentation

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

Décret n° 84-304 du 25 avril 1984 relatif aux zones de protection
du patrimoine architectural et urbain.

Le premier Ministre,

Décète:

Art. 1er - La décision de mettre à l'étude un projet de zone de protection du patrimoine architectural et urbain est prise sur délibération des conseils municipaux ou par le commissaire de la République de région.

L'acte par lequel cette mise à l'étude est prescrite fait l'objet d'un affichage en mairie et en préfecture durant un mois ainsi que d'une mention insérée dans deux journaux publiés dans le département.

Art. 2 - Lorsque la mise à l'étude d'un projet de zone est décidée par les conseils municipaux, l'étude est conduite sous l'autorité des maires ou, si les communes le demandent, du président d'un établissement public de coopération communale avec, dans ces deux cas, l'assistance de l'architecte des bâtiments de France.

Lorsque la mise à l'étude du projet est prescrite par arrêté du commissaire de la République de région, elle est conduite dans les conditions fixées à l'alinéa précédent si la commune le demande et, dans le cas contraire, par le commissaire de la République de département, assisté de l'architecte des bâtiments de France et en liaison avec les maires des communes concernées par le projet.

Art.3 - Le dossier du projet de zone comprend:

1° Un rapport de présentation exposant les particularités historiques, géographiques, architecturales et urbaines de la zone ainsi que les raisons de sa création;

2° L'énoncé des règles générales et particulières qui lui sont applicables dans sa totalité ou dans certaines de ses parties en ce qui concerne la protection des paysages, de l'architecture et de l'urbanisme;

3° Un document graphique faisant apparaître les limites de la zone et, le cas échéant, des parties de zone soumises à des règles spécifiques.

Art. 4 - Le projet est transmis aux conseils municipaux des communes intéressées, qui disposent de quatre mois pour donner leur avis. Celui-ci, passé ce délai, est réputé favorable.

Le projet est ensuite transmis au commissaire de la République de département, qui le soumet à une enquête publique, puis l'adresse, avec son avis ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur, au commissaire de la République de région.

Celui-ci, après l'avoir, le cas échéant modifié au vu de l'avis du commissaire de la République de département, des conclusions du commissaire enquêteur, des observations des conseils municipaux concernés et de l'avis du collège régional du patrimoine et des sites, le transmet pour accord aux conseils municipaux. Après avoir recueilli cet accord, le commissaire de la République de région crée la zone.

Art.5 - Le ministre chargé de l'urbanisme peut évoquer le projet soit lorsqu'il est transmis au commissaire de la République du département, soit lorsqu'il est transmis par celui-ci au commissaire de la République de région. Dans l'un et l'autre cas, les maires des communes intéressés sont informés de l'évocation par le commissaire de la République du département.

Si le ministre exerce son pouvoir d'évocation, au moment où le projet est transmis au commissaire de la République du département, il soumet le projet à enquête publique. Après l'avoir, le cas échéant, modifié au vu des conclusions du commissaire enquêteur et après avoir recueilli l'avis du collège régional du patrimoine et des sites ainsi que l'accord des conseils municipaux concernés, il crée la zone.

S'il use de ce pouvoir au moment où le projet est transmis par le commissaire de la République du département au commissaire de la République de région, il crée la zone après avoir recueilli l'avis et l'accord mentionnés à l'alinéa précédent.

Art.6 - Si un projet de zone inclut un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques, le ministre chargé de l'urbanisme, s'il est saisi par le ministre chargé de la culture d'une demande en ce sens, évoque le projet dans les conditions fixées à l'article 5.

La zone est créée par un arrêté conjoint du ministre chargé de l'urbanisme et du ministre chargé de la culture.

Art.7 - L'arrêté du commissaire de la République de région portant création d'une zone de protection du patrimoine architectural et urbain est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, du ou des départements où se trouve la zone.

Il est fait mention de cet arrêté en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département.

L'arrêté ministériel ou interministériel créant une zone est publié au *journal officiel* de la République Française.

Les effets juridiques attachés à la création de la zone ont pour point de départ l'exécution des formalités de publication prévues au présent article.

Art.8 - Le dossier de la zone de protection du patrimoine architectural et urbain est tenu à la disposition du public dans les mairies des communes intéressées et à la préfecture.

Art. 9 - Lorsque le ministre chargé de l'urbanisme use de son pouvoir d'évocation en vertu de l'article 71 de la loi du 7 janvier 1983 susvisée, les travaux visés par cet article ne peuvent être autorisés qu'avec son accord exprès. Le ministre chargé de l'urbanisme exerce ce pouvoir d'évocation sur proposition ou avis du ministre chargé de la culture dans les zones qui incluent un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques.

Art.10 - Le ministre de l'économie, des finances et du budget, le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, le ministre de l'urbanisme et du logement et le ministre délégué à la culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *journal officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le 25 avril 1984.

Pierre Mauroy

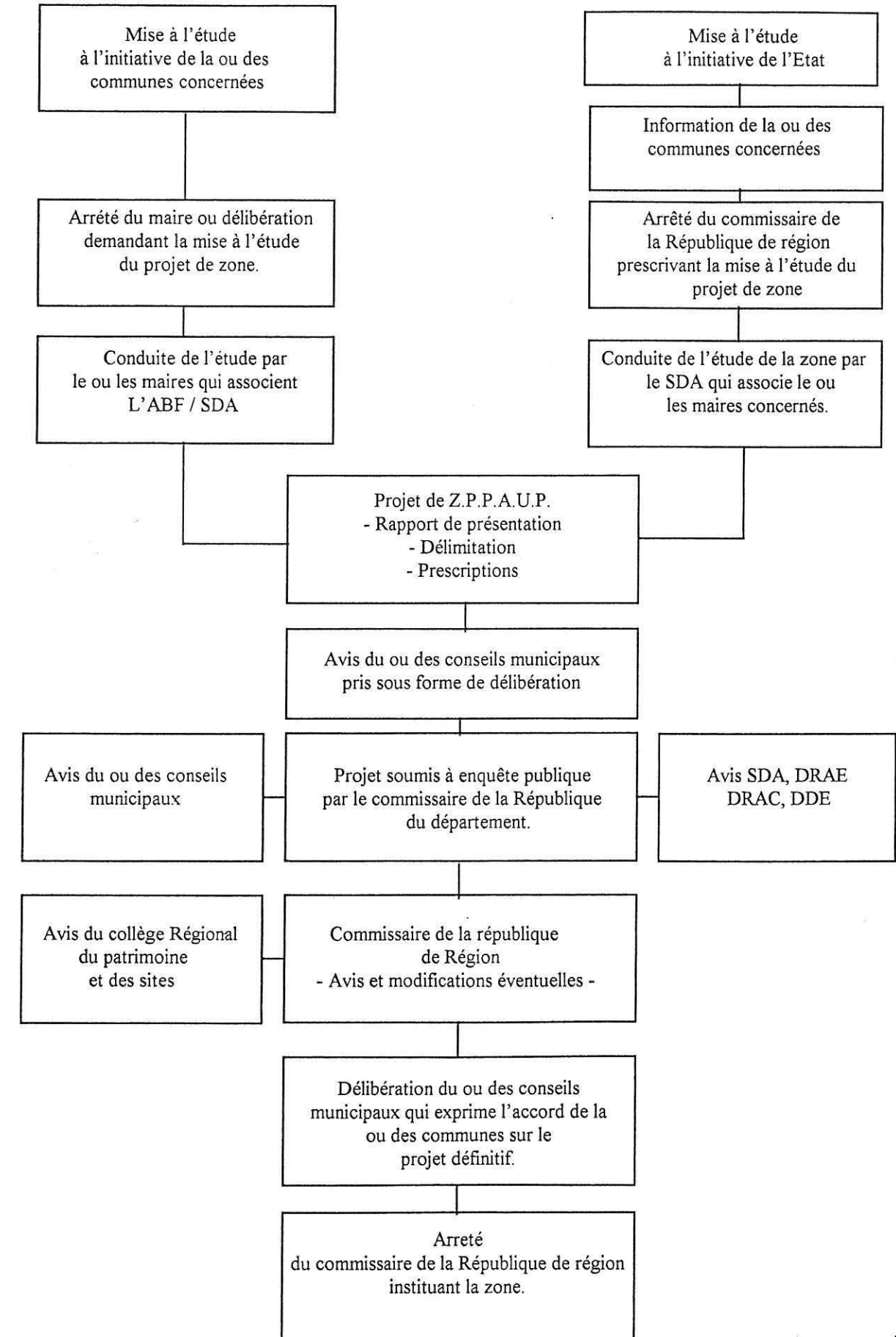
Loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 relative à la protection et mise en valeur des paysages et modification de certaines dispositions législatives en matière d'enquête publique.

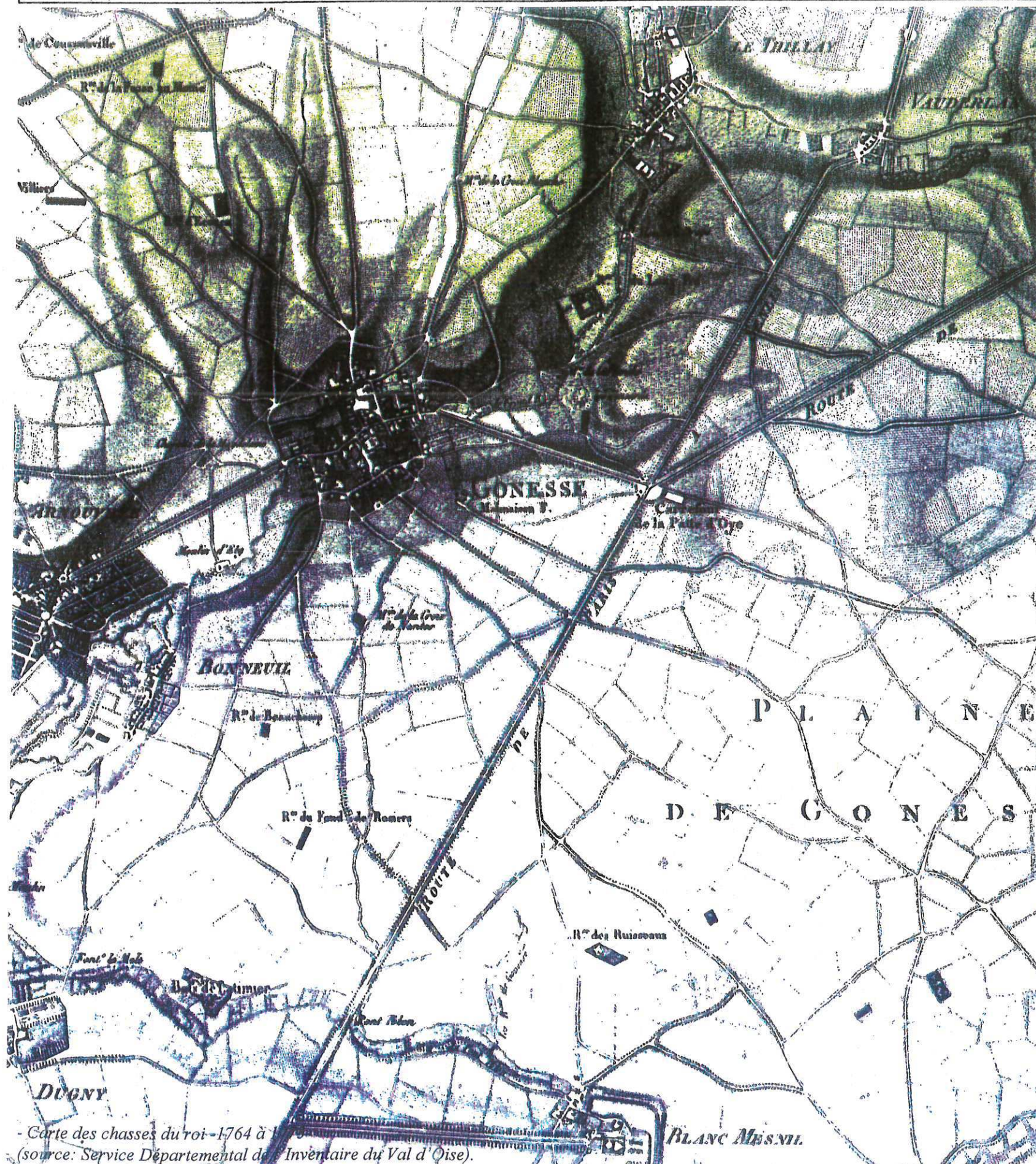
(...)

Art. 6 - Le premier alinéa de l'article 70 de la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat est ainsi rédigé: "Sur proposition ou après accord du conseil municipal des communes intéressées, des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager peuvent être instituées autour des monuments historiques et dans les quartiers, sites et espaces à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou culturel."

(...)

PROCEDURES





2 / DIMENSIONS HISTORIQUES

Cette partie de l'étude fait de larges emprunts aux travaux réalisés par le Groupe d'Histoire et d'Archéologie - Les Amis de Gonesse -

A / RAPPEL DE L'HISTOIRE DE GONESSE

Le nom de Gonesse est cité pour la première fois, sous la forme de "Gaunissa", dans une charte carolingienne datée de 862 et concernant le partage des biens de l'Abbaye de Saint-Denis. Il figurait parmi les noms des villes qui fournissaient annuellement des volailles aux moines de l'Abbaye.

Le village se serait, tout d'abord, formé sur la rive droite du Crould, sans doute à l'emplacement de l'église Saint-Pierre actuelle. Cette église date du XIIème siècle et, est implantée sur le coteau entre les vastes plateaux cultivés, au nord, et la rivière.

C'est vers le milieu du XIIIème siècle qu'apparaît une autre église, qui était située sur la rive gauche du Crould, l'église Saint-Nicolas.

Groupées sur chaque rive, au contact du plateau et du cours d'eau, les habitations et les fermes de la ville s'ordonnaient autour des deux voies principales formant les axes majeurs des deux paroisses du bourg: Saint-Pierre et Saint-Nicolas. Le fief de la Malmaison constituait le seul domaine à l'écart des voies principales.

Le quartier Saint-Nicolas n'était rattaché au bourg principal que par une rue franchissant la rivière. Il faudra attendre le XIXème siècle pour qu'une rue, la rue Furmanek actuelle, soit ouverte et rende les liaisons plus aisées entre les deux quartiers de la ville.

L'église Saint-Nicolas est détruite à la révolution. De celle-ci, il ne reste plus de trace, à l'exception d'un presbytère complètement dénaturé aujourd'hui.

Entre 1768 et 1772, la rue principale sur le tracé de la route de Beauvais à Meaux, aujourd'hui rue de Paris, fait l'objet d'une rectification de son alignement; qui entraîne la destruction de portions d'édifices.

A cette époque, cette voie était bordée par trois fermes, la ferme Saint-Christophe, la ferme de Coulanges et la ferme dite du domaine Royal. La ville était limitée à l'ouest par la ferme Saint-Lazare et le domaine d'Orgemont.

Le quartier Saint-Nicolas était lui associé à trois exploitations importantes, la ferme Maubuisson, le fief de Miville ou Garlande, en limite Est, et la ferme de la Malmaison.



- Rue Emmanuel Rain

(source: Service Départemental de l'Inventaire du Val d'Oise).



- Rue du général Leclerc

(source: Service Départemental de l'Inventaire du Val d'Oise).

L'histoire de Gonesse est toute entière liée à l'approvisionnement alimentaire de Paris. L'essentiel des arrivages de grain de la capitale était en provenance du Pays de France, du marché de Gonesse en particulier, dont l'ancienneté était attestée depuis le XII^{ème} siècle.

Dès le Moyen Age, Gonesse drainait tout le grain des riches terroirs environnants. En 1589, Gonesse comptait environ 140 boulangers. Cette fonction économique lui donne très tôt les dimensions physiques et humaines qui ont persisté jusqu'à la révolution et même au-delà.

La présence du Crould et d'une forte activité agricole allaient engendrer la construction de moulins qui serviront, suivant les époques, pour la fabrication de draps ou pour moudre le grain.

Au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle Gonesse est un gros bourg agricole. Le village se tient au centre d'un vaste terroir, équivalent au territoire actuel.

Terroir à froment, 90% des terres étaient labourables. C'était le domaine des grands champs. Il y avait peu de prés, mais de nombreux marais et jardins dans les fonds humides et sur les basses pentes, peu de bois enfin, quelques remises seigneuriales.

La grande unité agricole de plusieurs centaines d'arpents était le mode d'exploitation du sol le plus fréquent en plaine de France et à Gonesse. Les grandes fermes aux murs massifs et aveugles entourant une large cour carrée correspondaient aux dispositions de ces grandes exploitations.

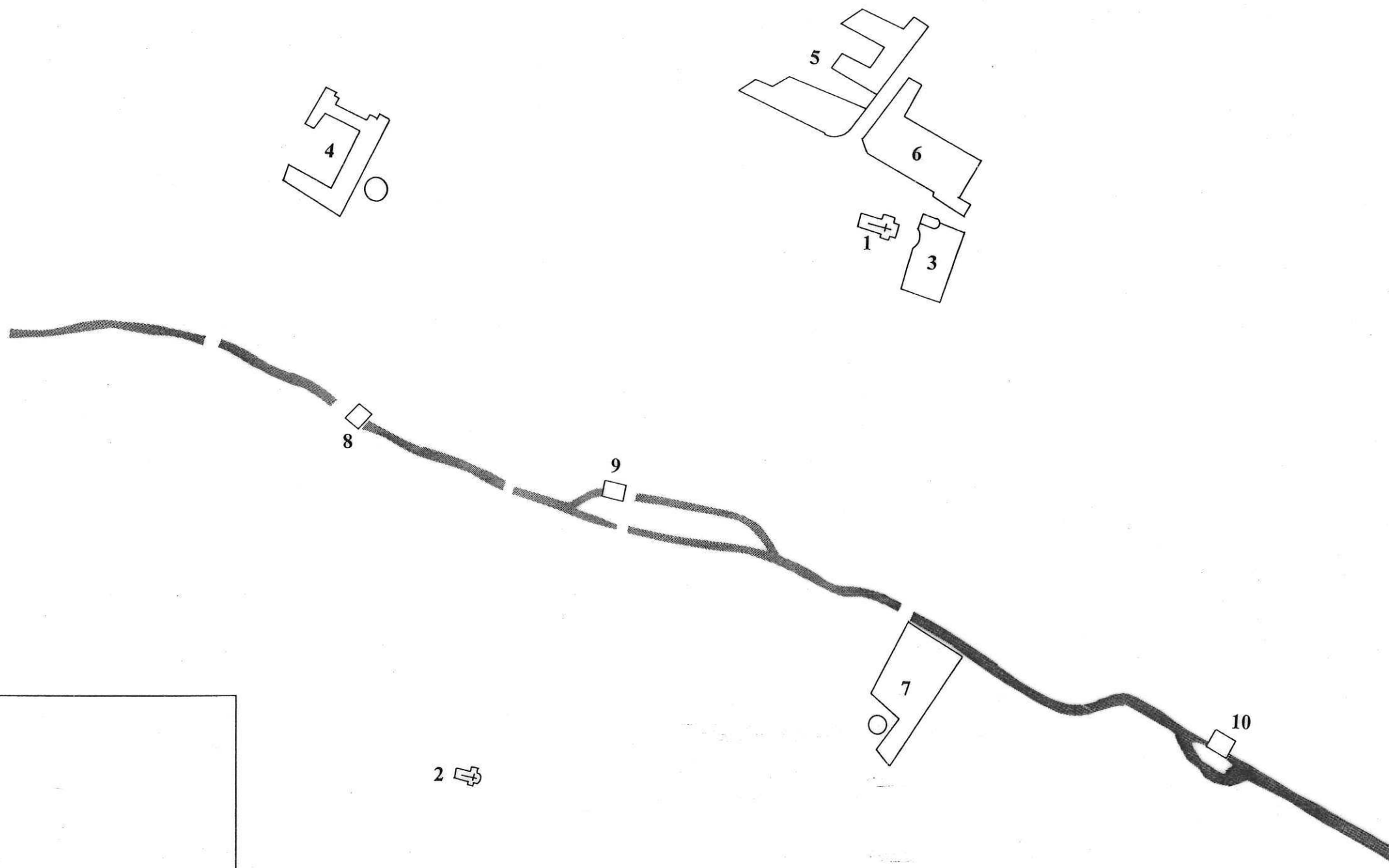
Vers 1840, Gonesse devient avec plus de 4000 fosses, le centre de cressiculture le plus important de toute la région. Cette production s'est réduite à partir de 1950.

A la mosaïque rigide de ces champs correspondait la sévérité fonctionnelle de l'habitat. L'habitation gonesse était essentiellement une maison rurale, de hauteur moyenne (un rez-de-chaussée et un étage), au toit de tuiles plates (le chaume n'était que rarement utilisé), de pierre à bâtir comme matériau. Elle était le reflet de l'activité agricole du bourg. A côté de la grande ferme voisinaient la ferme du petit paysan, la maison du maraîcher, le moulin ou encore la maison du boulanger.

L'arrivée du chemin de fer en 1856 accélère le développement de la ville. L'économie et la structure sociale se diversifient. Le maraîchage se développe. Un certain embourgeoisement apparaît, marqué par la construction de villas caractéristiques de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle. Quelques établissements industriels s'implantent, mais la vocation agricole initiale demeure forte jusqu'en 1914. A cette époque Gonesse comptait 3000 habitants.

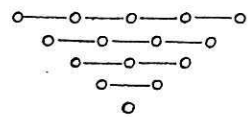
Essai de reconstitution par Roger Mathieu.

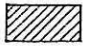

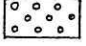

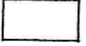
- 1 Eglise Saint-Pierre
- 2 Eglise Saint-Nicolas
- 3 Hôtel-Dieu
- 4 Domaine d'Orgemont
- 5 Ferme du Temple
- 6 Ferme de l'Hôtel-Dieu
- 7 Ferme de Miville ou Garlande
- 8 Moulin neuf
- 9 Moulin de la Ville
- 10 Moulin des Marais



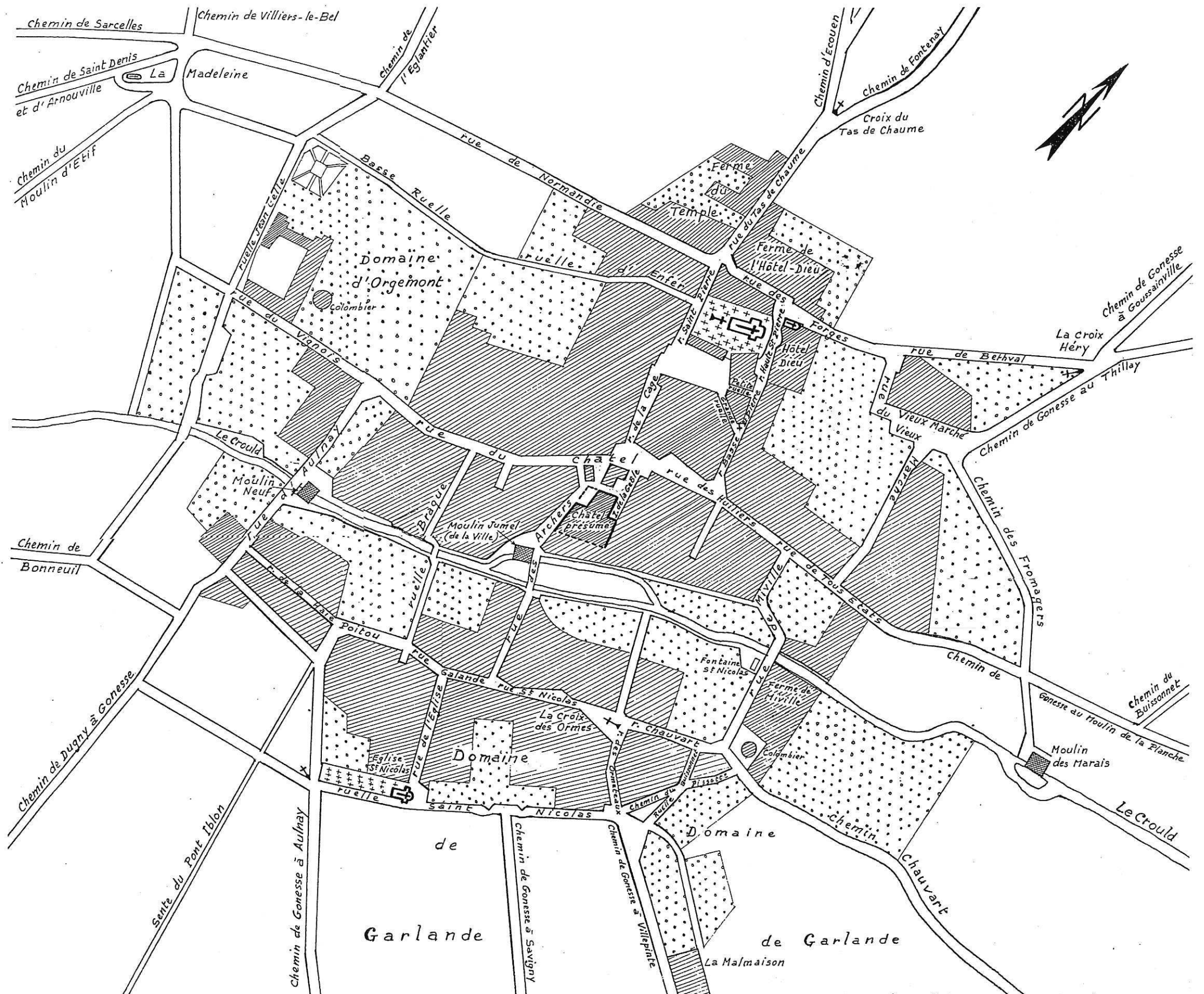
PLAN DE GONESSE AU MOYEN AGE

Essai de reconstitution en fonction des sources connues



-  Habitats et constructions diverses
-  Moulins
-  Jardins, vignes et vergers
-  Domaine de Garlande avant 1300
-  Domaine d'Orgemont avant 1416

Roger Mathieu 1984

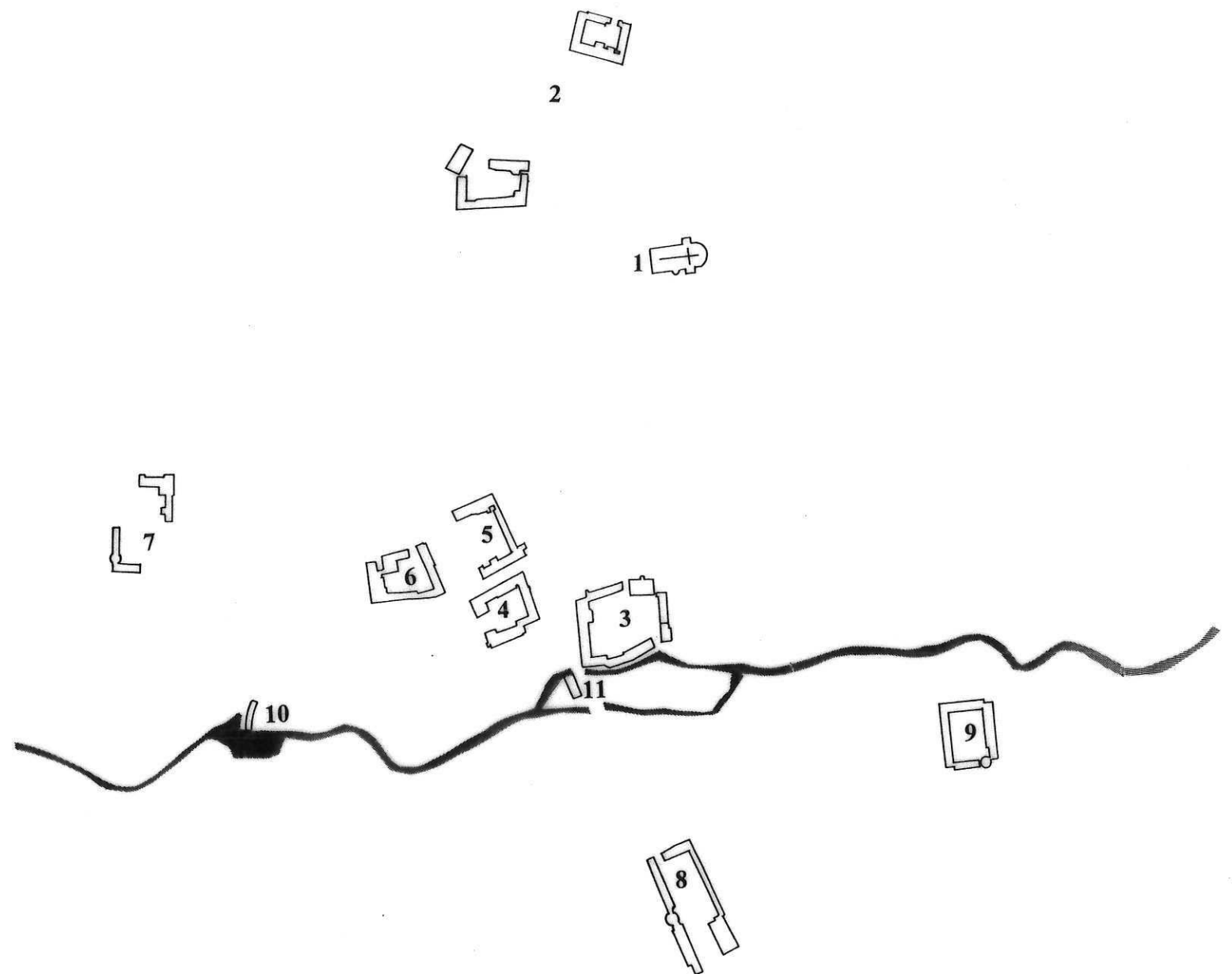


Cadastre Choppin 1819.

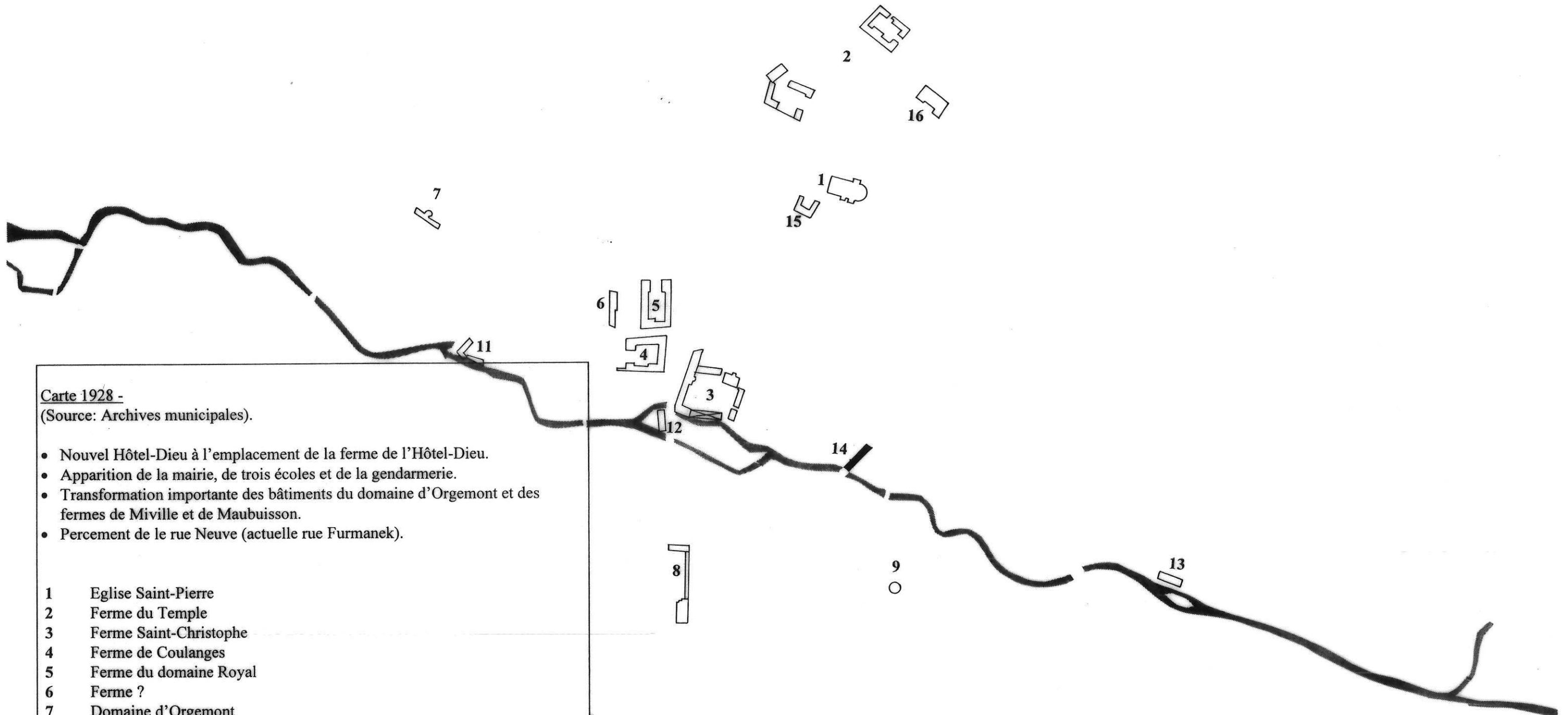
(source: Service Départemental de l'Inventaire du Val d'Oise).

- Disparition de l'église Saint-Nicolas.

- | | |
|----|------------------------------|
| 1 | Eglise Saint-Pierre |
| 2 | Ferme du Temple |
| 3 | Ferme Saint-Christophe |
| 4 | Ferme de Coulanges |
| 5 | Ferme du domaine Royal |
| 6 | Ferme ? |
| 7 | Domaine d'Orgemont |
| 8 | Ferme Maubuisson |
| 9 | Ferme de Miville ou Garlande |
| 10 | Moulin neuf |
| 11 | Moulin de la Ville |



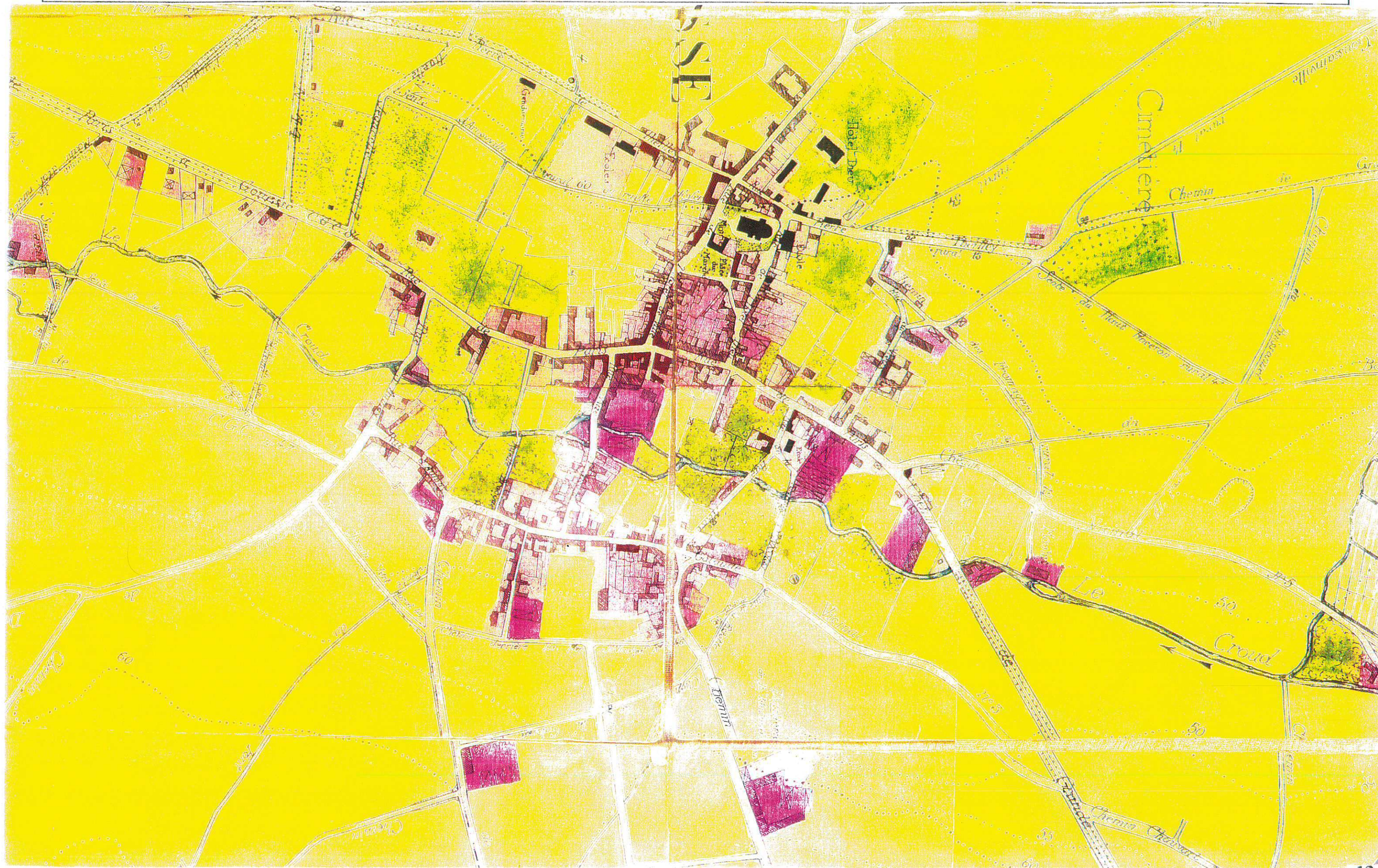




Carte 1928 -
 (Source: Archives municipales).

- Nouvel Hôtel-Dieu à l'emplacement de la ferme de l'Hôtel-Dieu.
- Apparition de la mairie, de trois écoles et de la gendarmerie.
- Transformation importante des bâtiments du domaine d'Orgemont et des fermes de Miville et de Maubuisson.
- Percement de la rue Neuve (actuelle rue Furmanek).

- | | |
|----|------------------------------|
| 1 | Eglise Saint-Pierre |
| 2 | Ferme du Temple |
| 3 | Ferme Saint-Christophe |
| 4 | Ferme de Coulanges |
| 5 | Ferme du domaine Royal |
| 6 | Ferme ? |
| 7 | Domaine d'Orgemont |
| 8 | Ferme Maubuisson |
| 9 | Ferme de Miville ou Garlande |
| 10 | Ferme de la Malmaison |
| 11 | Moulin neuf |
| 12 | Moulin de la Ville |
| 13 | Moulin des Marais |
| 14 | Percement de la rue Neuve |
| 15 | Mairie |
| 16 | Hôtel-Dieu |

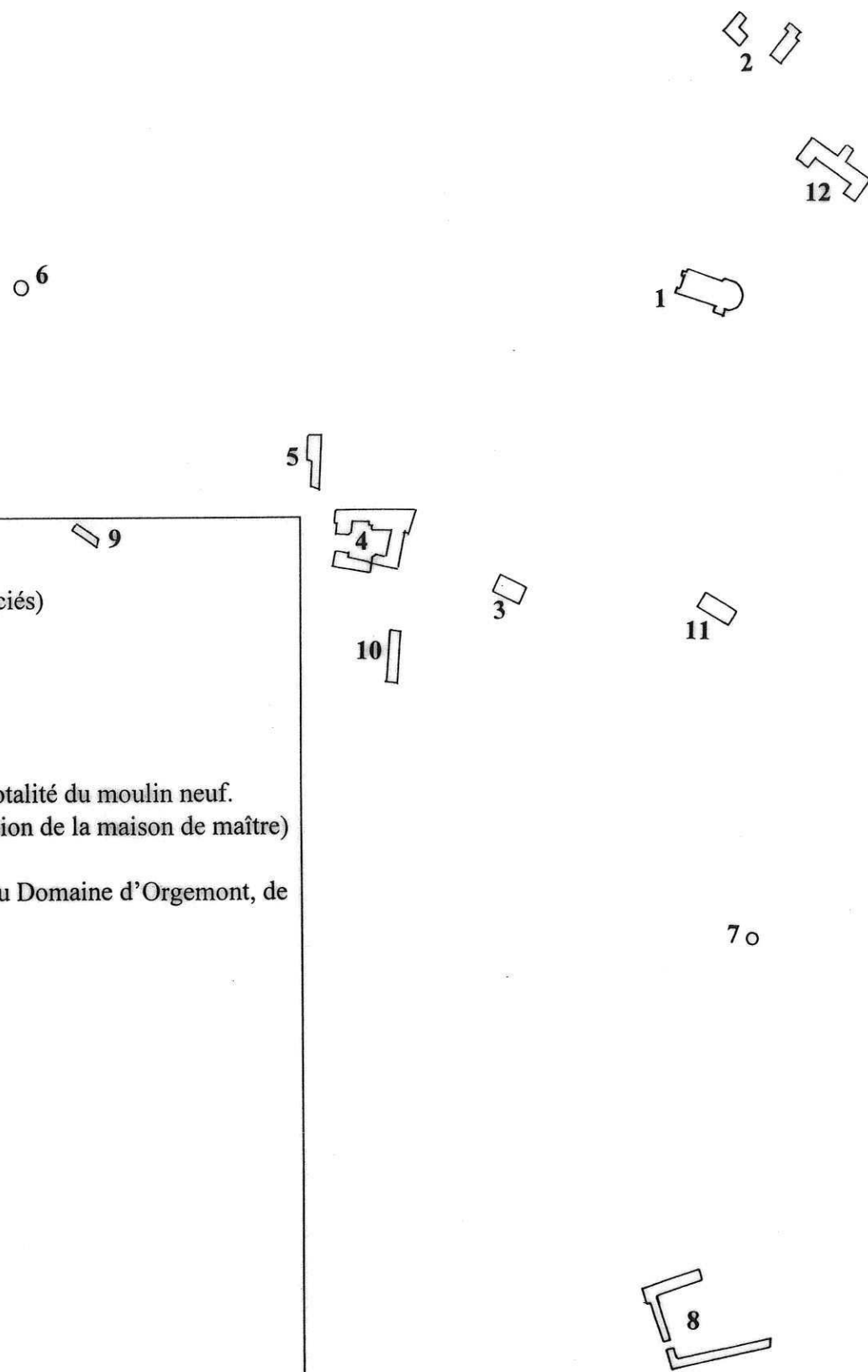


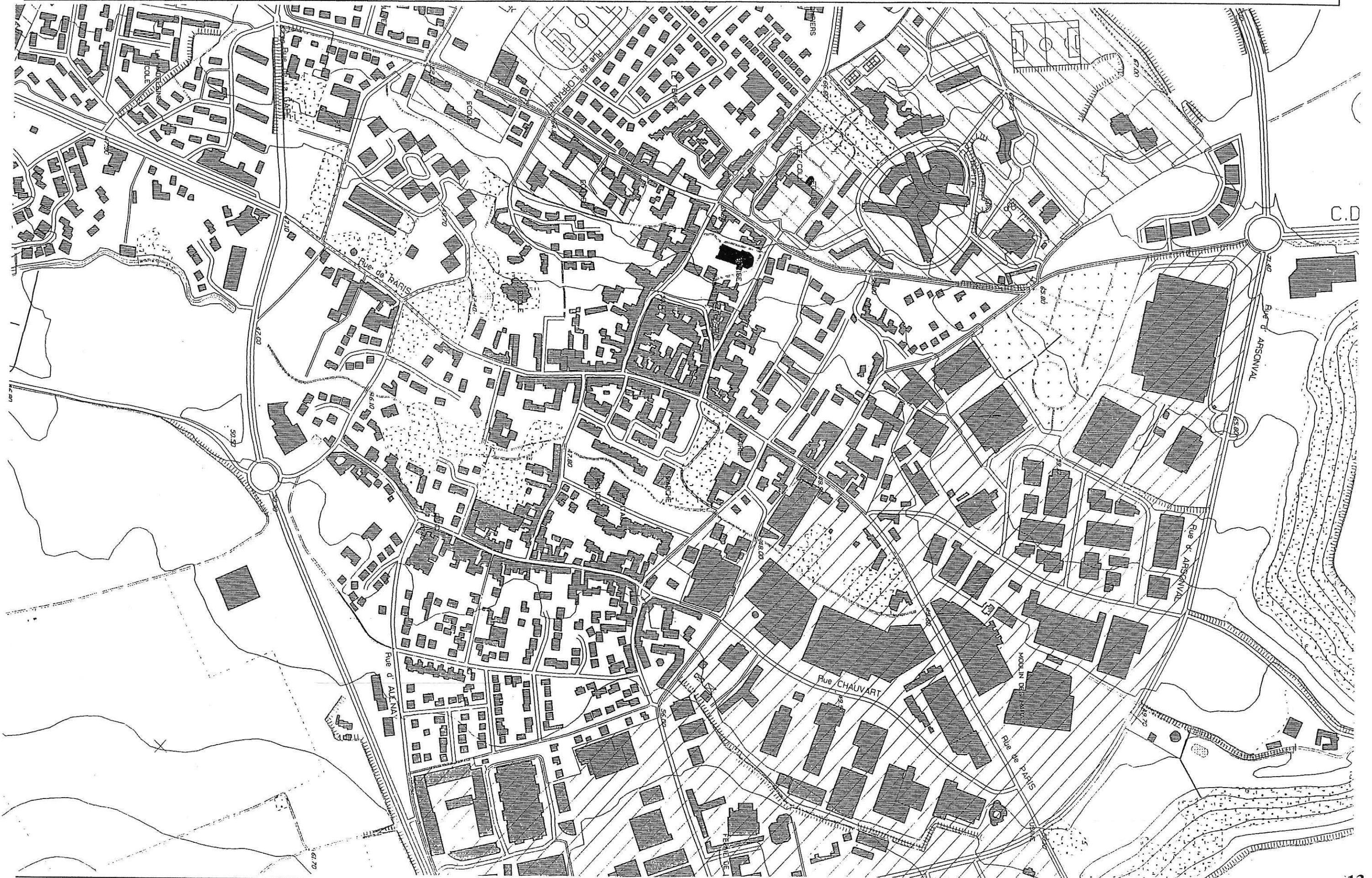
Carte 1998 -

(Source: SCP Arzur - Vaures Géomètres Experts Associés)

- Extension de l'Hôtel-Dieu.
- Intensification de l'urbanisation.
- Déplacement de la mairie.
- Disparition d'un des bras du Crould.
- Disparition du moulin des Marais et de la presque totalité du moulin neuf.
- Disparition de la ferme Saint-Christophe (à l'exception de la maison de maître)
- Disparition de la ferme du domaine Royale.
- Disparition presque totale de la ferme du Temple, du Domaine d'Orgemont, de la ferme Maubuisson et de la ferme de Miville.

- | | |
|----|------------------------------|
| 1 | Eglise Saint-Pierre |
| 2 | Ferme du Temple |
| 3 | Ferme Saint-Christophe |
| 4 | Ferme de Coulanges |
| 5 | Ferme ? |
| 6 | Domaine d'Orgemont |
| 7 | Ferme de Miville ou Garlande |
| 8 | Ferme de la Malmaison |
| 9 | Moulin neuf |
| 10 | Moulin de la Ville |
| 11 | Mairie |
| 12 | Hôtel-Dieu |





1/ Rapport de présentation

Un premier lotissement est construit en limite de la commune au nord de la voie de chemin de fer (quartier de la Garenne).

L'urbanisation de la ville s'accélère. Construction des lotissements du quartier des Marronniers, sur le territoire immédiatement au sud de la voie de chemin de fer, à partir de 1924, et de la Fauconnière à partir de 1961.

La réalisation de constructions à grande échelle à proximité de la gare, mais éloignée du centre de Gonesse, va avoir pour effet de faire naître une bipolarité entre ces lotissements résidentiels et le centre ville, préjudiciable à un développement cohérent de la ville.

Les extensions urbaines autour du centre ancien se multiplient avec la création de secteurs pavillonnaires comme, le clos d'Olivet avec ses 59 maisons construites en 1955 ou, le clos du Temple en 1959 avec ses 96 pavillons.

Cette accélération de l'urbanisation produit un développement des constructions (maisons individuelles et grands ensembles) de plus en plus loin du centre ancien jusqu'à s'agglomérer avec Arnouville-les-Gonesse. Le lotissement de la Madeleine par exemple, réalisé entre 1956 et 1959 compte 380 pavillons jumelés ou bien la résidence Saint-Blin - Orly Parc avec ses 594 logements collectifs.

La population est presque multipliée par trois entre 1962 et 1970.

A partir du début des années 1970, des zones d'activités sont implantées à l'est du centre ancien. La structure végétale de ce secteur minimise l'impact de la diversité des architectures des constructions et facilite l'intégration des grands espaces de stationnement.

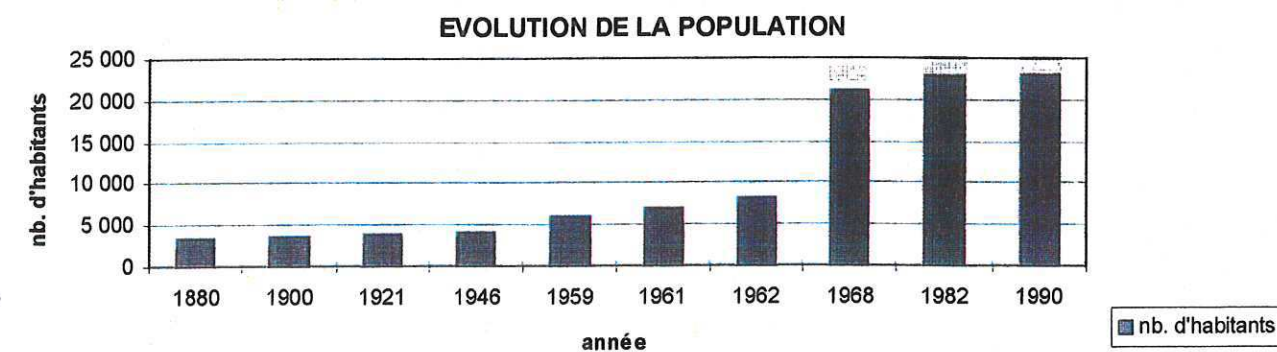
Entre 1970 et 1993, modification du relief naturel au nord-est de l'agglomération par la mise en place de remblais. A l'origine, dépotoirs sauvages, ces lieux ont été organisés de façon à utiliser les immenses volumes de déchets minéraux rejetés par la région parisienne. Ces espaces sont aujourd'hui en partie paysagers.

En 1975, l'existence d'une Opération de Restauration Immobilière, ancêtre des OPAH, amorce le travail de requalification du centre ville. L'enquête réalisée à cette époque constate que près de 2/3 des logements sont vétustes.

Deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat se déroulent entre 1978 et 1983. Elles permettent des interventions par petites touches sur le bâti qui contrebalancent les interventions plus radicales qui étaient de mise à l'époque et qui faisant disparaître une partie du patrimoine, par exemple la ferme Boisseau ou la presque totalité de la ferme Saint-Christophe. A leur décharge, les constructions créés avaient l'intérêt de proposer, à l'intérieur du centre ancien, un parc de logements neufs.

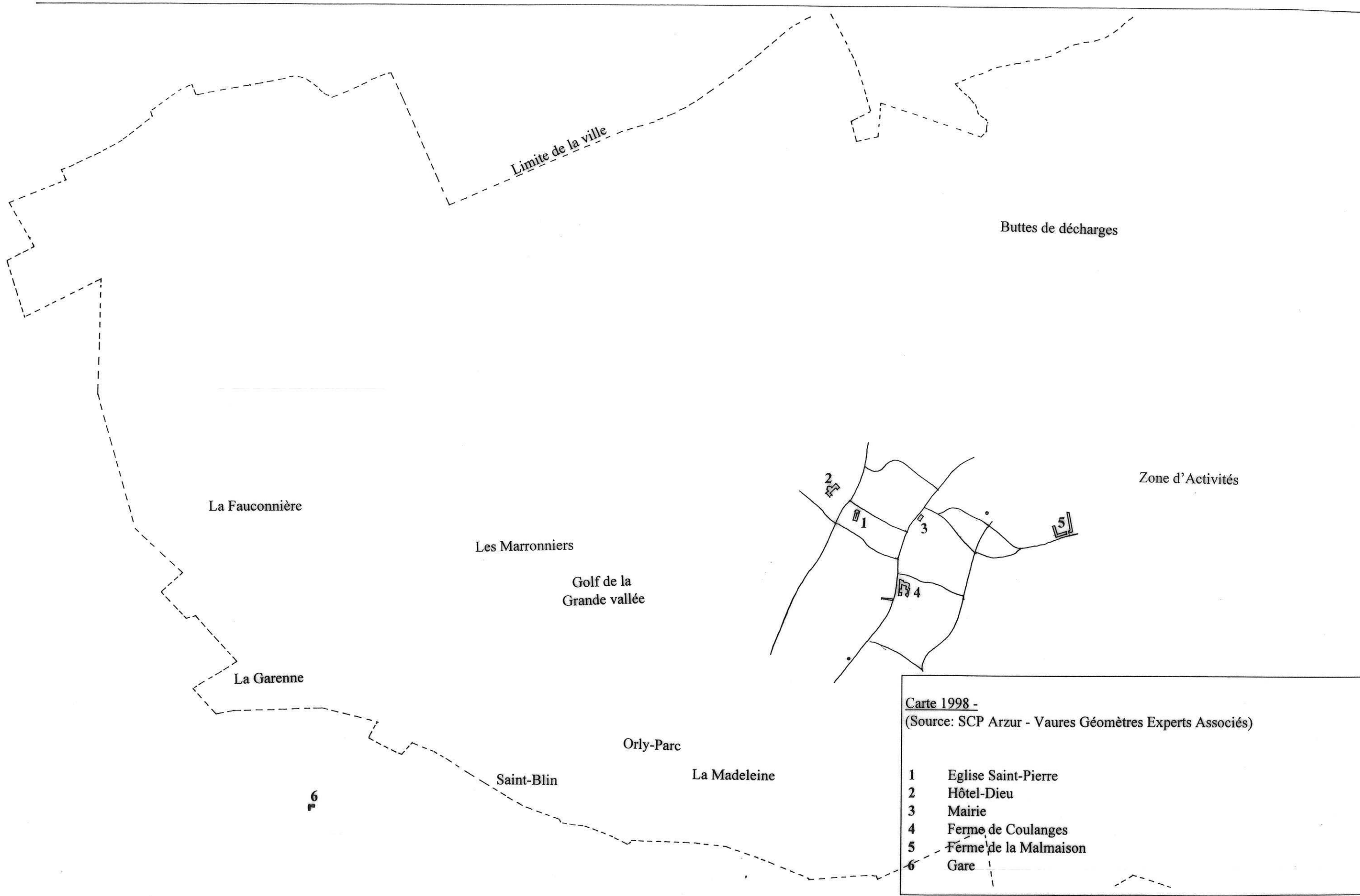
Les interventions urbaines des années 1990 vont s'attacher, par la création de la ZAC de la grande vallée, à créer des liaisons entre le centre ancien, avec ses extensions, et les quartiers organisés à proximité de la gare, de manière à affirmer plus clairement leur appartenance à la même cité. La création d'un golf va permettre de réaliser un espace de transition entre l'urbanisation de la ville et les terres agricoles qui représentent encore 66 % du territoire de Gonesse.

La politique urbaine actuelle, sensible à son patrimoine urbain et paysager, vise à concilier respect du passé et constructions nouvelles de manière à retisser un paysage urbain cohérent tout en améliorant les conditions de vie et le cadre des habitants de Gonesse.



- Eglise Saint-Pierre

(source: carte postale, collection S.H.A.G.P.F.)



Limite de la ville

Buttes de décharges

Zone d'Activités

La Fauconnière

Les Marronniers

Golf de la Grande vallée

La Garenne

Orly-Parc

Saint-Blin

La Madeleine

T6

Carte 1998 -
 (Source: SCP Arzur - Vaures Géomètres Experts Associés)

1	Eglise Saint-Pierre
2	Hôtel-Dieu
3	Mairie
4	Ferme de Coulanges
5	Ferme de la Malmaison
6	Gare





Frémont, édit., Beaumont-sur-Oise

GONESSE — Rue Pierre du Theilley

(source: Service Départemental de l'Inventaire du Val d'Oise, photo J.Y La Côte).

- Rue Claret.



GONESSE — Rue Galande

FRÉMONT, Édit., Beaumont-sur-Oise

-Rue Galande - Porte de la ferme Maubuisson

B / QUELQUES PARTICULARITES

LES FERMES

Les grandes exploitations agricoles ont marqué le centre ville de Gonesse de leurs empreintes par la présence de vastes fermes aujourd'hui démolies ou transformées en logements ou en bâtiments publics.

Sur la rive droite du Crould on dénombrait six fermes de grande dimension. Elles étaient pour la plupart composées autour d'une cour ceinturée par des bâtiments d'exploitation.

La ferme Saint-Lazare, ou des religieux Saint-Lazare, marque pendant de nombreuses années la limite sud-ouest de la ville.

Elle est décrite ainsi dans "les chroniques, Pour servir à l'histoire de Gonesse par les amis de Gonesse" *Une fois franchie la lourde porte d'entrée à deux battants, dont l'un supportait le marteau à frapper en fer, on découvrait les différents édifices disposés autour d'une grande cour carrée. L'agencement de la demeure du fermier apparaissait simple et fonctionnel (...). On pénétrait par une anti-chambre (...) permettant l'accès à la cave et à la chambre du four à pain. On communiquait ensuite avec la pièce principale (...). La salle commune, avec sa cheminée (...) était éclairée sur la cour et sur la rue (...). Il fallait ensuite ressortir pour gagner l'escalier par où l'on monte aux chambres, au pied duquel se trouve la laiterie (...). Les dépendances étaient nombreuses: écurie, bergerie avec grenier à foin au-dessus, grange, (...) deux hangars (...) couverts de chaume. La grande grange à blé était (...) le bâtiment essentiel (...) Attenant à la grange et sous le même toit, étaient installés cinq petites étables à porcs, et à côté la petite bergerie. Enfin on rencontrait la vacherie et le poulailler près de la porte d'entrée.*

Les différents bâtiments de cette ferme ont disparu cependant, cette description montre la dimension et les principes d'organisation de ces grandes exploitations agricoles.

Implantée à l'ouest du centre ville, la ferme dite d'Orgemont était en partie détruite à la fin du XIV^{ème} siècle. Seul, de nos jours, subsiste un colombier dont la date de réalisation remonte au XVIII^{ème} siècle.

Ce colombier, protégé au titre des monuments historiques, marque l'entrée du centre ancien de Gonesse. La forte présence des arbres de ce domaine rend cependant cette construction assez peu visible.

1/ Rapport de présentation

La ferme de Coulanges, organisée autour d'une cour, est implantée le long de l'artère principale du centre ancien de Gonesse, la rue de Paris. Elle donne latéralement sur la rue Saint-Nicolas.

Son porche d'entrée, sur la rue de Paris, a la particularité d'être surmonté d'un pigeonnier.

L'organisation générale de la cour et la maison d'habitation, qui fait face au porche d'entrée, datent du XVIIIème siècle.

Cette ferme contient actuellement la bibliothèque municipale et des services administratifs.

La ferme Boisseau, ou ferme du domaine royal, se trouvait en face de la ferme de Coulanges et a été détruite en 1976.

Elle est décrite ainsi dans "les chroniques, Pour servir à l'histoire de Gonesse par les amis de Gonesse": *Les portes de la ferme s'ouvrent sur un porche surmonté d'un grenier.(...). A la différence des autres fermes la maison de maître est située dans le prolongement du porche et tourne le dos à la rue. Le pavillon qui forme avancée a été ajouté. Le toit de tuiles plates est percé de cinq lucarnes à la capucine, dont au centre la lucarne à foin. L'agencement actuel ne correspond plus au plan d'origine. Les écuries et les étables que l'on peut voir encore occupent moins de place.*

La ferme du Châtel ou ferme Saint-Christophe, se trouvait au cœur de la ville entre le Crould et la rue de Paris et à proximité des fermes de Coulanges, Boisseau et du moulin de la ville. Cette concentration d'activités avec le nombreux personnel qui en découlait rendait ce secteur particulièrement actif et animé.

Cette ferme, qui remonte au XVIIIème siècle, apparaît sur le cadastre de 1819. Elle est transformée en sucrerie, distillerie en 1855. Cette activité cesse dans la deuxième moitié du XXème siècle.

Les bâtiments s'organisaient autour d'une cour avec la maison de maître à proximité de l'entrée puis une série de hangars, remises et granges en périphérie.

Elle est décrite ainsi dans "les chroniques, Pour servir à l'histoire de Gonesse par les amis de Gonesse": *Son intérêt architectural est double. La maison de maître, qui date du XVIIIème siècle, présente une façade à six éléments avec un étage. Trois lucarnes à linteau courbe et la lucarne à foin rythme harmonieusement la toiture de tuiles plates.*

La grange située face à la maison de maître, se distingue encore une fois par l'ampleur de son volume. La charpente très ancienne supporte une couverture qui descend assez bas. Du côté de la rivière le bâtiment est soutenu par des contreforts dont le caractère massif atteste l'ancienneté. Une porte charretière surmontée d'un petit pigeonnier, s'ouvre au centre de la façade qui donne sur la cour. Elle permettait aux charrettes de

s'avancer pour être déchargées à l'abri. Des dépendances secondaires construites en petits moellons ont été aménagées ultérieurement (...).

De cette exploitation agricole, il ne subsiste aujourd'hui que la maison de maître qui a été réhabilitée en logements avec grand soin.

A l'écart du centre ville, au nord de l'église Saint-Pierre, se trouvait une grosse exploitation agricole, la ferme du Temple. De celle-ci, il reste un bâtiment totalement dénaturé et un "petit morceau" d'une grange qui était considérée, en 1977 par les Amis de Gonesse, avant sa destruction partielle, comme *remarquable par sa charpente et ses contreforts obliques intérieurs.*

Sur la rive gauche du Crould, Gonesse comptait trois grosses fermes; la ferme de Maubuisson, au centre de ce secteur, le fief de Miville, en limite est, et la ferme Malmaison un peu à l'écart. La mutation de la ville n'a laissé que des vestiges des deux premières exploitations tandis que la ferme Malmaison était affectée aux services techniques de la ville.

La ferme Maubuisson, ou de l'abbaye de Maubuisson, dont il ne persiste aujourd'hui que l'arc en pierre du porche d'entrée, constituait une ferme de grande importance.

Elle est décrite ainsi dans "les chroniques, Pour servir à l'histoire de Gonesse par les amis de Gonesse": *un corps d'hôtel avec cuisine, salle, fournil, chambre, greniers, caves au-dessous, une grande cour au pourtour de laquelle sont plusieurs bâtiments, écuries, bergeries, étable à vaches et à porcs, laiterie, granges, hangars et colombier de pied, tous ces dits lieux couverts de tuiles, deux jardins potagers et fruitiers (...).*

Le fief de Miville ou Garlande, appartenait au XVIIIème siècle au seigneur de la Malmaison. Seul vestige de cette ferme, le colombier, perdu aujourd'hui au milieu de bâtiments industriels, marquait un angle dans la composition des bâtiments. Ce colombier est protégé au titre des monuments historiques.

La ferme de la Malmaison, est située au sommet du versant sud-est du Crould. Elle apparaît sur les plans de 1777 avec un plan carré et une entrée à l'est. Cette ferme constitue à la veille de la révolution un des fiefs nobles les plus importants du terroir.

A la charnière du XVIIIème et du XIXème siècle, des bâtiments sont détruits partiellement pour dégager les angles de la composition et permettre le passage aux quatre coins de la cour.

Cette ferme, utilisée par les services techniques de la ville de Gonesse, est en assez mauvais état.



- Moulin des Marais

(source: carte postale, collection S.H.A.G.P.F.)



Gonesse (S&O) Le Moulin Neuf

Coll

- Moulin Neuf

(source: carte postale, collection S.H.A.G.P.F.)

LES MOULINS

Le Crould est une rivière qui prend sa source sur le territoire de Goussainville et se jette dans la Seine à Saint-Denis. Elle marquait la limite entre deux secteurs du centre ancien de Gonesse, le quartier de l'église Saint-Pierre au nord et celui de l'église Saint-Nicolas au sud, détruite à la révolution.

La présence du Crould et des vastes champs de culture a engendré la construction de moulins.

Au Moyen Age, la plupart de ces moulins sont des moulins à foulon utilisés pour la fabrication de draps. Plus tard, ces moulins servent principalement à moudre le grain, participant à l'activité de boulangerie dominante à Gonesse. Jusqu'en 1900, il y avait cinq moulins à farine sur le Crould.

Ces moulins se sont progressivement arrêtés. Ainsi, le moulin d'Etif, un peu à l'écart à l'ouest du centre ville, qui a fonctionné jusqu'au XIXème siècle, est détruit au moment de la réalisation du quartier de la Madeleine.

Du moulin neuf, il ne reste aujourd'hui qu'un corps de bâtiment caché derrière un haut mur de clôture, à l'intérieur d'un lotissement.

Le moulin de la ville, ou du pont de la ville, est la seule construction de ce type qui marque, encore actuellement de sa présence, la vie gonessienne.

Ce moulin récemment réhabilité a été transformé en logements dès le début du XXème siècle.

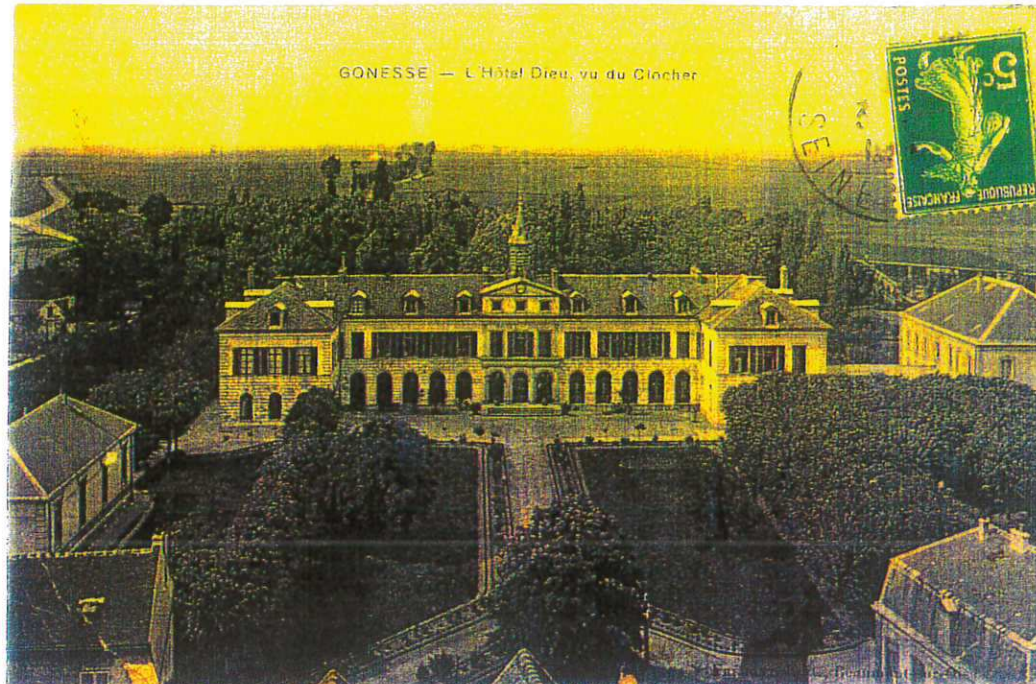
Implanté sur la seule voie de liaison entre les deux quartiers de la ville, et à l'entrée du pont sur l'île formée par le cours principal du Crould et une dérivation, ce moulin occupait une position stratégique.

Si la silhouette de ce moulin a perduré, aujourd'hui, la canalisation du Crould, rend cette rivière peu présente et par la même ne permet pas d'identifier la fonction initiale de cette construction.

Le moulin du marais devait son nom à son implantation dans une zone marécageuse à l'est du centre ville. Il est détruit en 1973 pour permettre la réalisation d'une zone industrielle.

Encore plus à l'est, le moulin des planches était situé dans le secteur actuel des décharges. Des vestiges de ce moulin subsistent encore aujourd'hui.

Le Crould servait aussi à alimenter des lavoirs. Au début du XXème siècle, un lavoir était implanté près du moulin de la ville et un autre, rue de la Fontaine Saint-Nicolas.



(source: carte postale, collection S.H.A.G.P.F.)

L'HÔPITAL

De l'Hôtel-Dieu fondé en 1208 par Pierre de Thillay il ne reste aujourd'hui que des arcades (protégées au titre des monuments historiques), derrière le chevet de l'église Saint-Pierre.

En 1839, pour remplacer ces bâtiments très vétuste, il est décidé de construire un nouvel hôpital sur un vaste terrain au nord de l'église.

Un édifice, composé d'un bâtiment flanqué de deux ailes avec une chapelle attenante, est réalisé.

A la fin du XIXème siècle, des pavillons isolés sont rajoutés et la plantation d'un parc avec potager et verger est réalisée.

A cet ensemble vient se greffer un centre hospitalier moderne, en 1969 conçu par l'architecte Rabaud. Cet hôpital intercommunal est encore aujourd'hui en perpétuelle mutation et constitue par son importance un élément déterminant dans l'activité du centre de Gonesse.

Sa situation, à flanc de coteau, le rend visible depuis la rue de la Malmaison sur la rive opposée du Crould. Ses nombreux stores jaunes apportent une note colorée intéressante dans le paysage.



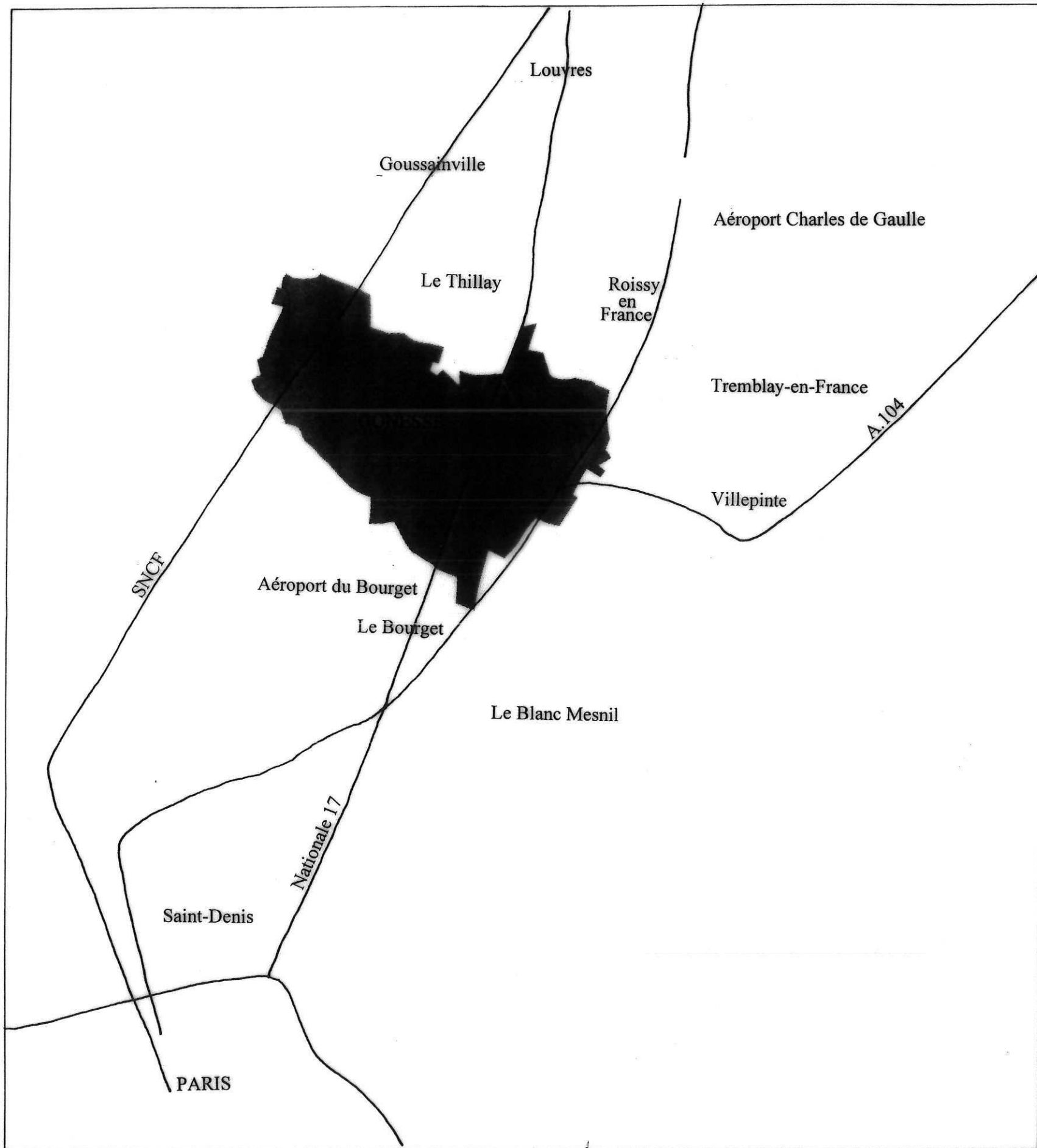
- Bâtiment de 1841



- Bâtiment de 1841, chapelle.



- Bâtiment de 1969.



L'AÉROPORT DU BOURGET ET DE ROISSY

L'aéronautique Française marque de son empreinte la vie gonesienne. Ainsi, le premier ballon de Montgolfier, parti du Champ de Mars à Paris, atterrit le 27 août 1783 à Gonesse dans un champ créant une certaine panique chez les habitants.

Cet atterrissage de fortune précède de plus d'un siècle l'arrivée des premiers avions au terrain du Bourget, au sud de Gonesse.

Cet aéroport d'abord militaire est ensuite partagé avec les civils pour devenir l'aéroport de Paris. En 1937 pour absorber l'accroissement du nombre de passagers une aérogare de prestige est construite. L'augmentation du trafic aérien d'après guerre rend le terrain du Bourget insuffisant.

La proximité des villes de Dugny, Le Bourget, Garges-les-Gonesse, Bonneuil-en-France et Gonesse interdit la possibilité d'extension de l'aéroport du Bourget.

En 1953, l'aéroport d'Orly est promu nouvel aéroport de Paris. Le Bourget se reconvertit peu à peu; son secteur nord devient réservé à l'aviation d'affaire tandis que son secteur sud accueille tous les deux ans, le salon de l'aéronautique. L'aérogare et les hangars sud sont affectés, au début des années 1970, au musée de l'air.

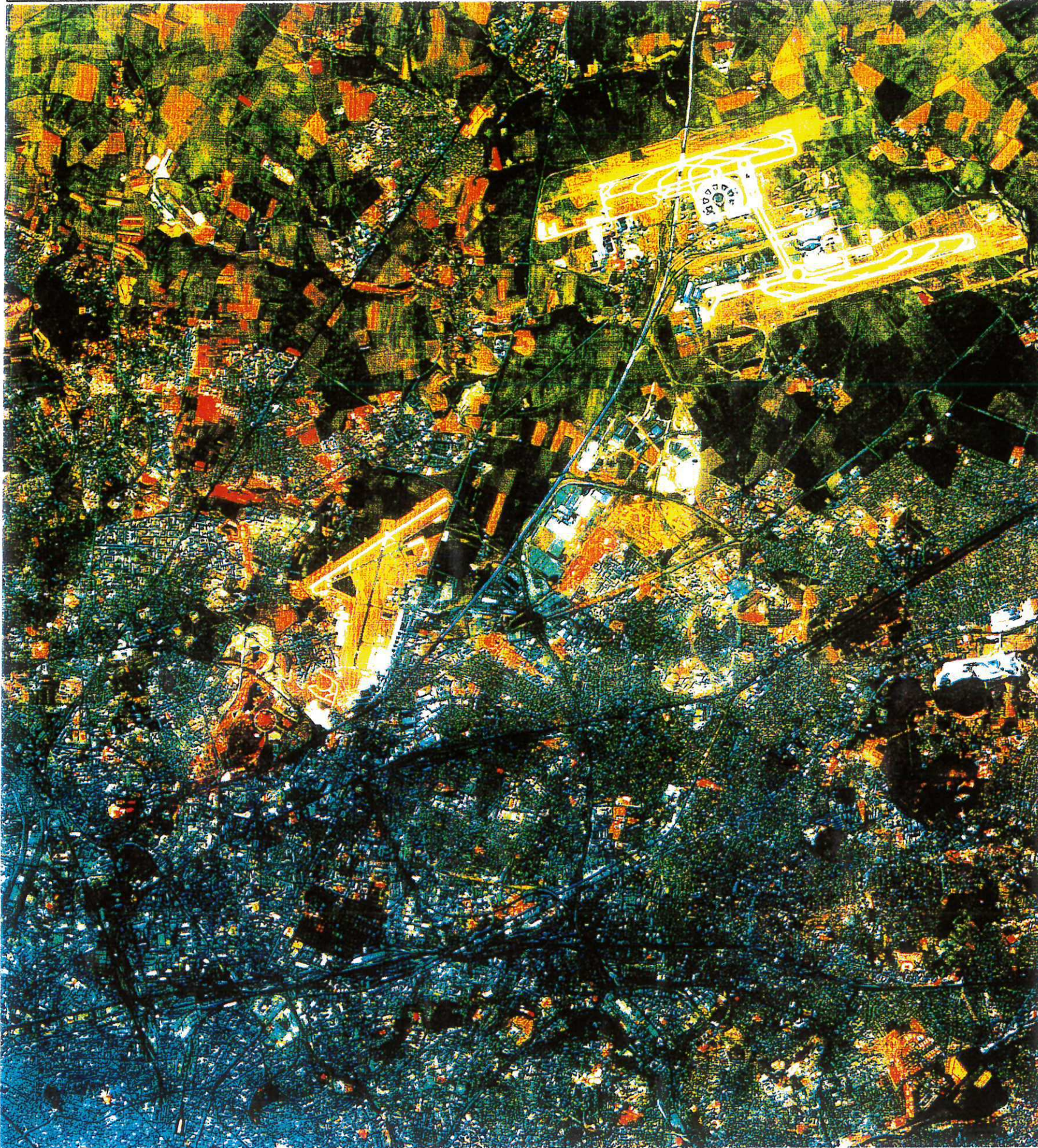
Mais la capacité d'Orly n'est pas non plus illimitée malgré la construction d'Orly-Sud en 1961 et d'Orly-Ouest à partir de 1964. La nécessité de trouver un grand site aéroportuaire se fait sentir dès la fin des années 50. Le service des études d'Aéroport de Paris repère un site de 5 000 hectares sur la plaine de Roissy-en-France, à l'est de Gonesse, facilement accessible depuis Paris grâce à l'autoroute du nord.

En 1965, création de l'aéroport de Paris-Nord à Roissy qui prend le nom d'aéroport Charles-de-Gaulle en 1973.

A partir de 1975, la zone de Roissy représente l'un des principaux secteurs de développement économique de la région parisienne. La construction de la première aérogare de Paris-Nord débute en 1966 et elle est inauguré en 1974.

Le premier terminal de l'extension Charles-de-Gaulle est mis en service en 1982, le long de la piste n°2. Cette nouvelle piste dont l'axe passe par le centre de Gonesse engendre le survol de la ville par les avions à basse altitude, à l'atterrissage ou au décollage et crée de fortes nuisances sonores pour les habitants.

Le doublement des pistes de l'aéroport, en cours de réalisation, devrait encore augmenter le nombre d'avions survolant le territoire de la ville et par la même multiplier les nuisances.



3 / DONNEES DU SITE

A / SITUATION

Chef lieu de canton, appartenant au département du Val d'Oise, la commune de Gonesse possède environ 24 000 habitants. Elle se situe à 16,5 km au nord-est de Paris-Notre-Dame et à une distance de 35 km de Cergy-Pontoise, préfecture du département.

Le canton de Gonesse regroupe les communes de Bouqueval, Chennevières-lès-Louvres, Epiiais-lès-Louvres, Gonesse, le Thillay, Roissy-en-France, Vaudherland, Vémars et Villeron.

La superficie communale est de 2 008 hectares répartie en 66 % de terres agricoles et 34% de surface urbanisée. Elle constitue ainsi une zone de transition entre les communes très urbanisées de la petite ceinture (Saint-Denis, Stains, le Blanc-Mesnil...) et les communes rurales de la Plaine de France (le Thillay, Vaudherland...).

L'importance sans cesse croissante de l'aéroport Charles de Gaulle, au nord-est, mais aussi celui du Bourget, au sud, le développement de la zone d'activité de Paris-Nord, la multiplication existante et à venir des moyens de transports (TGV, RER...) et des voies d'accès (francilienne, Boulevard d'Intérêt du Paris...) en font un secteur de la région parisienne soumis à une forte pression urbaine.

**B / TOPOGRAPHIE**

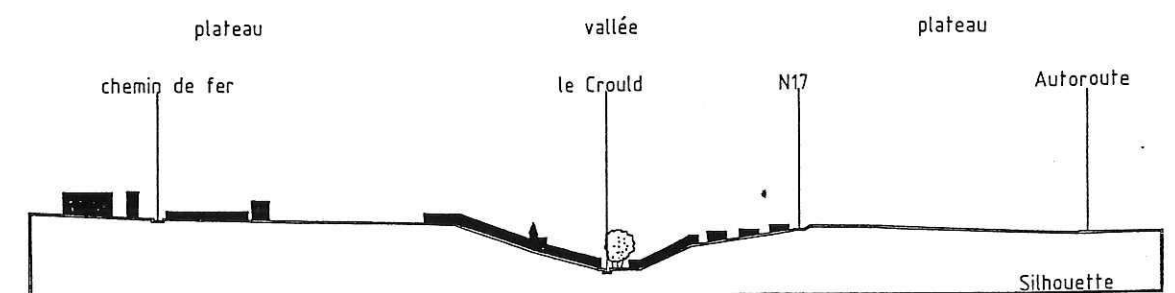
D'une façon schématique, on peut décrire le territoire de la ville de Gonesse comme un vaste plateau, appartenant à la plaine de France, divisée en deux parties sensiblement équivalentes par la vallée du Crould.

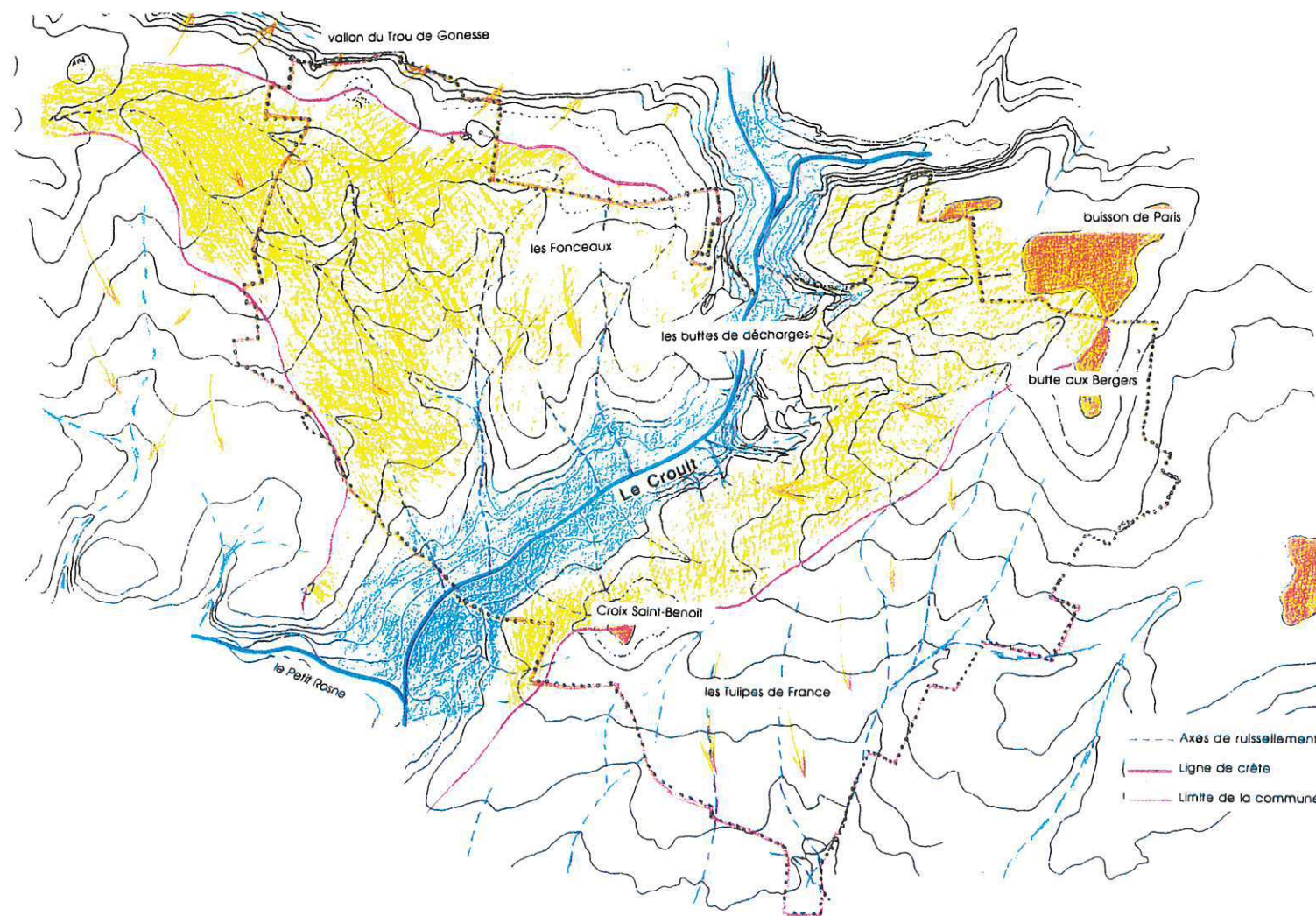
Les cotes de niveaux expriment clairement ce paysage assez contrasté avec 43m NGF pour le point le plus bas de la vallée du Crould et respectivement 95m NGF et 88m NGF pour les deux points du plateau les plus élevés à l'est et au nord-ouest de la commune.

A ces caractéristiques naturelles il faut ajouter la mise en place de remblais qui a modifié le relief de la vallée du Crould, en amont de Gonesse.

Ainsi, entre 1970 et 1993, se sont élevées sur chacun des versants de cette portion de la vallée, des buttes de décharges de matériaux inertes aux proportions démesurées. Sur la rive droite, l'implantation de ce relief artificiel suit la logique et les formes du bassin versant supérieur. Par contre, sur la rive gauche les buttes viennent obturer l'arrivée d'un vallon important, ce qui contribue à troubler la lecture logique du paysage général.

La vallée du Crould a été le support de la première urbanisation de Gonesse, implantée à l'abri des vents dominants et de manière à laisser libre la plaine agricole. Un réseau végétal de première importance s'est développé au fond de cette vallée.





C / HYDROGRAPHIE

La rivière, le Crould, est le seul cours d'eau de la commune. Son débit n'est pas très élevé et sa pente, de l'ordre de 2,5mm pour 1m, est très faible.

La vallée du Crould sur le territoire de la commune, s'étend du Thillay à Bonneuil-en-France. C'est un segment légèrement coudé sans arrivée de dépressions latérales.

Il existe plusieurs sources artésiennes dans cette vallée. Exploitées jusqu'en 1975, sous le nom de "source Sainte-Geneviève", elles sont actuellement abandonnées et leurs eaux s'écoulent naturellement dans le Crould.

Les fortes pentes et l'importance du bassin versant du Crould se sont traduites, il y a quelques années, lors d'une période de violents orages, par l'inondation de vastes zones sur la commune, déclarée alors sinistrée. La création de nombreux dispositifs de rétention des eaux de ruissellement (fossés le long des terres agricoles, bassins d'orage...) semble apporter une solution satisfaisante à ce problème.

En amont de Gonesse, se sont élevées sur chacun des versants de la vallée, des buttes de décharges de matériaux inertes aux proportions démesurées. Elles ont dénaturé la vallée du Crould sans pour autant avoir provoqué de grandes modifications de sa trajectoire. Sur la rive droite, l'implantation de ce relief artificiel suit la logique et les formes du bassin versant supérieur. Par contre, sur la rive gauche les buttes viennent obturer l'arrivée d'un vallon important, ce qui contribue à troubler la lecture logique du paysage général.

Le plateau de la rive droite du Crould recouvre presque la totalité de la surface d'un bassin versant dont les eaux vont vers la vallée du Crould le long de quatre axes de ruissellements différents mais parallèles.

Ce bassin s'insère entre le vallon du Trou de Gonesse (aux versants étroits et pentus) et un autre bassin versant qui dessert le Petit Rosne.

Ce plateau de la rive droite du Crould a une pente constante, orientée au sud/est et perpendiculaire à l'axe de la Vallée du Crould.

Le plateau de la rive gauche du Crould couvre un relief plus accidenté. De la vallée du Crould en allant vers l'est, le sol se bombe pour redescendre sur la vallée de la Biberonne. Cette morphologie est circulaire et rayonne depuis un point haut, situé au nord de Gonesse et matérialisé par la butte de Montmélian.

Plus près de Gonesse, toujours au nord, le vallon de Vaudherland remonte depuis le Crould à la hauteur du Thillay vers Roissy pénétrant ainsi le territoire bombé.

Sur le territoire de Gonesse et allant vers l'est, on a ainsi une série de points hauts comme la Butte aux bergers, le buisson de Paris, la Croix Saint-Benoit,...autour desquels la pente raccorde à la fois la direction des versants du Crould et du vallon de Vaudherland avec le profil bombé de la pente générale.

D / GEOLOGIE

La vallée du Crould est constituée d'alluvions modernes de forte épaisseur composés de limons argileux, d'argiles sableuses et de sables fins. Les alluvions y sont souvent marécageuses et peuvent renfermer des niveaux de tourbe de 2 mètres d'épaisseur.

Encadrant ses alluvions on rencontre des formations de sables d'Auvers et de sables de Beauchamp sur une épaisseur oscillant entre 15 et 20 mètres.

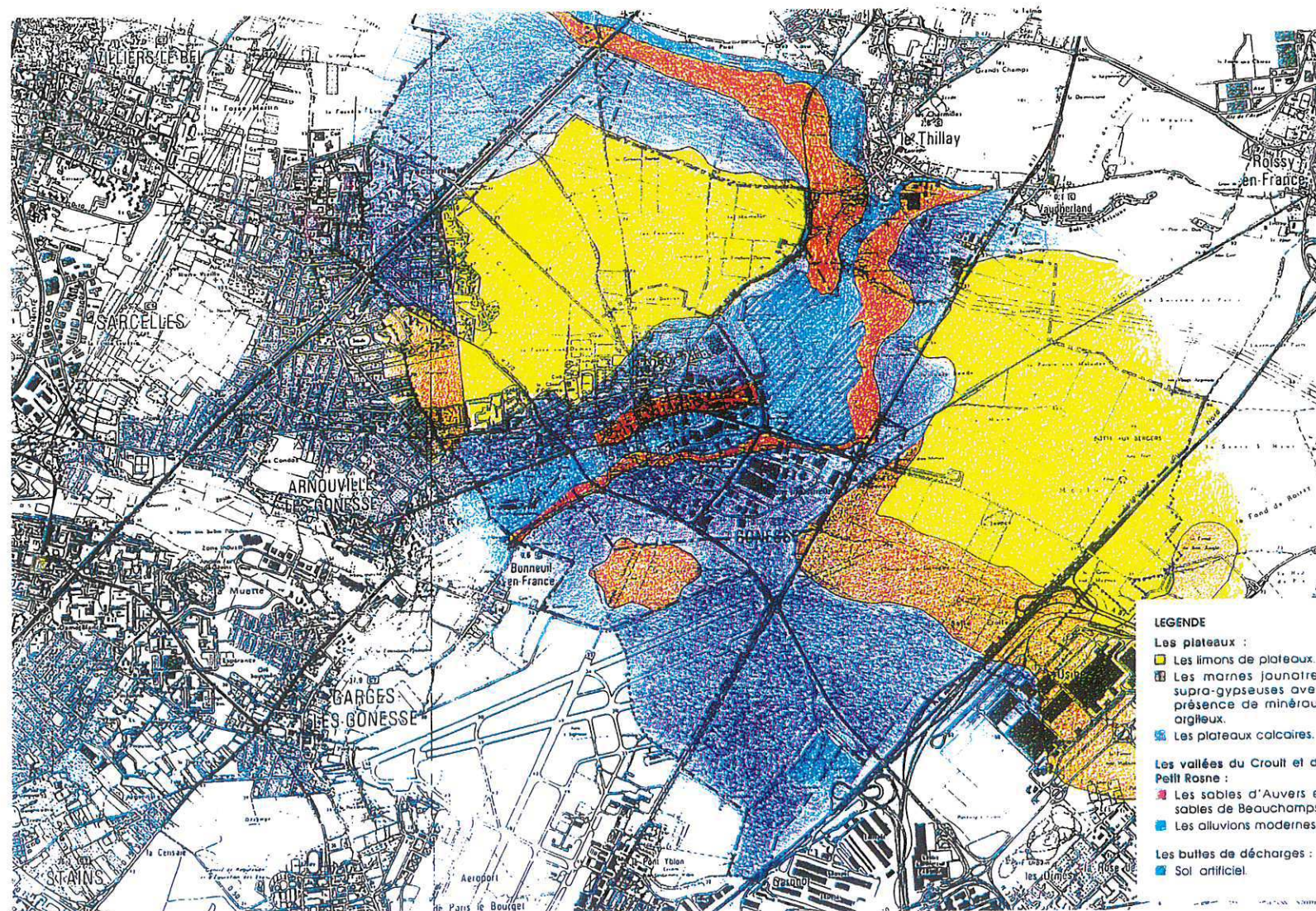
En amont du centre ancien de Gonesse, le long du Crould, sur chacun des versants de la vallée sont venus s'accumuler des remblais composés de matériaux inertes.

Une partie des coteaux et des plateaux est composée de formations tantôt sableuse, tantôt calcaire (sables d'Ezanville, calcaire de Ducy, sables de Mortefontaine, calcaire de Saint-Ouen, sables de Monceau, calcaire de Noisy-le-Sec).

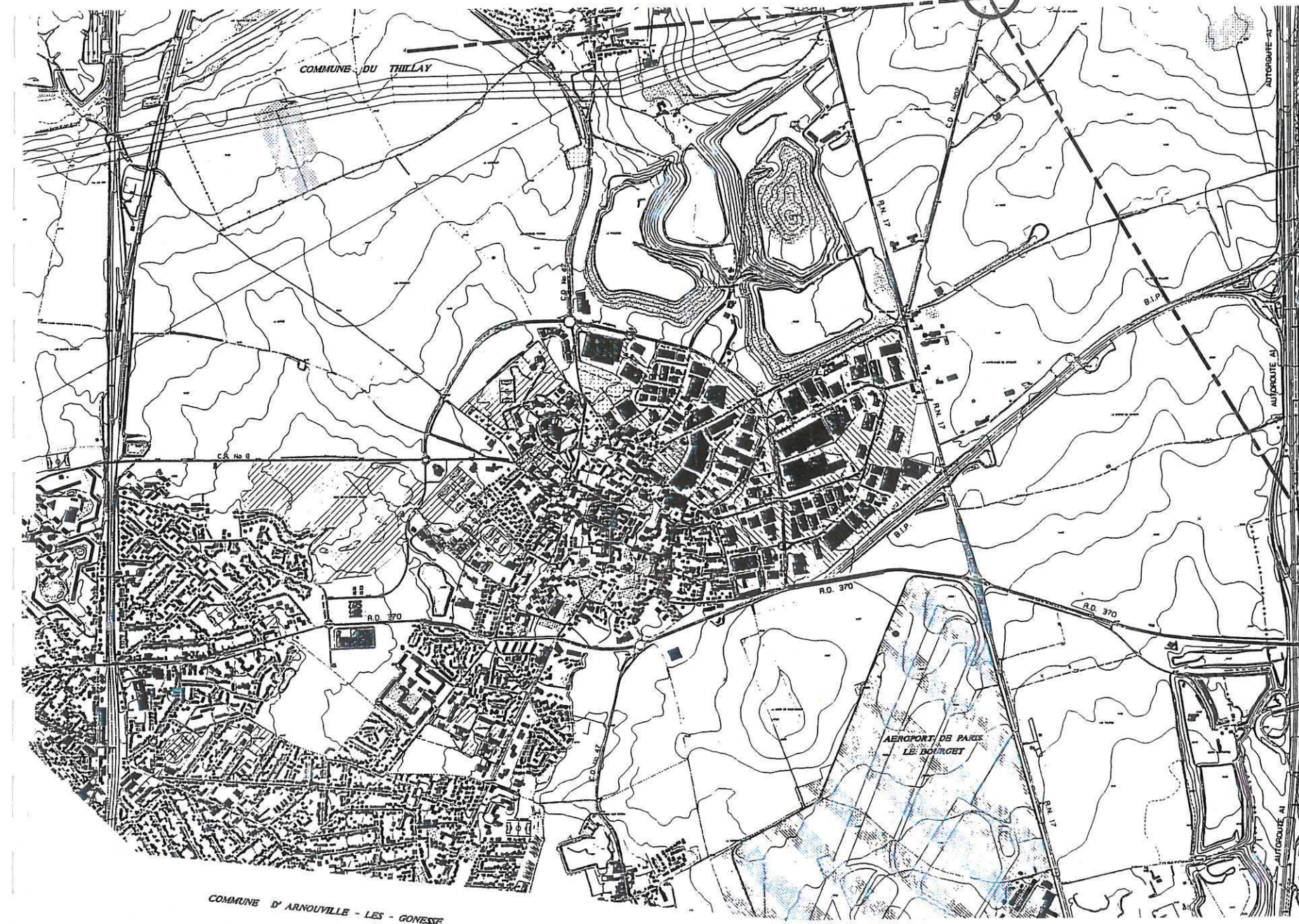
Sur les plateaux on constate également la présence de marnes jaunâtres qui renferment des minéraux argileux.

A cela, il faut ajouter sur certains secteurs des limons des plateaux très épais pouvant atteindre 13,40m sur le plateau de Roissy-Gonesse. Ces limons sont de couleur ocre, brun à rougeâtre, le plus souvent argileux, parfois sableux et contiennent des fragments de meulière, de grès ou de calcaires.

Ils sont favorables aux cultures, constituant une terre franche de bonne structure physique et dont on compense la médiocrité chimique par des amendements en azote, phosphore et potassium.



1



E / PERCEPTION DU CENTRE VILLE

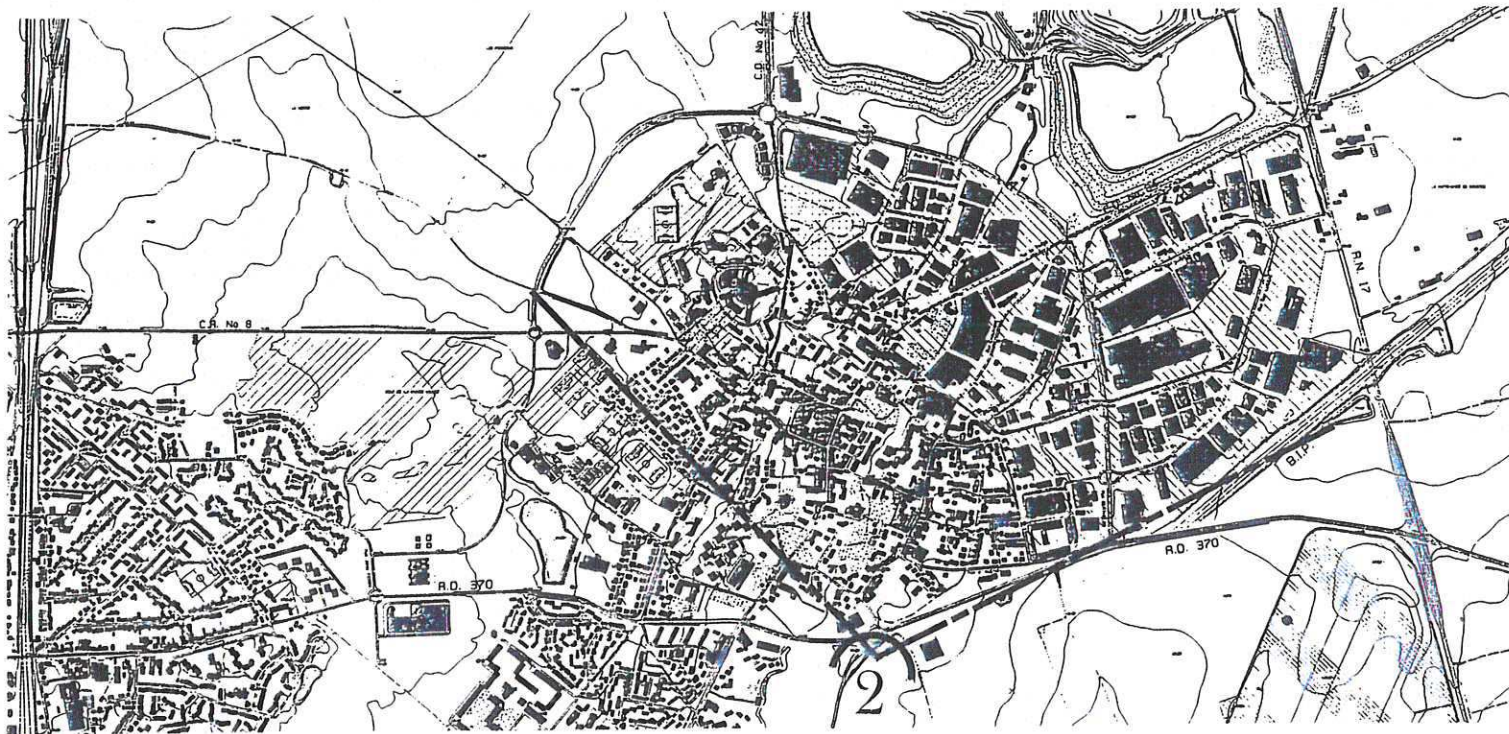
En venant de Paris, ou de la Seine-Saint-Denis, le territoire de Gonesse apparaît avec les premières terres agricoles. Celles-ci annoncent la fin d'une urbanisation continue depuis Paris.

Depuis la nationale 17, voie rectiligne à forte circulation traversant la plaine, Gonesse ne laisse découvrir de son urbanisation que quelques bâtiments industriels et commerciaux.

Plus à l'Est, en venant de Roissy-en-France par la D902, le paysage s'ouvre sur de vastes étendues. Paris se découpe sur l'horizon et seules des lignes à haute tension, des usines de la ville du Thillay et quelques bâtiments industriels émergent de ce territoire. Deux buttes d'échelles différentes l'une, ceinturant une activité de ball-trap l'autre, beaucoup plus importante, formée par d'anciennes décharges, masquent toute urbanisation de la ville de Gonesse.



- Vue 1, depuis la D 902.



En empruntant la nationale 370, à partir de la N17 en direction de la ville, la route est bordée, sur un côté par les pistes du Bourget puis des terres agricoles, tandis que de l'autre côté de grandes parcelles occupées par des bâtiments d'activités aux volumes imposants annoncent la proximité de la ville.

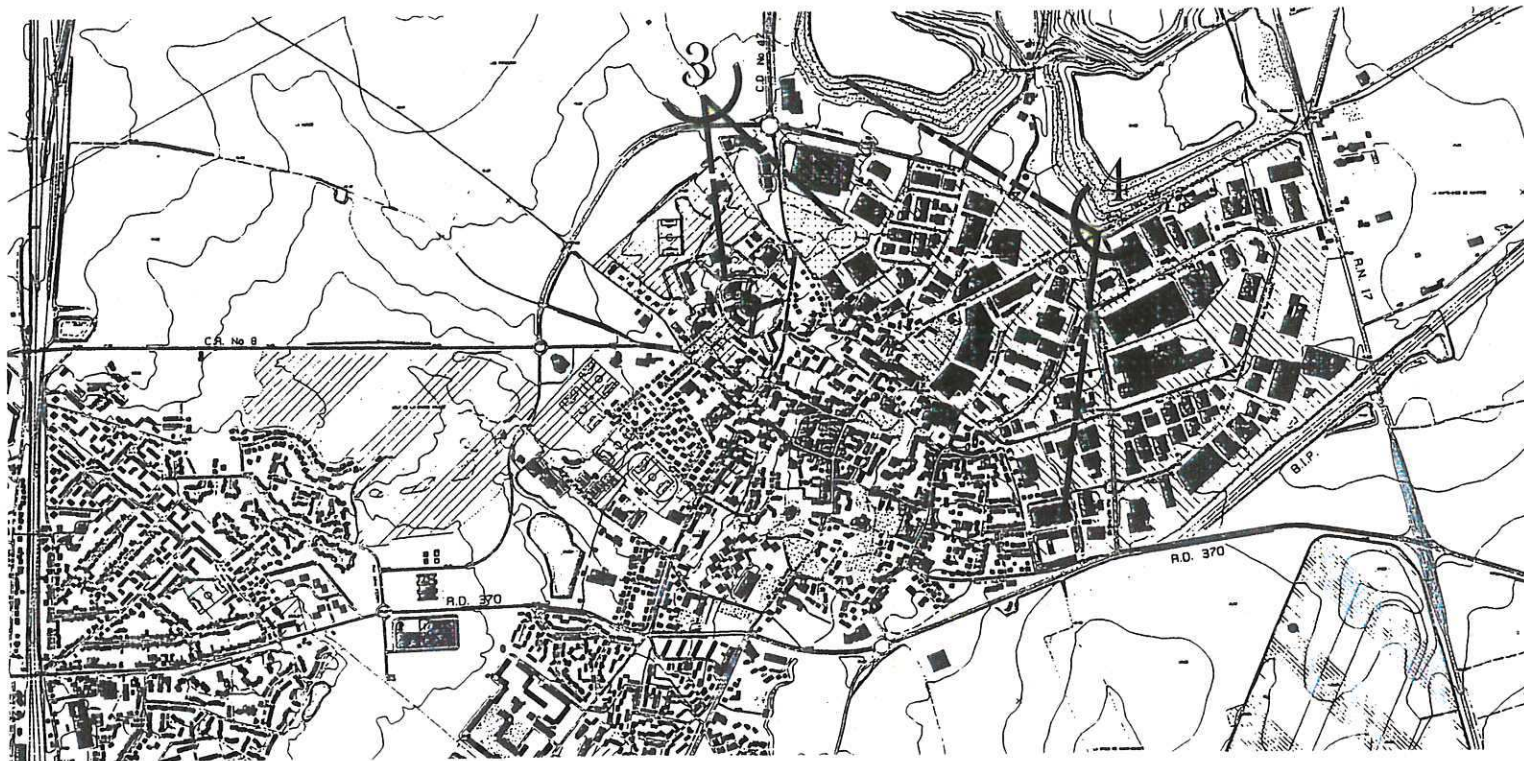
Puis, des garages automobiles, hôtels, restaurants, bâtiments commerciaux et quelques maisons indiquent le retour progressif à une urbanisation presque continue. Le manque d'homogénéité de cette entrée dans Gonesse est accentué par la présence de nombreux panneaux publicitaires ou enseignes qui engendrent un "brouillage visuel". Ce premier secteur de constructions en périphérie du centre ancien est d'autant plus visible qu'il se détache derrière de grandes masses végétales.

Après cette séquence peu valorisante pour l'image de la ville, la place Jean Jaurès marque véritablement l'entrée dans Gonesse. Cet espace planté d'arbres de grandes dimensions à l'intersection de la nationale 370 et d'une voie reliant Arnouville-lès-Gonesse à Gonesse, est un lieu stratégique. Aujourd'hui, peu mis en valeur, cet espace devrait permettre d'identifier la ville tout en marquant l'entrée du centre ancien.

Depuis le secteur de la gare, au nord-ouest, la route nationale 370 traverse une zone urbanisée, constitué de logements collectifs et individuels puis de bâtiments d'activités. cette urbanisation s'étend, jusqu'à relier les extensions pavillonnaires du centre ancien. Cependant, depuis cette route, le centre ancien n'est pas véritablement perceptible.



- Vue 2, depuis la N 370.



Les rues Berthelot, d'Arsonval et le boulevard de l'hôpital constituent une artère de contournement, à l'est et au nord, formée autour du centre ancien et de ses extensions. Cette voie, passe tout d'abord, à travers une zone d'activités. Dans cette traversée, elle est composée d'un terre plein central et de bas côtés plantés d'arbres. La rue d'Arsonval et le boulevard de l'hôpital servent ensuite, de frontière entre la ville et les espaces agricoles. De cet axe de contournement, la ville de Gonesse ne laisse apercevoir que des bâtiments industriels ou des logements, principalement pavillonnaires, protégés par des talus.

Le centre ancien de Gonesse n'est donc pas, ou très peu, visible depuis les voies principales de circulation. Ponctuellement l'observateur attentif pourra apercevoir le clocher de l'église. Seuls quelques masses végétales, émergeant du paysage, peuvent attirer l'attention et laisser penser à l'automobiliste qu'un paysage différent s'est formé un peu à l'écart des grands axes de circulation.



- Vue 3, depuis le boulevard de l'Hôpital.



- Vue 4, depuis l'intersection rue de Berthelot / rue d'Arsonval.

1/ Rapport de présentation



- Rue d'Aulnay.

Si cette configuration du centre de Gonesse "lovée" dans la vallée du Crould a l'avantage de limiter la circulation dans les rues étroites du centre, elle a par contre l'inconvénient de laisser croire à l'automobiliste en transit que Gonesse est une ville hétérogène constituée d'architectures très diverses, agglomérées le long de voies de circulations.

Or, en s'éloignant des voies qui ceignent ou tangentent l'agglomération urbaine qui s'est constituée autour du centre ancien, la ville se fait plus cohérente. Les rues sont définies par les murs des constructions ou des clôtures. Des masses végétales importantes marquent fortement le paysage et arrivent à créer un lien qui permet d'associer des architectures d'époques, de fonctions et de caractères différents. Certains secteurs nous laissent imaginer aisément l'ambiance passée qui devait régner dans ce gros bourg agricole même si les avions, qui survolent la commune, nous remettent paradoxalement les pieds sur terre.

Si la déclivité des coteaux nous offre des vues cadrées sur l'église ou sur l'hôpital, les grandes masses végétales, les rues étroites permettent rarement au regard de s'échapper vers de grandes étendues de territoire depuis le centre ancien.

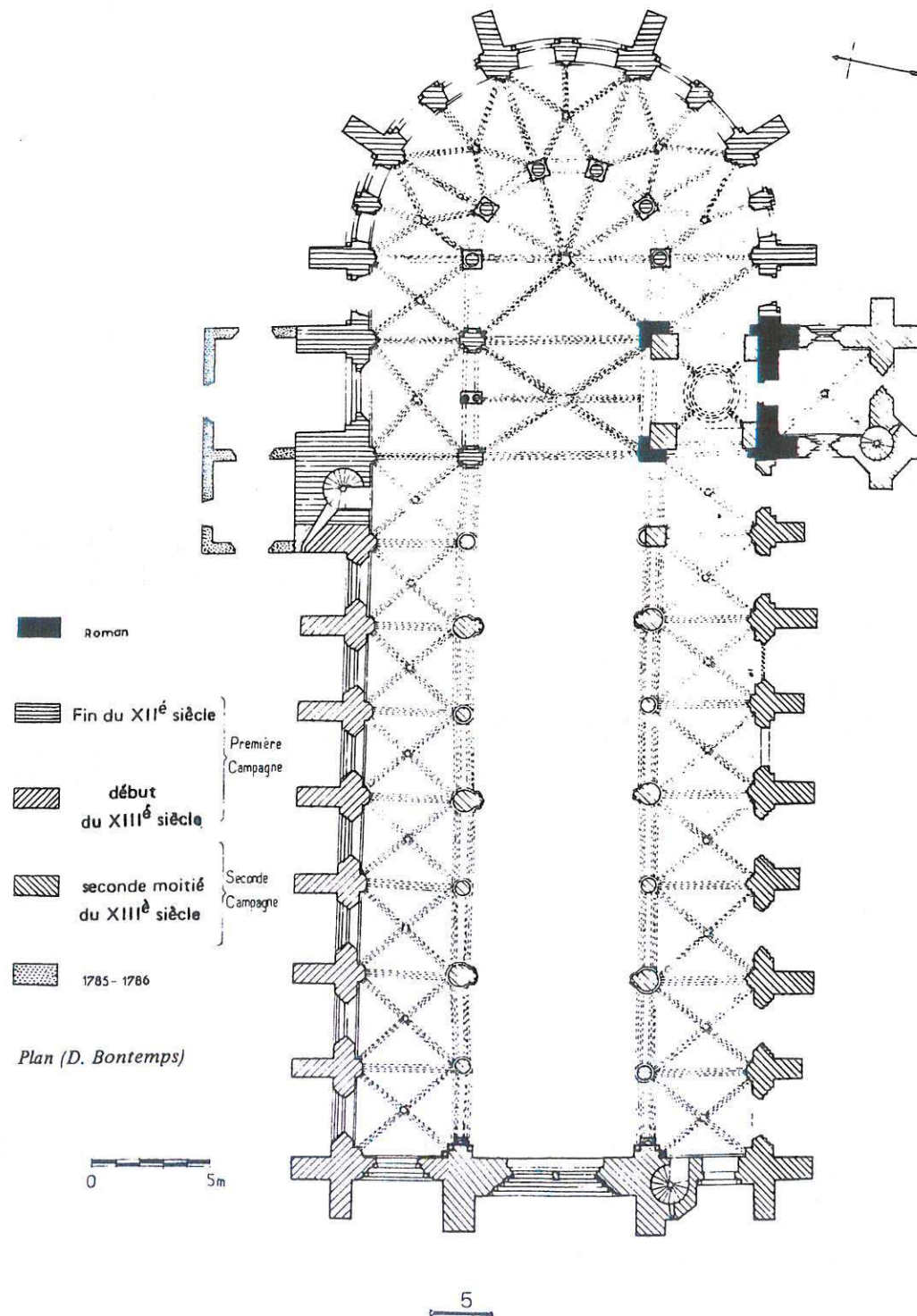


- Rue Furmanek.



- Rue Galande.

Plan: Bontemps D. - 1981
Sté Historique de Gonesse:



4 / ETAT INITIAL DES PROTECTIONS

A / EDIFICES CLASSÉS OU INSCRITS

Classée Monument Historique :

- **Eglise Saint-Pierre** (Cl. M.H. en 1862).
(Extrait du dossier de l'Inventaire Général):
Historique

Du 12^{ème} siècle subsistent la base et le 1^{er} étage du clocher. Le chœur et le déambulatoire furent construits vers 1200, peut être à l'initiative de Philippe Auguste, de même que la tour abritant l'escalier nord. La construction de la nef fait suite à celle du chœur mais semble avoir été interrompue entre 1208 et 1245; interruption due à la construction de l'Hôtel-Dieu. De la 2^{ème} moitié du 13^{ème} siècle datent le collatéral sud, la partie centrale et la travée sud de la façade occidentale. De la même époque datent la travée formant transept au sud du clocher et la tourelle d'escalier hors œuvre associée. Piliers du chœur consolidés en 1730. Au cours du 18^{ème} siècle fut construite la sacristie au nord et remaniées les parties hautes de la façade occidentale. Divers travaux de restauration au cours du 19^{ème} siècle - élévation de la nef et de la façade ouest et sud, installation du chauffage en 1899 -.

Description:

Façade occidentale à trois portails. Clocher adossé au côté sud de l'église. Chevet couvert d'un toit à croupe ronde et épaulé par 65 arcs boutants retombant sur des contreforts. A l'intérieur, on trouve une nef de 8 travées comportant un triforium à baies jumelées sous quadrilobe. Deux bas côtés voûtés d'ogives. Pas de transept. La première travée du chœur est voûtée d'ogives sexpartites. Déambulatoire sans chapelle rayonnante, voûtes d'ogives à 5 cantons.



Inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques:

- **Colombier de la ferme d'Orgemont** (Inv. M.H. en 1973).

(Extrait du dossier de l'Inventaire Général):

Historique

Le colombier est l'unique vestige d'un ensemble construit au 18ème siècle pour remplacer un édifice détruit au siècle précédent. Cet ensemble était complété par un parc à allées rayonnantes comprenant une glacière. Au début du 20ème siècle, le colombier est transformé en logements. Ce colombier comprenait environ 1800 boulins.

- **Pigeonnier de la ferme de Garlande** ou de Miville (Inv. M.H. en 1971).

(Extrait du dossier de l'Inventaire Général):

Ferme attestée au 12ème siècle sous le toponyme Miville comme possession de Garlande. Construction d'un bâtiment fermant la cour à l'est dans le 1er quart du 19ème siècle. Le pigeonnier datant de la fin du 18ème siècle en est le seul vestige. Ce pigeonnier se compose de deux salles superposées.

- **Ancien prieuré de l'Hôtel-Dieu** (Inv. M.H. en 1937).

(Extrait du dossier de l'Inventaire Général):

De l'Hôtel-Dieu fondé en 1208 par Pierre de Thillay, il ne reste que des arcades et des piliers qui sont les vestiges de la cour intérieure d'un bâtiment de forme rectangulaire bordant la rue. Ce bâtiment remanié au 17ème siècle et 18ème siècle fut détruit en 1955. L'Hôtel-Dieu comportait une chapelle détruite en 1621, remplacée par une autre plus importante qui servira de bureau au district sous la révolution et qui sera démolie en 1827.



- Colombier de la ferme d'Orgemont.



- Pigeonnier de la ferme de Garlande.

B / DOCUMENTS D'URBANISME**PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.):**

Le premier Plan d'Occupation des Sols de la commune de Gonesse a été approuvé le 22 mars 1983.

Des révisions partielles se sont ensuite succédées (1984, 1988, 1989, 1993).

Plus récemment, la révision des zones naturelles a été décidée par délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 1994 et le projet a été par arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 06 juillet 1998.

Le POS concernant les zones urbaines est actuellement en cours de révision.

SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (S.D.R.I.F.):

Le S.D.R.I.F., approuvé par décret du 26 avril 1994, est marqué par la volonté de promouvoir un développement harmonieux de la région qui passe par la protection et la valorisation des espaces naturels, boisés et agricoles tout en facilitant les échanges à l'intérieur de cette organisation urbaine.

Le S.D.R.I.F. structure l'espace urbain régional autour de pôles dont la taille, les fonctions et la situation doivent permettre la protection des espaces naturels et la pérennité de l'activité agricole tout en assurant les fonctions de centralité, grâce en particulier à des équipements publics, des commerces et une desserte de qualité par les transports collectifs.

Au niveau du Val d'Oise, les trois grands pôles complémentaires que sont Cergy-Pontoise, l'Est du Val d'Oise et le secteur d'Argenteuil seront développés en s'appuyant sur la diversité urbaine existante dans le département.

Dans l'Est de celui-ci, ces options devront se traduire par:

- une restructuration et revitalisation du tissu urbanisé au sud;
- un projet ambitieux pour les terrains non urbanisés au sud de l'aéroport de Roissy (entre A1 et RN 17), destinés à accueillir les activités de niveau international;
- une vocation agricole pour le nord de l'aéroport avec préservation de la "Plaine de France" et un développement qui se fera en réalisant une urbanisation équilibrée autour de pôles existants.

L'environnement

La commune de Gonesse est située dans la "Ceinture Verte" qui comprend l'ensemble des espaces libres de toute urbanisation situés entre 10 et 30 kilomètres autour de Paris.

Le S.D.R.I.F. préconise le maintien et le développement des espaces naturels existants, en contact direct avec l'urbanisation, et la constitution d'un réseau vert dans le tissu bâti dense de l'agglomération.

Les espaces naturels existants sont essentiellement constitués d'espaces agricoles et d'espaces paysagers.

Le schéma directeur régional a prévu la mise en place de liaisons vertes qui doivent accompagner les ensembles bâtis et permettre une qualification du paysage conforme à l'image de porte d'entrée de la capitale. Celles-ci s'articulent, dans ce secteur, autour de deux grands axes de trame paysagère:

- un axe qui va de Vémars au parc de la Courneuve en empruntant la vallée du Crould;
- un axe est-ouest qui permet de boucler en frange d'urbanisation la ceinture verte régionale, et qui s'étend de Roissy à Villiers-le-Bel, en passant par Gonesse.

Par ailleurs, Gonesse est inscrite dans une zone de reboisement, dite de la trame verte du pôle de Roissy. Pour l'application de ce plan, l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France incite à, des acquisitions foncières pour protéger les zones vertes programmées, d'une urbanisation non contrôlée.

Cet organisme développe également une politique de l'arbre et favorise toute action visant à préserver ou créer des plantations.

Le cadre urbain

Le S.D.R.I.F. prévoit que les logements, les emplois, les équipements qui répondent globalement aux besoins des Franciliens et localement au développement de la commune, doivent être implantés, soit dans le tissu urbain existant, soit dans les espaces d'urbanisation nouvelle.

Le tissu urbain existant est constitué de l'ensemble des espaces actuellement bâtis, et de leurs dépendances, de zones non bâties à caractère résiduel et présentant un potentiel de constructibilité. Sur la commune de Gonesse, ces espaces correspondent principalement au centre ancien et aux zones d'extension à l'ouest du bourg en continuité avec le tissu urbain d'Arnouville-les-Gonesse.

Le S.D.R.I.F. identifie les espaces susceptibles d'accueillir des urbanisations nouvelles et il prévoit un échelonnement dans le temps de leur disponibilité afin d'assurer à la fois, une capacité suffisante d'accueil et une consommation limitée d'espaces agricoles.

Les espaces ayant vocation à être en totalité ouverts à l'urbanisation d'ici 2015 sont situés pour ce qui concerne Gonesse à l'Est de la RN17.

Les transports

Le développement harmonieux de la Région Ile-de-France ne pourra s'opérer sans un système de transports performant, répondant aux besoins de déplacements nouveaux des Franciliens, en particulier dans les zones périphériques, et permettant une desserte optimale des pôles de développement de la région. Cela devra donc se traduire par une amélioration du réseau de transport existant, tant en radiales qu'en rocades autour de l'agglomération parisienne.

Le schéma directeur régional prévoit:

- pour les transports en commun: la création d'une liaison ferrée tangentielle reliant les pôles de Pontoise, Roissy et Marne-la-Vallée.
- pour le réseau routier: la réalisation du Boulevard d'Intérêt du Parisis (BIP) qui améliorera les liaisons transversales dans le département du Val d'Oise et l'aménagement de la RN 17.

SCHEMA DIRECTEUR LOCAL:

Dans l'est du Val d'Oise, une démarche intercommunale a été engagée depuis plusieurs années. Un schéma directeur local a été élaboré et arrêté le 20 mars 1997. Le syndicat intercommunal d'études et de programmation (SIEVO) regroupe 30 communes situées au nord et au sud de la plate-forme de Roissy-Charles-de-Gaulle.

Dans les 30 dernières années, le territoire Est a accueilli une proportion importante de logements, notamment des logements sociaux dans sa partie sud. Il a aussi accueilli plusieurs grandes infrastructures génératrices de nuisances. S'il a participé pour une part importante au développement régional il a peu bénéficié d'un effet moteur. Il bénéficie aujourd'hui d'un potentiel peu exploité. L'un des objectifs du SIEVO est d'inverser cette tendance en s'appuyant sur ces infrastructures (autoroutes, aéroports, T.G.V., etc...) pour favoriser son développement.

Cependant, le SIEVO n'entend pas promouvoir un accroissement important de la population. La croissance urbaine a été forte dans les 30 dernières années et plutôt que d'inciter à un développement quantitatif, les actions porteront sur une amélioration de la qualité de vie (emploi, environnement, services et équipements).

Le parti d'aménagement retenu repose donc sur le principe d'une urbanisation structurée, s'appuyant sur les équipements et les pôles existants et protégeant le plus possible les zones agricoles et naturelles.

1/ Rapport de présentation

Les espaces naturels et agricoles de l'est du Val d'Oise sont soumis à des pressions de plus en plus fortes compte tenu de la proximité des zones urbaines et des grands axes de communication. Pour résister à ces pressions le schéma directeur affirme clairement la vocation des espaces. Il contribue au maintien de l'agriculture.

Il pose les principes suivants:

- protection du site naturel de la partie nord qui comprend des zones agricoles, des zones naturelles des bois ou des forêts et des petits ensembles boisés isolés de grande qualité.
- protection des zones agricoles de la "Plaine de France" et des boisements significatifs.
- création de nouveaux espaces boisés ou naturels en continuité de l'existant ou en protection face aux nuisances des infrastructures et notamment création d'une trame verte dans la partie sud du périmètre s'appuyant sur la vallée du Crould.
- mise en valeur des sites des anciennes décharges par des aménagements paysagers de qualité (parc urbain à vocation intercommunal à Gonesse; point de jonction entre les deux axes de la trame verte).

LES OBJECTIFS DE LA MUNICIPALITE EN MATIERE D'URBANISME:

Les caractéristiques de sa situation géographique font du secteur de Gonesse un des pôles de développement les plus importants de l'Ile-de-France dans les 15 années à venir.

Consciente des enjeux et des conséquences de ce développement, la municipalité souhaite préserver et mettre en valeur le cadre général de la ville en s'appuyant, suivant les lieux, sur les principes suivant:

Dans les zones urbaines

- limiter l'accroissement de population par un développement mesuré des zones d'habitat futur; celui-ci ne pouvant être envisagé que dans les zones urbaines existantes, les moins exposées aux nuisances liées aux nombreuses infrastructures (aéroportuaires, routières et ferrées) touchant le territoire Gonessien.

Dans le centre ville

- inciter à la réhabilitation du centre ville dans le respect de l'architecture et de l'urbanisme local et la sauvegarde des espaces verts.
- favoriser la vocation du centre ville sur les plans administratifs, commerciaux et économiques.

Dans les quartiers périphériques

- requalifier les grands ensembles les plus défavorisés (Contrat de ville en cours sur les quartiers St-Blin et la Fauconnière).
- maintenir les caractéristiques des zones pavillonnaires en évitant une densification exagérée qui nuirait au caractère aéré existant.
- achever l'urbanisation de la Grande Vallée qui permettra la réunification des quartiers nord-ouest au centre ville.
- renforcer les liaisons inter-quartiers.

Aux entrées de ville

- requalifier le paysage urbain des infrastructures d'entrée de ville par une composition d'ensemble tenant compte des identités locales spécifiques et des aménagements permettant l'identification de Gonesse.

Dans les zones en devenir

- préserver un potentiel d'accueil pour une future extension de la ville à l'Est liée au développement de Roissy;
- mettre en place une structure de réflexion sur l'aménagement équilibré de ce nouveau pôle axée sur l'accueil d'activités technologiques tertiaires, de service, de centre de formation.

Dans les espaces naturels

- maintenir les espaces agricoles du plateau nord-ouest de Gonesse, dont les limites seront traitées en fonction de leur situation dans le paysage.
- réaliser un front paysager boisé, en limite de l'urbanisation nord de Gonesse avec l'aide de l'Agence des Espaces Verts dans le cadre de la "Ceinture Verte" prévue au "Plan Vert" régional d'Ile-de-France.
- requalifier le centre d'enfouissement technique que constituent les deux talus de décharge et mettre en valeur la zone humide contenue en son milieu, en vue d'ouvrir au public l'ensemble du site qui constitue un maillon de la trame verte.
- préserver les espaces boisés en centre ville et mettre en valeur les berges du Crould.



- Intersection rue de Paris / rue de l'Hôtel-Dieu.



- Rue Galande.

5 / CIRCULATION ET STATIONNEMENT

CIRCULATION

Les rues du centre ancien de Gonesse sont assez étroites. Leurs faibles largeurs entraînent, une circulation à sens unique, sur de nombreuses voies ou portions de voies (rue de l'Hôtel-Dieu, rue de la Fontaine Saint-Pierre, rue Galande, rue de la Fontaine Saint-Nicolas, rue Pierre Lorgnet, rue Pierre de Theilley, rue Emmanuel Rain, rue de Paris, rue du Général Leclerc, rue Saint-Nicolas, rue Furmanek, rue de Savigny).

A l'étroitesse des rues s'ajoutent des problèmes de giration à certaines intersections, principalement sur la rue de Paris (rue de Paris / rue Furmanek, rue de Paris / rue Emmanuel Rain, rue de Paris / rue Saint-Nicolas). A ces carrefours, les automobilistes éprouvent des difficultés à tourner sans empiéter sur la file de circulation opposée.

Ponctuellement, la mise en place sur la chaussée de demi-sphères en béton, aux débouchés de voies, supprime le stationnement sauvage et facilite la circulation, notamment celle des bus.

Ces mobiliers ont cependant l'inconvénient d'apparaître comme des objets rapportés qui, par leur forme, leur teinte et leur matériau, nuisent à la simplicité et à la cohérence de la rue.

STATIONNEMENT

La largeur des rues rend difficile le stationnement sur la voie publique. Aussi, le stationnement de surface est, souvent interdit ou, unilatéral mais rarement bilatéral. Le nombre restreint de places sur la voie publique engendre des véhicules en infractions sur les trottoirs qui posent souvent des problèmes de cheminement aux piétons.

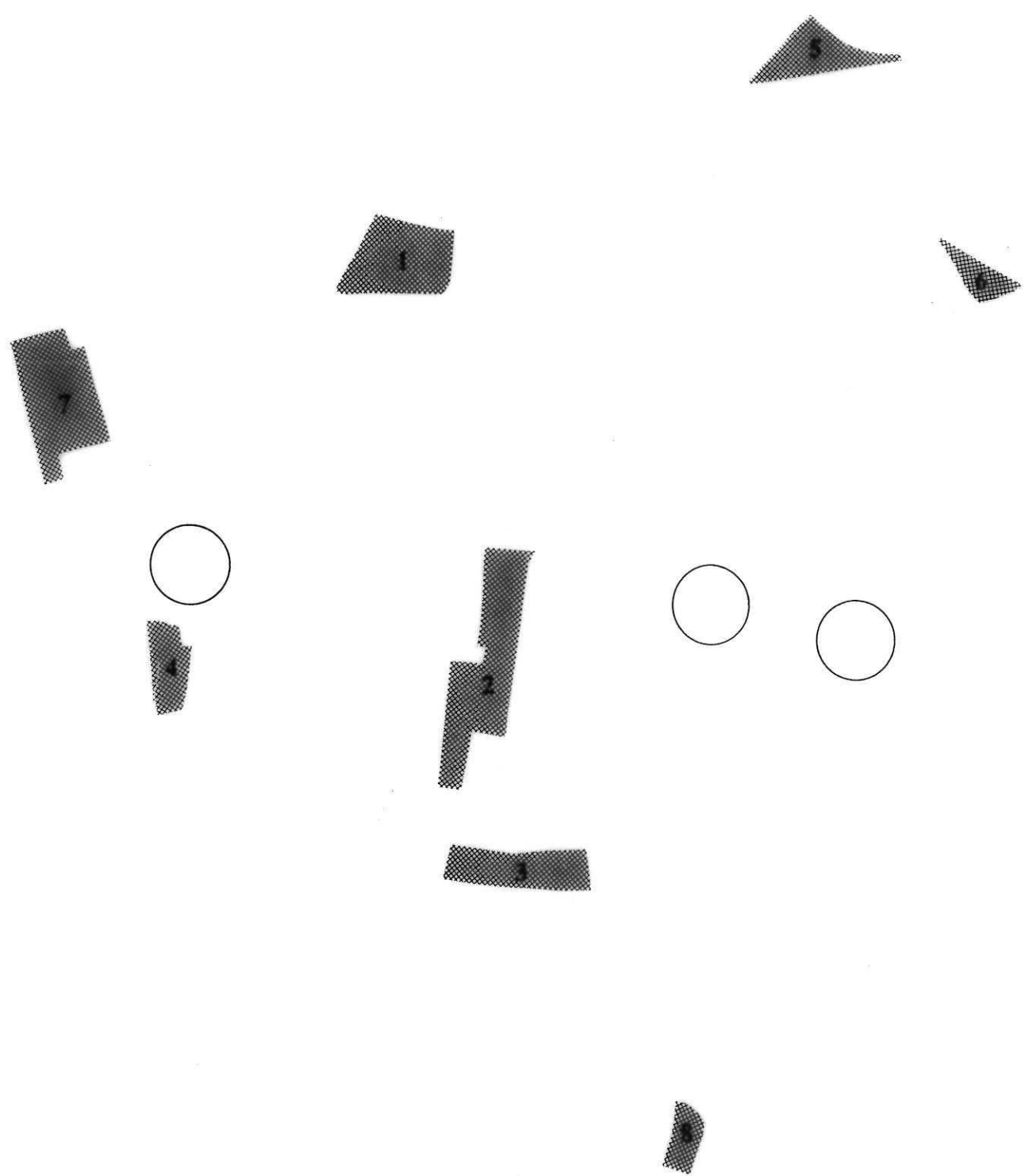
Ce déficit de stationnement, dû à la configuration des lieux, a pour effet de concentrer les véhicules sur les espaces libres.

Ainsi, on dénombre, 50 emplacements de stationnement place du 8 mai 1945, 115 sur le vaste espace à proximité de la mairie et du marché, et 50 autres places, de l'autre côté du Crould, rue Henry Dunant.

Rue Saint-Nicolas 35 places sont aménagées devant la ferme de Coulanges.

Un peu plus à l'écart du centre ville on trouve, devant l'entrée de l'hôpital, une quarantaine de places et 18, place des fromagers.

A ces aires de stationnement public s'additionnent des espaces privés, sans dispositif de contrôle des accès, qui sont utilisés par tous les automobilistes (70 places rue de Paris et 25 places rue de la Malmaison).



- 1 50 places de stationnement
- 2 115 places de stationnement
- 3 50 places de stationnement
- 4 35 places de stationnement
- 5 40 places de stationnement
- 6 18 places de stationnement
- 7 70 places de stationnement
- 8 25 places de stationnement

1/ Rapport de présentation





- Place du 8 Mai 1945.

Si la présence de parcs de stationnement de surface est essentielle pour le bon fonctionnement de la ville, on peut cependant déplorer leur fort impact dans le paysage et la mutation des pratiques sociales qu'ils ont sous-tendues.

On peut regretter que la forte pression de l'automobile ait petit à petit "rempli" les "vides" urbains pour ne laisser aux habitants du centre de Gonesse que l'espace linéaire des trottoirs. Les lieux de rassemblement, de fête, appropriables par les gens ont disparu. La place de l'église avec ses massifs engazonnés peut difficilement jouer ce rôle et la place Jean Jaurès est beaucoup trop éloignée de la vie commerciale et festive.

On peut encourager le principe qui a été développé rue de Paris, face à la ferme de Coulanges, qui consiste à implanter une aire de stationnement, en retrait de la rue derrière des constructions, minimisant ainsi l'impact des 70 véhicules garés. L'accès à ce parking s'effectue depuis l'impasse Coulanges.



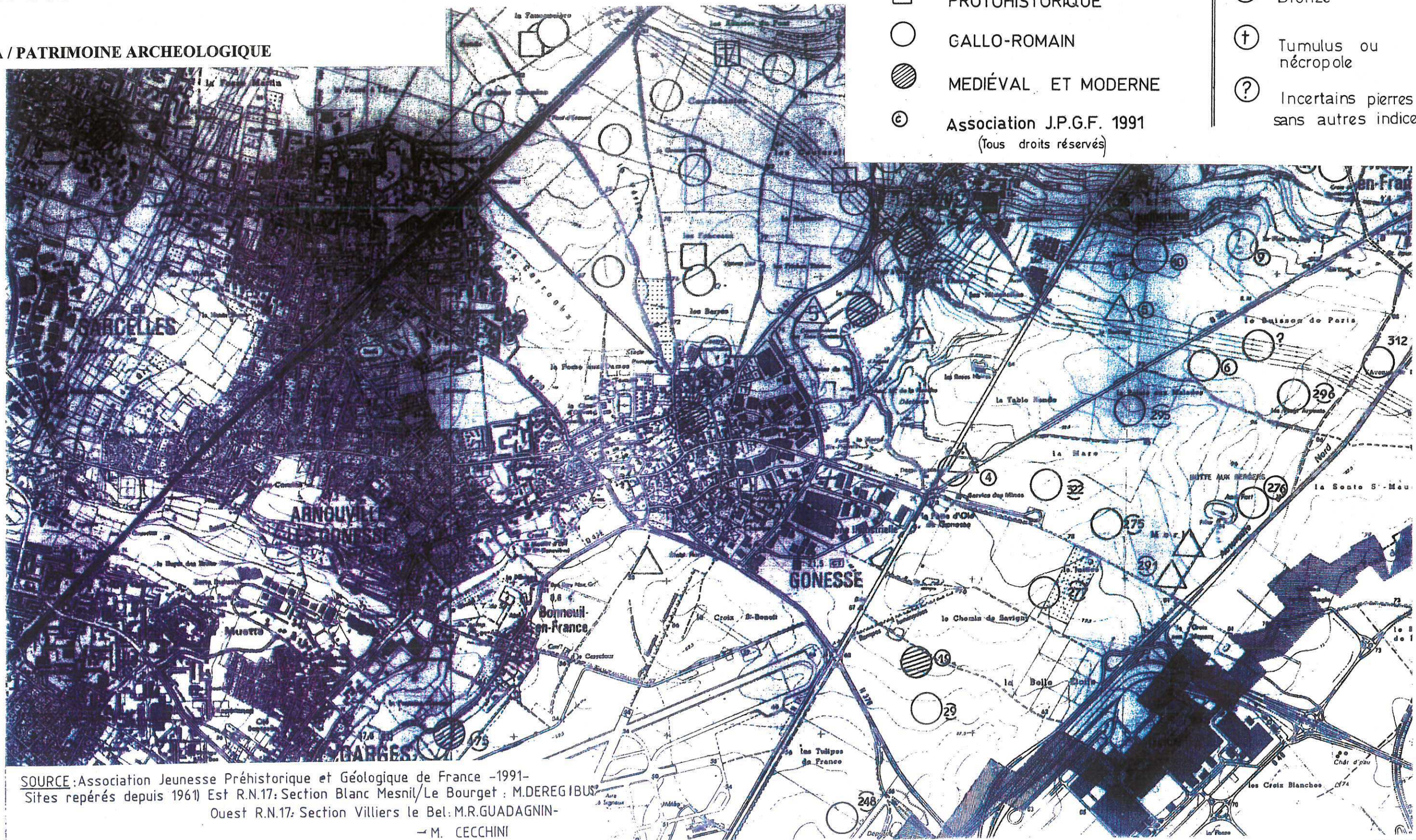
- Place du Général de Gaulle.



- Rue de la Malmaison.

6 / COMPOSANTES DU PATRIMOINE

A / PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE



- ⬡ PALÉOLITHIQUE
- △ NÉOLITHIQUE
- PROTOHISTORIQUE
- GALLO-ROMAIN
- ◐ MÉDIÉVAL ET MODERNE
- Ⓢ Association J.P.G.F. 1991
(Tous droits réservés)
- Ⓡ Bronze
- † Tumulus ou nécropole
- Ⓢ Incertains pierres sans autres indices

SOURCE: Association Jeunesse Préhistorique et Géologique de France -1991-
 Sites repérés depuis 1961) Est R.N.17: Section Blanc Mesnil/Le Bourget : M.DEREGIBUS
 Ouest R.N.17: Section Villiers le Bel: M.R.GUADAGNIN-
 - M. CECCHINI



- Rue d'Aulnay - arbres le long du Crould.



B / PATRIMOINE PAYSAGER

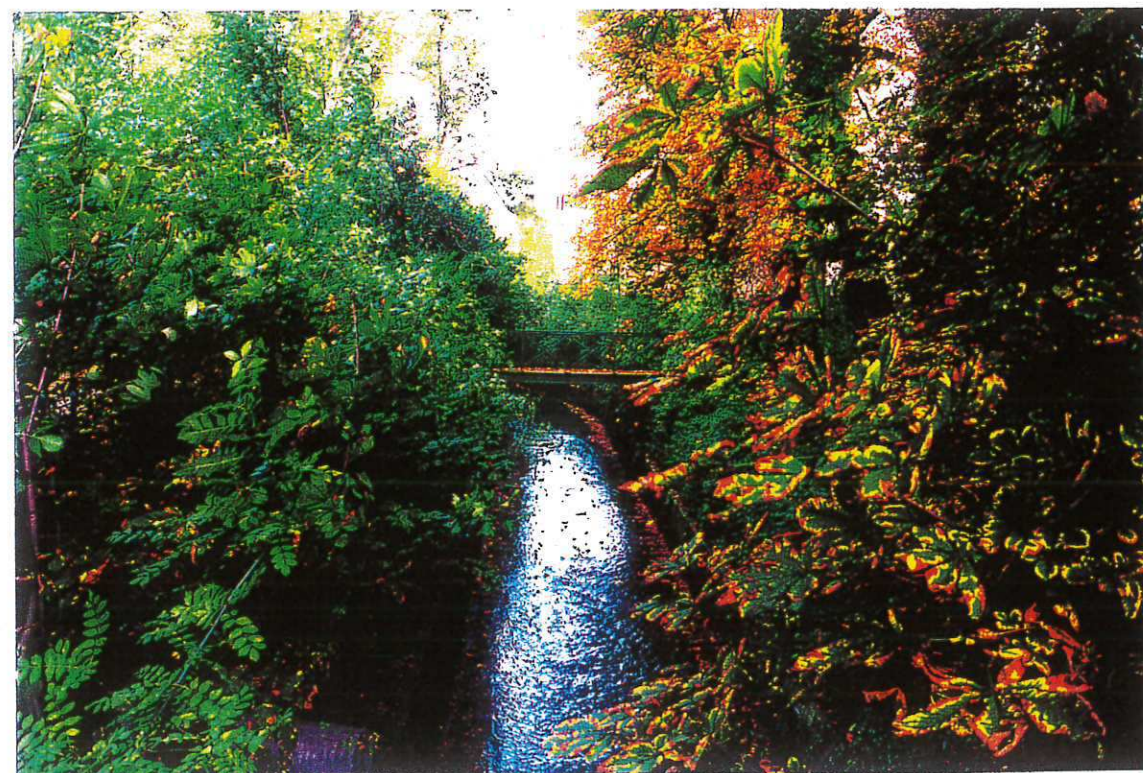
(voir documents cartographiques en annexe et 3/ Document didactique).

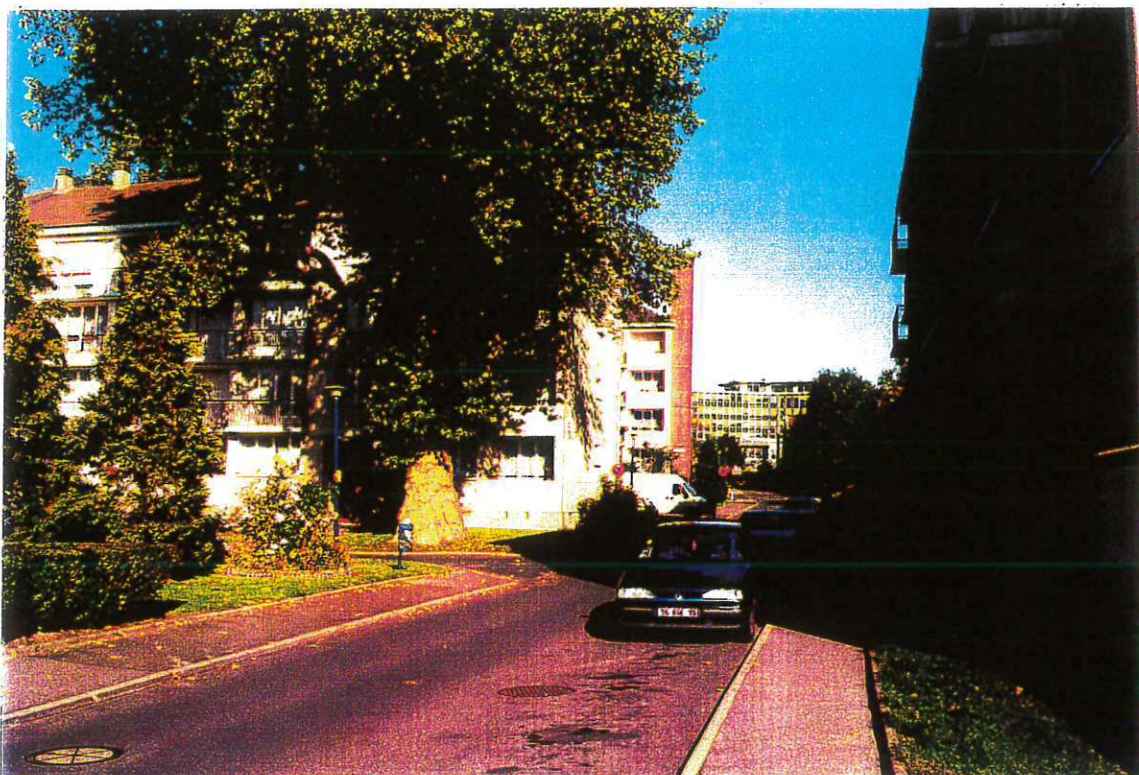
La végétation abondante, qui agrmente les berges du Crould, permet de visualiser le tracé souvent confidentiel de cette rivière tout, en associant les deux rives du centre ancien de Gonesse.

Cette masse végétale linéaire se mélange fréquemment aux plantations des propriétés privées ou publiques qui bordent la rivière.

Le Crould avec son armature végétale de première importance entretient peu de liens avec la ville; il s'ouvre sur celle-ci uniquement au droit du parc de la mairie et de la halle du marché. Sur le reste de son parcours, la rivière est peu, ou pas, accessible.

La présence d'un cours d'eau, au cœur du centre ancien de Gonesse, contribue à l'agrément des lieux. Cependant, cette rivière doit être mise en valeur pour, dialoguer davantage avec la ville et, assurer un cheminement continu le long de ses berges.





- Résidence de la Commanderie.



- Résidence de la Commanderie.



Le centre de Gonesse a aussi pour particularité de posséder d'anciens domaines, d'anciennes propriétés, qui disposaient de parcs ou de vastes jardins arborés. Ces espaces ont été petit à petit urbanisés: le parc de la Commanderie en 1967, le parc d'Orgemont en 1971, le parc des Gentilhommes en 1979 et le parc de Gonesse en 1988.

Sur tous ces domaines, où les constructions se sont échelonnées sur une vingtaine d'années, les principes d'implantation des bâtiments ont été établis en fonction des arbres existants. Les constructions, quelle que soit leur nature, maisons individuelles ou logements collectifs, se glissent entre les arbres sous le couvert végétal.

A l'intérieur de ces anciennes propriétés, le végétal l'emporte sur le construit et cette prédominance "verte" permet d'intégrer des constructions de caractères différents à l'intérieur du tissu urbain de Gonesse.

Les arbres dominent dans le paysage faisant passer au second plan des architectures souvent médiocres.

Ainsi, la ville alterne des alignements construits continus (bâti et murs de clôtures) avec des parcs urbains, où les constructions sont implantées à l'écart de la voirie ménageant un premier plan paysager et planté.

Un contraste et une variété d'ambiances s'opèrent entre les voies étroites minérales et les parcs urbains plantés.



- Allée du Crould.

1/ Rapport de présentation



- Rue Claret.



- Rue Pierre de Theilley.



- Rue Pierre de Theilley, depuis l'entrée de l'hôpital.

L'hôpital de Gonesse se trouve sur un vaste territoire, au nord de l'église Saint-Pierre. Sa végétation est peu perceptible depuis le centre ancien mais des jardins, des vergers, des arbres d'alignements, structurent et agrémentent cette étendue paysagère. Ces grands terrains disposent de constructions de natures variées et facilitent la mutation de cet ensemble hospitalier.

La voirie peut aussi être agrémenté d'arbres d'alignement. Cette configuration est assez rare, mais un des exemples rencontrés est de grande qualité.

Ainsi, rue Claret et rue Pierre de Theilley une double rangée d'arbres est positionnée sur un talus du côté extérieur de la ville. Cet alignement marque une très ancienne voie de Gonesse.

Ce mail réalisé sur un léger promontoire offre un espace privilégié de promenade, à l'écart de la circulation automobile et, abrité par les feuillages ou les ramures des arbres.

Ce double alignement s'interrompt, dans la partie la plus ancienne de la rue Claret, pour laisser place à des constructions.

Le long de l'hôpital on retrouve une seule, des deux rangées d'arbres positionnées tantôt à l'intérieur, tantôt à l'extérieur, de son emprise foncière.

D'autres alignements plantés se retrouvent ponctuellement dans le paysage, reste d'anciens tracés paysagers ou bien, arbres d'alignement autour d'espaces spécifiques comme l'église Saint-Pierre ou la place du 8 mai 45.

Le Crould, les grandes propriétés constituent l'armature végétale principale du centre ancien de Gonesse. Les arbres d'alignement, les petits espaces verts publics, les jardins privés, ajoutent à son caractère paysager.

Le promeneur, qui découvre le centre de Gonesse, est étonné d'avoir toujours dans son champ visuel un élément végétal. Peu de visions n'offrent qu'un univers minéral.



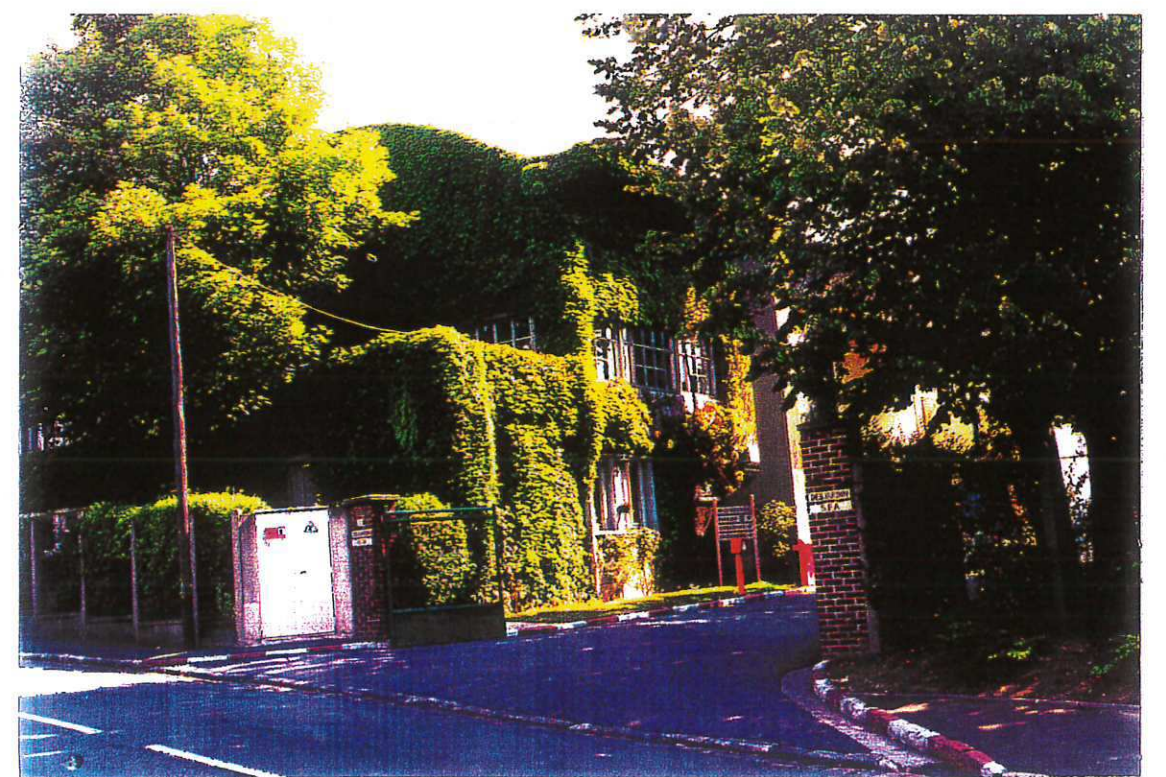
- Rue Pierre de Theilley.



- Ruelle d'Enfer.



- Rue Furmanek.



- Rue du Thillay.

A ce patrimoine végétal on peut ajouter des aménagements paysagers récents qui ont été effectués en limite du centre ancien.

La rocade, à l'est et au nord dispose d'une haie en partie centrale, avec une rangée d'arbres. Cette artère fortement marquée par le végétal, structure l'espace de cette zone d'activité en créant un lien qui permet d'associer des constructions de nature, de formes très contrastées et, de minimiser l'impact des aires de stationnement.

En bordure de cette voie, à l'écart de notre périmètre d'étude détaillée, émergent des buttes constituées d'anciennes décharges. Implantée sur les rives du Crould, cette décharge, en activité jusqu'en 1993, a produit un paysage artificiel qui, sur la rive droite, suit la logique du bassin versant, alors que sur l'autre rive, il contrarie la lecture logique du site.

Lorsque l'on pénètre à l'intérieur de ces lieux, on est surpris de découvrir un univers à part préservé de l'agitation de la ville. Une zone humide marque le centre d'une petite cuvette entourée par de jeunes végétaux. De nombreux champignons, lapins et oiseaux occupent les lieux.

Si cette cuvette propose un endroit refermé sur lui même, les plateaux qui la bordent, offrent des vues lointaines sur le territoire environnant et sur Paris.

La requalification de ces talus de décharge est souhaitée par la municipalité en vue d'ouvrir ces espaces au public.

Cet aménagement passe par une analyse des sols de manière à s'assurer qu'ils ne contiennent pas de polluants incompatibles avec l'utilisation projetée.



- Vue depuis le sommet des buttes de décharges.



- Rue de l'Hôtel-Dieu.

C / PATRIMOINE URBAIN

(voir documents cartographiques en annexe).

ORGANISATION DU BÂTI

Le centre ancien de Gonesse s'organise le long de trois voies principales, longeant la vallée du Crould, reliées entre elles par des rues implantées presque perpendiculairement à ce réseau viaire.

La largeur moyenne des voies est d'environ 10 mètres avec pour valeurs extrêmes, 4 mètres pour la ruelle Saint-Pierre et 18 mètres pour la partie la plus large de la rue de l'Hôtel-Dieu. Les largeurs des parcelles sur rues sont très variables.

Au nord du Crould, le centre ancien se caractérise, par une urbanisation continue le long des rues, de l'Hôtel-Dieu, du Général Leclerc, de Paris et de la place du 8 mai 45.

Les parcelles sont de largeurs variables et la hauteur du bâti oscille entre R+1+C (Rez-de-chaussée + 1 étage + Combles) et R+2+C, quelquefois R+3+C. A ces différences de hauteurs s'ajoutent des irrégularités dans les alignements des façades dues à la modification des règles d'implantations des constructions.

Au sud du Crould, le long des rues Galande, Saint-Nicolas et Pierre Lorgnet les caractéristiques d'organisation sont les mêmes que dans la partie nord. Les hauteurs des constructions sont cependant plus faibles avec R+1+C et quelquefois R+2+C. L'irrégularité des alignements des façades et leur hauteur modeste confèrent à ce quartier un caractère plus rural.



- Place du 8 Mai 1945.



- Rue de la Fontaine Saint-Pierre.



- Rue Claret.



- Rue Galande.



- Rue Saint-Nicolas.



- Maisons individuelles en cœur d'îlot.



- Ferme rue Emmanuel Rain.

On rencontre, à l'intérieur de certains îlots, des cours communes, souvent d'anciennes cours de fermes, qui distribuent d'autres logements. Quelques maisons individuelles s'organisent autour de ces cours en cœur d'îlot.

Dans ce contexte urbain dense où la ville se compose de constructions accolées et de constructions associées par des clôtures délimitant fortement l'espace public, quelques bâtiments se singularisent par leur isolement (l'église Saint-Pierre, la perception, la mairie, les écoles et un peu à l'écart l'hôpital) d'autres par des masses imposantes (anciennes fermes, école).

Entre ces deux zones urbanisées coule le Crould. Jusqu'à une période récente, cet endroit partiellement inondable a peu attiré de constructions, à l'exception de moulins et de bâtiments agricoles. La canalisation du Crould, la diminution de l'activité agricole, le besoin de logements neufs en centre ville et la qualité paysagère du site ont engendré des réalisations nouvelles. Des lotissements pavillonnaires, des logements collectifs, des équipements sont venus relier les deux entités anciennes de la ville. Ces nouvelles constructions, entretiennent peu de liens avec l'urbanisation existante et, se combinent suivant leurs propres logiques sur leurs parcelles. Cependant, la forte présence de la végétation arrive, à minimiser l'impact et, à associer ces constructions isolées avec le tissu urbain plus ancien.



- Rue de Paris - trésor public.

1/ Rapport de présentation



- Rue de Paris.



- Rue Jean Monnet.

Autour du centre que nous venons de décrire se sont greffées trois formes urbaines différentes. Tout d'abord, un peu à l'image des constructions bordant le Crould, une urbanisation, de maisons individuelles, de bâtiments collectifs et d'équipements qui s'est glissée à l'intérieur des domaines paysagers d'anciennes propriétés ou d'anciennes fermes.

Puis, un peu plus à l'écart, ont été construits des lotissements pavillonnaires "ordinaires", sans structure végétale forte pour faciliter leur sédimentation, et de gros bâtiments d'activités.

L'organisation spatiale de Gonesse est très complexe. Cependant cette impressionnante diversité produit une progression dans le paysage entre un centre à caractère minéral, dense, et une urbanisation intégrée à du végétal qui se dé-densifie petit à petit en changeant d'échelle.

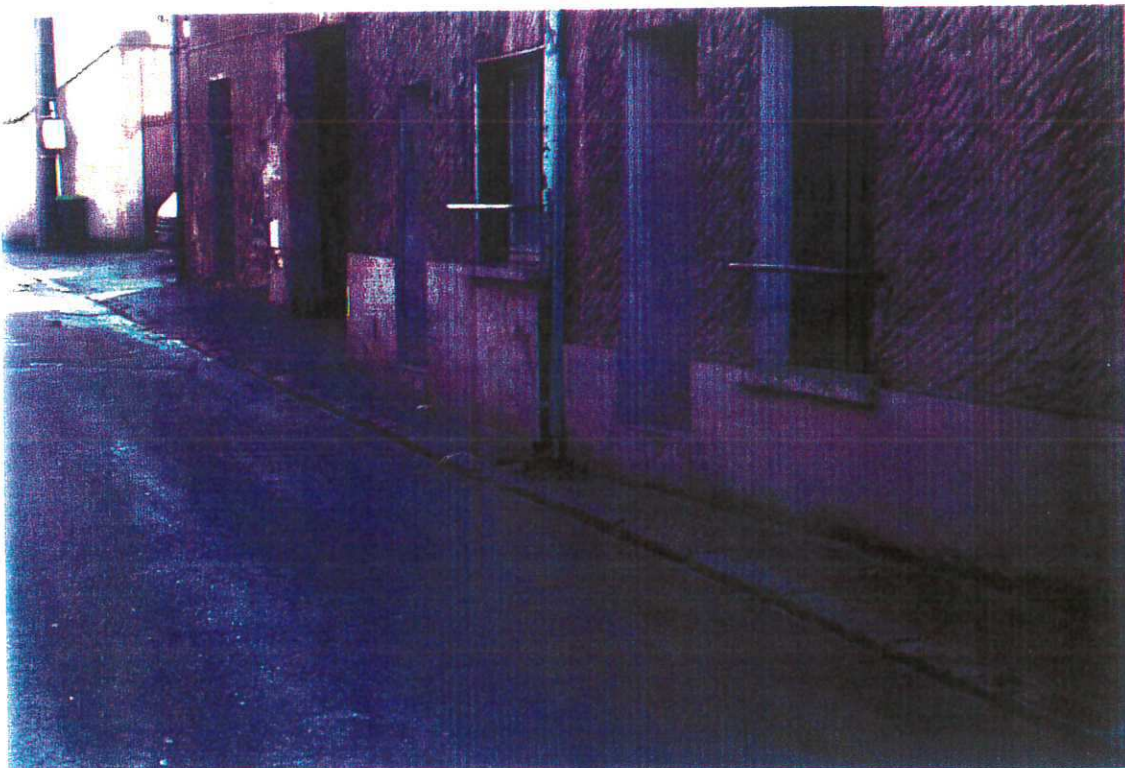
Ces divers principes de composition s'articulent assez bien les uns avec les autres, même si l'on peut regretter le manque de sensibilité avec lequel a été traitée l'intégration du Pigeonnier de la ferme de Garlande à l'intérieur de la zone d'activités.



- Rue Henri Dunant.



- Rue Pierre Lorgnet.



- Rue Pierre Lorgnet.

ESPACE PUBLIC*Les trottoirs*

Les trottoirs et la chaussée des rues, du centre ancien de Gonesse, ont un tracé simple qui suit globalement l'alignement des façades.

La faible largeur des voies pose un problème d'organisation de l'espace public. Il y a, en effet, une grande difficulté à concilier une largeur convenable de trottoir avec une bonne fluidité de la circulation des véhicules et une capacité de stationnement.

Les trottoirs sont étroits, et la destruction des alignements des façades sur certains tronçons (rue Galande, rue Saint-Nicolas, rue Pierre Lorgnet) réduit ponctuellement encore leur largeur. Celle-ci peut atteindre trente centimètres et rendre le trottoir inutilisable. Dès lors, les passants doivent traverser ou marcher sur la chaussée. A cette étroitesse peut se combiner du stationnement illicite et parfois un mauvais état du sol (assez peu fréquent).

Aussi, les personnes âgées, les handicapés, peuvent éprouver des difficultés pour se déplacer sur les trottoirs du centre ancien.



- Rue Furmanek.

1/ Rapport de présentation



- Rue Galande / rue de Savigny.



- Rue Claret.

L'asphalte de couleur noire est le matériau couramment utilisé pour recouvrir la chaussée et les trottoirs.

La teinte de l'asphalte des trottoirs devient rouge pour identifier des lieux particuliers (espaces publics, autour de la mairie, sur des portions de la rue de Paris et de la rue de l'Hôtel-Dieu, dans la ruelle Saint-Pierre, sur la place du 8 mai 45 etc...).

L'intervention des concessionnaires (eau, gaz, électricité, téléphone...) occasionne de nombreux raccords d'asphalte qui, sans être gênant pour la planéité des trottoirs, sont assez présents, visuellement, dans le paysage de la rue.

Plus rarement, des pavés de grès ou de granit sont employés (autour de la ferme Saint-Christophe et sur la petite place donnant sur la rue de Paris et sur l'impasse de Coulanges).

Des pavés autobloquants et des dalles de bétons de dimensions variables ont été mis en œuvre sur la partie commerçante de la rue du Général Leclerc, autour de la halle du marché, sur le vaste parking près de la mairie et ruelle Braque.

Tous ces revêtements qui ponctuent des espaces singuliers sont en bon état.

Sur quelques trop rares trottoirs, on rencontre encore des bateaux pavés en grès qui viennent scander, rompre, la volontaire monotonie des sols. Ces éléments apportent une richesse à l'espace public et identifient clairement les accès à l'intérieur des parcelles privées.

On ne peut que regretter le remplacement de ces pavages par de l'asphalte.



- Rue Galande.



- Rue Jean Monnet.



- Place du Marché.



- Place du Général de Gaulle.



- Ruelle Braque.

1/ Rapport de présentation



- Rue de Paris.



- Rue d'Aulnay.

A ces petits détails qui font la qualité de l'espace public et qui, pour des raisons économiques ou de mise en œuvre, s'altèrent ou disparaissent, on peut ajouter le traitement des bordures de trottoirs et des caniveaux.

Les bordures de trottoirs qui étaient composées avec des éléments en pierre (grès ou granit) et dont on trouve encore de nombreux exemples, rue de Paris, rue du Thillay, ruelle Saint-Pierre, place du 8 mai 45, rue d'Aulnay, rue Saint-Nicolas, rue Pierre Lorgnet, sont aujourd'hui réalisées en béton.

A la forte épaisseur de la pierre, à ses formes arrondies, à sa brillance sous la pluie et à sa teinte foncée s'opposent des éléments aux formes rigides, de faibles épaisseurs, avec une teinte claire contrastant fortement avec l'asphalte des trottoirs.

A cela il faut ajouter la disparition des caniveaux en grès remplacés par des dalles en béton ou par de l'asphalte qui appauvrissent l'espace public en lui faisant perdre une part de sa vibration.

Curieusement les pavés en grès, s'ils ont disparus des sols, ont fait leur apparition en élévation pour composer des murets ou des parois de jardinières.

Ces matériaux, détournés de leur utilisation première, sont incompatibles avec le nouveau rôle qu'on leur demande de jouer. Un traitement de ces murets en moellons, en briques ou en enduit serait mieux adapté à ce genre d'utilisation.

Les trappes et grilles des concessionnaires (eau, gaz, électricité, téléphone...) sont positionnées sans aucun souci esthétique sur les trottoirs et, pour certaines d'entre elles, leur état est très dégradé.

L'arrivée de trappes en plastique de couleur claire ne va pas dans le sens d'une amélioration de l'aspect de l'espace public. Par leur teinte, ces trappes ressortent fortement sur l'asphalte et le matériau utilisé est peu compatible avec le caractère solide et durable de la voie publique.



- Rue Emmanuel Rain - bordures en béton et caniveaux béton et pavés.

I/ Rapport de présentation



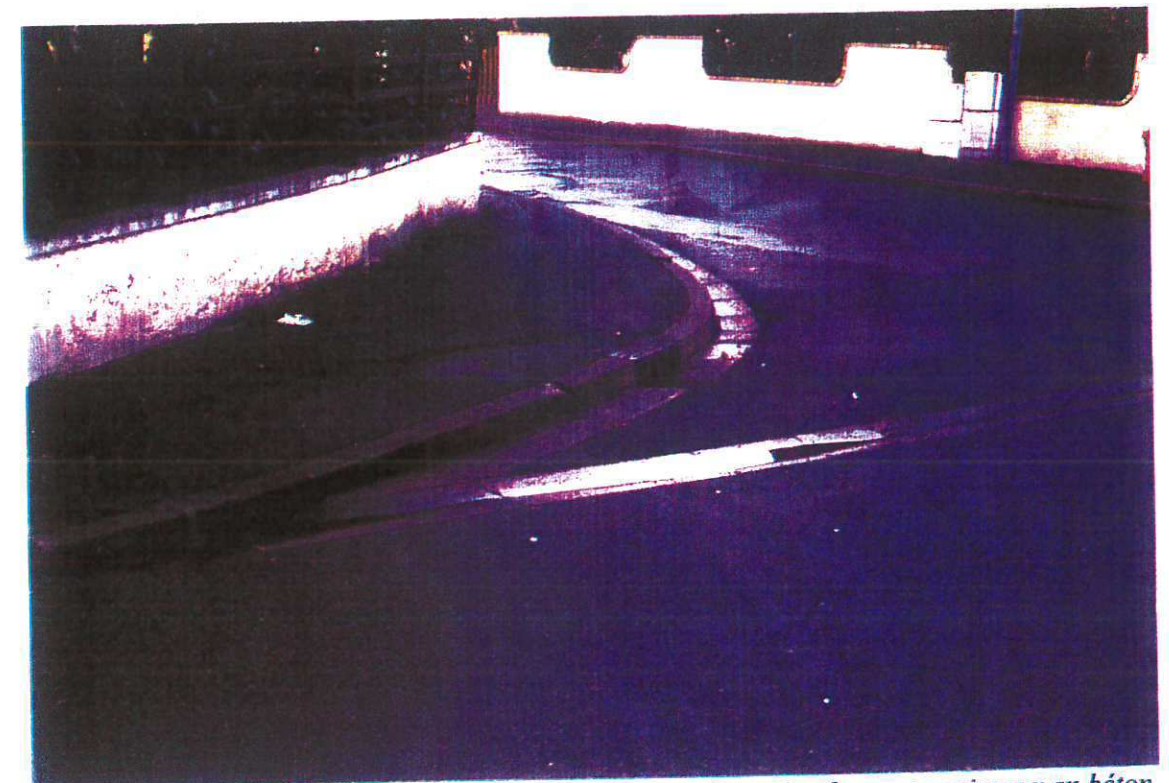
- Rue Galande - bordures en béton.



- Rue de Paris - bordures en béton (endommagées) et bordures en granit.



- Rue Henri Dunant - bordures en béton.



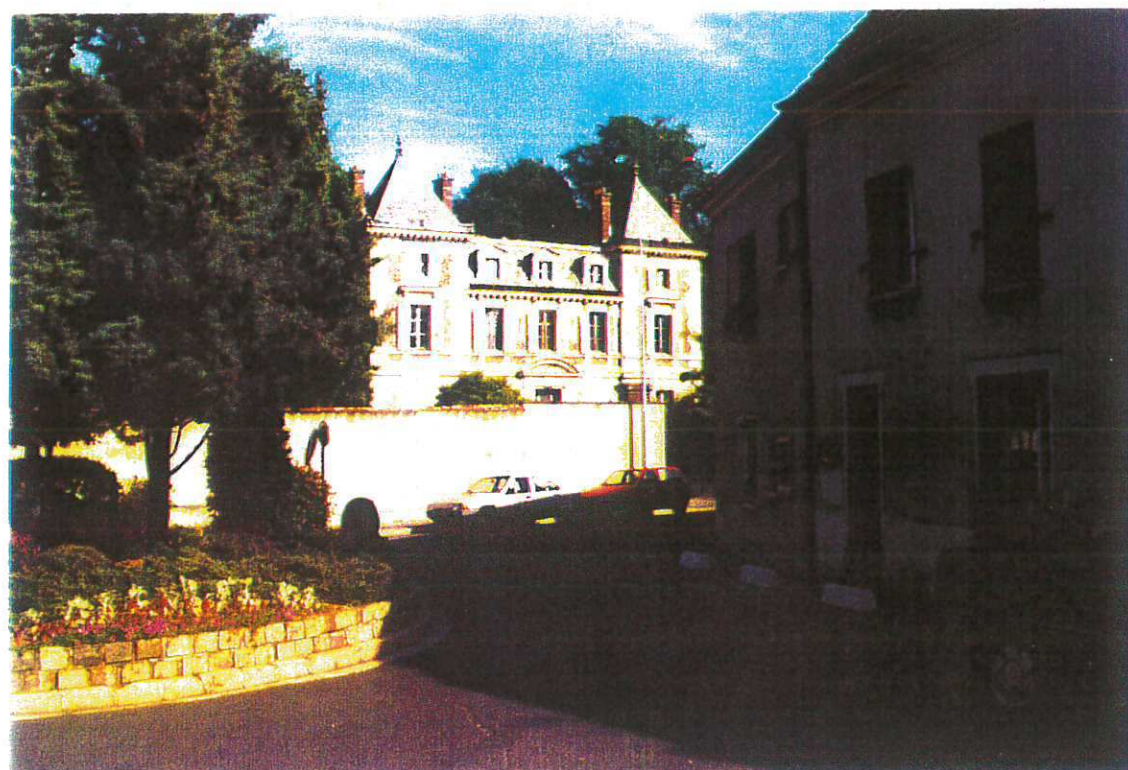
- Rue d'Aulnay - bordures et caniveaux en béton.



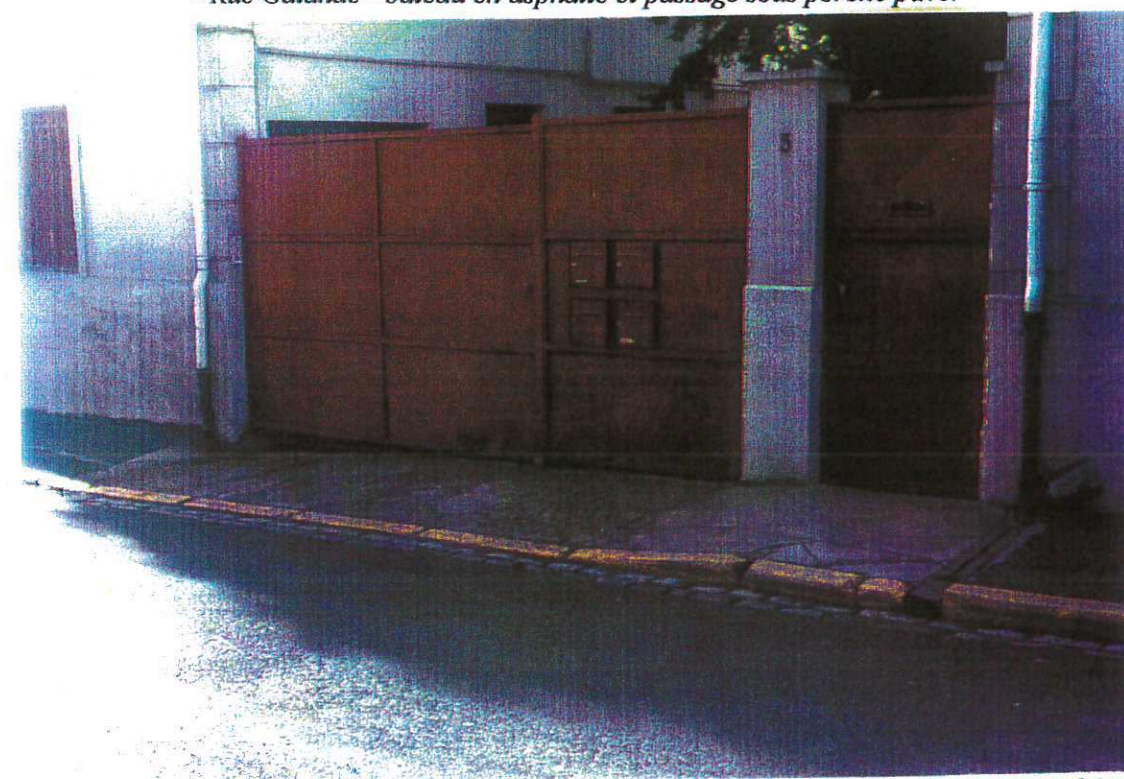
- Rue Galande - trappe en plastique.



- Rue Galande - bateau en asphalte et passage sous porche pavé.



- Place de la Croix des Ormes - muret réalisé avec des pavés.



- Rue Emmanuel Rain - bateau en béton.



- Place du Marché.



- Rue du Général Leclerc devant l'église Saint-Pierre.

Le mobilier urbain

Les dispositifs d'éclairage sont implantés, pour la plupart, sur un seul côté des trottoirs. Afin d'éviter d'ajouter un obstacle sur des trottoirs déjà étroits, les éclairages sont souvent fixés directement sur les façades par l'intermédiaire de consoles.

Rue de Paris, dans la section la plus commerçante, les éclairages sont suspendus au-dessus de la chaussée par des câbles fixés sur les façades de part et d'autre de la rue.

Les modèles de candélabres sont nombreux et, à part un luminaire de petite taille à boules que l'on rencontre régulièrement, une grande diversité apparaît.

Des mobiliers de défense (potelets, bornes ou barrières) sont placés ponctuellement sur les trottoirs, pour empêcher les véhicules de s'épandre sur le domaine réservé aux piétons ou, pour canaliser les enfants devant les écoles.

Si les mobiliers de défense sont d'une manière générale responsable de l'enlaidissement de l'espace public de beaucoup de villes, on peut se réjouir de constater que le centre ancien de Gonesse n'a pas trop souffert d'une surenchère de ces dispositifs. On peut simplement reprocher la diversité des mobiliers utilisés.



- Rue du Général Leclerc devant l'église Saint-Pierre.

I/ Rapport de présentation



- Rue de Paris.



- Rue Calarde.



- Rue Pierre de Theilley.



- Rue d'Aulnay.



- Rue de Paris.



- Rue de l'Hôtel-Dieu.

I/ Rapport de présentation



- Rue du Général Leclerc.



- Rue de l'Hôtel-Dieu - diversité des protections.



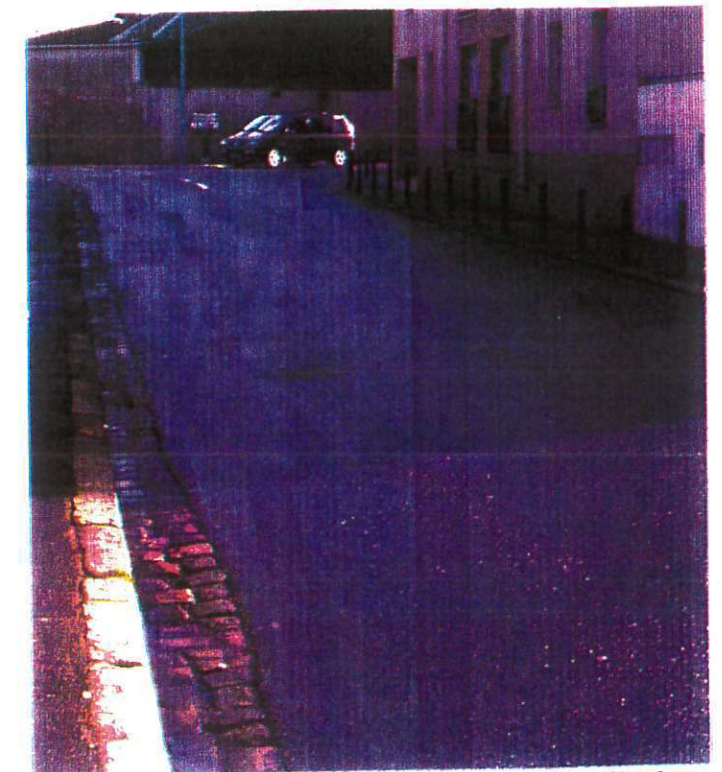
- Rue Galande.



- Rue Galande.



- Ruelle Braque.



- Rue d'Aulnay.

I/ Rapport de présentation



- Rue du Général Leclerc.

La rue du Général Leclerc, dans sa partie commerciale est un cas un peu particulier, où la suppression des trottoirs a occasionné la présence d'un nombre élevé de bornes, bacs à fleurs, candélabres, poubelles, pour retrouver une hiérarchisation des espaces.

L'abondance de mobilier nuit à la perception de l'espace de la rue du Général Leclerc et des constructions qui la borde et, de surcroît, donne une impression d'exiguïté. Ce type de traitement de l'espace public, qui s'accompagne d'un revêtement de sol assez complexe, marque les réalisations d'une époque et apparaît démodé.



- Rue du Général Leclerc



- Rue du Général Leclerc.



- Place de l'Eglise.



- Parvis de l'Eglise.

Les places

Les places de Gonesse ont de fortes potentialités qui, aujourd'hui, ne sont pas exploitées.

La place "haute" de l'église communiquant avec la place "basse" du 8 mai 45 est un lieu particulièrement riche qui n'est pas du tout mis en valeur.

L'espace autour de l'église s'est couvert de gazons avec des massifs ceinturés de rondins en bois et de végétaux inappropriés à leur environnement.

La place du 8 mai 45 est devenue un parc de stationnement. Ces deux espaces légèrement en pente, articulés autour du tribunal d'instance sont des lieux privilégiés, possédant beaucoup de charmes, en plein cœur de la ville.

L'espace à proximité du Crould, de la mairie, qui contient la halle du marché est dominé par l'automobile.

La place Jean Jaurès plantée d'arbres de grandes dimensions, en contact avec le parc d'Orgemont et son colombier, protégé au titre des monuments historiques, est un lieu qui a un rôle important à jouer.

Positionnée un peu à l'écart du centre ancien, cette place devrait, après réaménagement, être capable d'identifier la ville depuis la nationale 370 tout en marquant l'entrée du noyau ancien de Gonesse.

De la place à caractère minéral de la Croix des Ormes, située à l'intersection des rues Furmanek, Galande, Pierre Lorgnet et Camus, il ne reste aujourd'hui qu'un rond-point ceinturé d'un muret en pavés et recouvert d'une végétation sans rapport avec le lieu.

On peut regretter que la forte pression de l'automobile ait, petit à petit, engendré une ville où les "vides" urbains sont utilisés pour stocker les voitures. Les lieux de rassemblement, de fête, appropriables par les gens ont disparu. La place de l'église avec ses massifs engazonnés peut difficilement jouer ce rôle et la place Jean Jaurès est beaucoup trop éloignée de la vie commerciale et festive.

A ces places s'ajoutent des espaces, peu ou mals utilisés, qui peuvent jouer un rôle dans l'image de la ville.

Il s'agit des angles des voies délimités par les rues Claret, Drouhot, Pierre de Thilley et Général Leclerc.

Rue Saint-Nicolas, l'accès à la ferme de Coulanges dispose d'une aire de stationnement qui jouxte un espace vert implanté au pied du Crould et de l'ancien moulin de la ville. Cette zone encadrée par les bâtiments de la ferme, le moulin, le Crould et des arbres de très grandes hauteurs mériterait d'être aménagée, pour qu'elle révèle toute la beauté du lieu.



- Place du 8 Mai 1945.



- Place du 8 Mai 1945.



- Place Jean Jaurès.



- Espace devant la ferme de Coulanges et à proximité de l'ancien Moulin de la Ville

I/ Rapport de présentation



- Place du Général de Gaulle.



- Place des Fromagers depuis la rue Emmanuel Rain.



- Place de la Croix des Ormes.



- Rue Galande.



Rue Claret.

D / PATRIMOINE ARCHITECTURAL.

(voir 3/ Document didactique).

A l'exception de l'église Saint-Pierre et des arcades de l'Hôtel-Dieu, l'architecture du centre ville de Gonesse n'est pas antérieure à la fin du XVIIIème siècle.

Les constructions du centre sont majoritairement mitoyennes avec des toitures à deux pentes, parallèles à la rue. Leur état est contrasté, certaines ont été restaurées, d'autres au contraire sont à l'abandon.

La continuité sur rue, des constructions ou des murs de clôture, parvient à liasonner et à rendre presque cohérent des enchaînements d'architectures souvent très différentes. Dans le détail, le bâti est diversifié, avec des variations importantes dans la largeur et dans l'altitude des constructions.

La présence d'îlots insalubres et la volonté de créer des logements neufs, dans le centre ancien de Gonesse, a engendré des opérations de rénovation urbaine qui se sont intégrées avec plus ou moins de bonheur dans le tissu urbain.

A cette structure urbaine ancienne se sont ajoutés plus récemment des lotissements pavillonnaires, des immeubles de logements et des équipements publics à l'intérieur des espaces verts compris entre le quartier Saint-Pierre et Saint-Nicolas, de part et d'autre du Crould.



- Rue d'Aulnay.



- Rue Emmanuel Rain.



- Rue Saint-Nicolas.

L'architecture du centre de Gonesse se compose de trois grandes catégories d'habitat.

- 1/ L'habitat de type rural;
- 2/ L'habitat de type bourgeois;
- 3/ Les immeubles dits "de rapports".

L'HABITAT DE TYPE RURAL

(voir 3/ Document didactique).

Les maisons

Ce type de construction, d'aspect massif, de hauteur R+1+C (rez-de-chaussée + un étage + comble), a des volumes simples organisés le long des voies.

Le matériau de base est le moellon protégé, de l'humidité et du gel, par un enduit qui le recouvre entièrement ou, par des joints débordant largement sur la pierre.

La brique enduite est aussi utilisée en raison de la présence d'une briqueterie dès le XVIIIème siècle, sur le territoire de la commune d'Arnouville à la limite de Gonesse.

Les soubassements sont matérialisés par de la pierre (moellon), de la brique ou par un traitement particulier de l'enduit.

Les façades disposent de corniches, quelquefois de bandeaux. Les entourages des baies sont rarement marqués.

Les façades sont rythmées par des ouvertures aux proportions verticales. Les fenêtres à deux vantaux sont pour la plupart à six carreaux. Des volets en bois peint viennent clore les ouvertures. Au rez-de-chaussée, les volets sont pleins ou persiennés, en partie supérieure, alors qu'à l'étage ils sont entièrement persiennés.

Des garde-corps apportent parfois une note sensible à la rudesse des volumes. Ceux-ci sont réalisés en fonte moulée ou en fer forgé surmonté d'une lisse en bois.

D'une manière générale, les toitures sont à deux pentes parallèles à la rue. Leur inclinaison est comprise entre 35° et environ 45°. Recouvertes à l'origine de tuiles plates, elles sont aujourd'hui fréquemment en tuiles mécaniques.

Les lucarnes sont peu nombreuses. Implantées en bas des toits, on rencontre des lucarnes à deux pentes, dites à "bâtière", à trois pentes, dites à "capucines" ou encore des lucarnes à foin avec une avancée de toiture.

Les souches de cheminées, de sections rectangulaires, sont situées près du faîtage et parfois sur le pignon.



- Rue de Paris.



- Maison de Maître de l'ancienne ferme Saint-Christophe aujourd'hui transformée en logements.

Les fermes

Intégrées à l'intérieur du tissu urbain du centre de Gonesse, elles sont difficilement identifiables.

Les fermes se distinguent néanmoins de l'habitat rural par leurs portes charretières en bois, de grandes dimensions, souvent plus hautes que la hauteur d'un rez-de-chaussée courant. Ces portes donnent accès à une cour qui distribue d'autres bâtiments. Certains de ces bâtiments, perpendiculaires à la rue, viennent par leur pignon rompre une organisation de toiture couramment parallèle à l'espace public.

La pierre de taille, la brique composent les jambages et les piédroits des portes charretières. Ces portes sont surmontées de linteaux en bois (cachés ou non) et, plus rarement, en pierre de taille.

Les constructions sur rue sont souvent des bâtiments d'exploitation avec des ouvertures de dimensions variables, révélant l'organisation interne, occultées par des volets pleins.

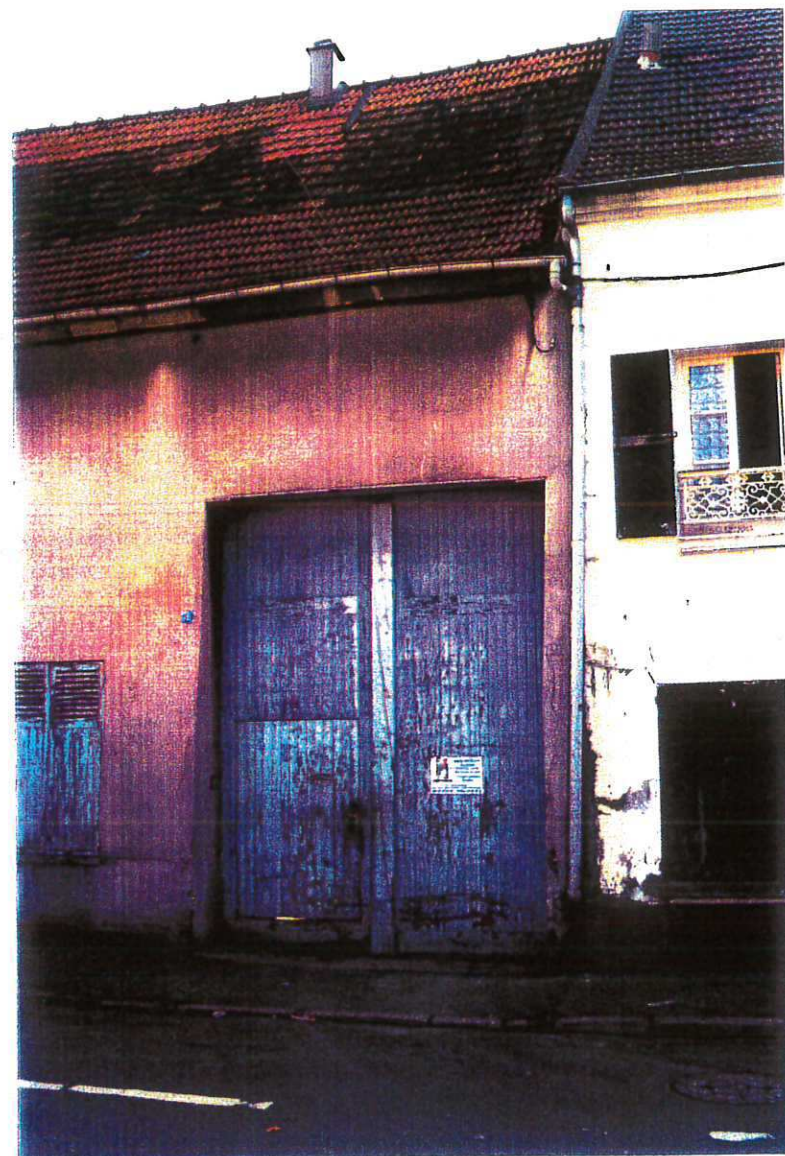
Les autres caractéristiques des fermes sont les mêmes que celles des maisons rurales (hauteurs, matériaux, ouvertures, etc...).



- Rue Emmanuel Rain.



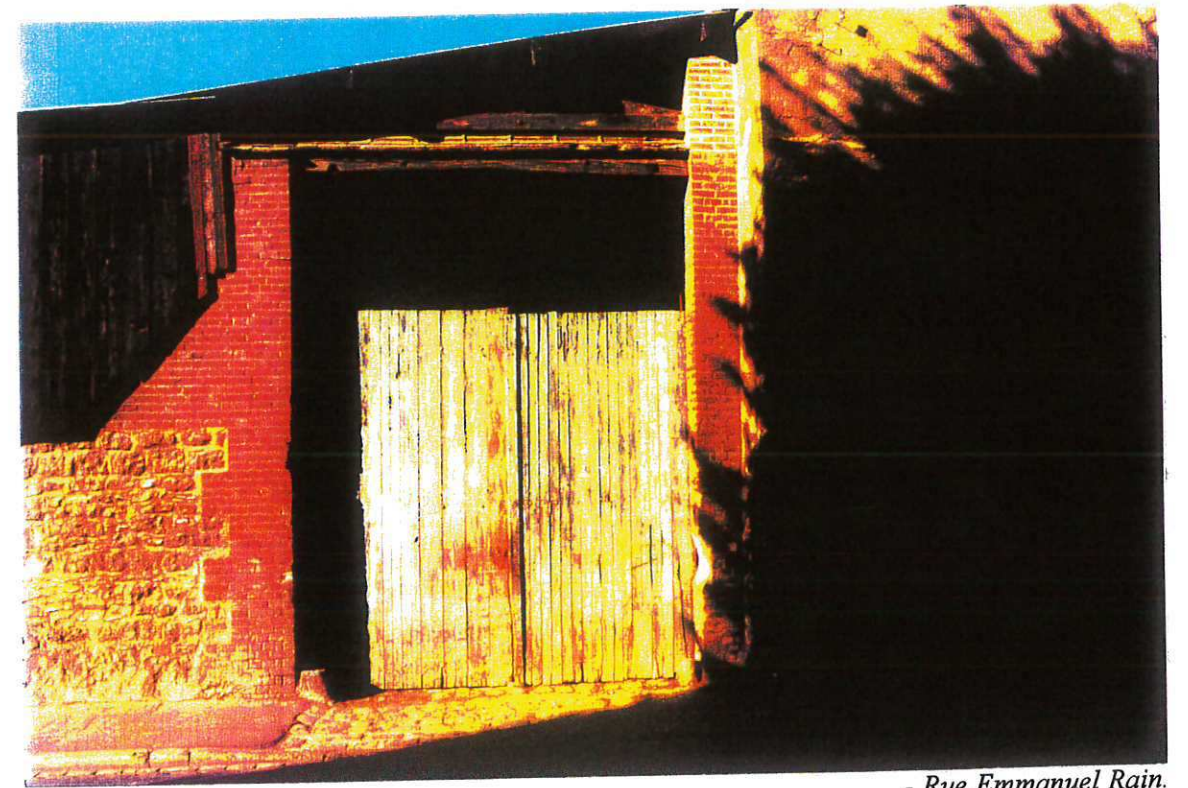
- Rue de l'Hôtel-Dieu.



- Rue Galande.



- Rue Galande.



- Rue Emmanuel Rain.



- Centre culturel Pierre Poiret à l'intérieur du parc d'Orgemont.



- Rue Camus.

L'HABITAT DE TYPE BOURGEOIS

(voir 3/ Document didactique).

La mécanisation de l'agriculture, l'embourgeoisement de la société, l'arrivée du chemin de fer et l'évolution des matériaux de constructions ont pour effet de transformer l'architecture dès la deuxième moitié du XIXème siècle.

De grosses maisons bourgeoises apparaissent alors, souvent résidences secondaires, qui s'identifient clairement dans le paysage rural de Gonesse.

Ces maisons sont implantées tantôt à l'alignement tantôt, pour les plus prestigieuses, en retrait.

Elles ont des volumes travaillés et une hauteur de R+1+C (rez-de-chaussée + un étage + comble).

Les matériaux rentrant dans la composition de ces habitations sont nombreux. La pierre de taille, le moellon, la brique, la céramique, le métal, le bois et l'enduit sont couramment employés.

A cette diversité de matériaux s'ajoute un soin apporté à la mise en œuvre, aux détails, à la décoration.

Les linteaux, les appuis et les entourages des fenêtres, les chaînes d'angles, les bandeaux et corniches et les souches des cheminées sont ouvragés.

Les portes d'entrées, décorées et variées, sont précédées d'un perron.

Les ouvertures sont plus hautes que larges et ont des volets métalliques ou en bois persiennés se repliant sur la façade ou sur les tableaux des baies.

Les garde-corps, en fonte moulée ou en fer forgé, sont fixés sur les tableaux des baies ou sur la façade.

Les maisons les plus prestigieuses ont une toiture brisée (dite aussi "à la Mansard") en ardoise et zinc. Les autres constructions, plus sobres ont des toitures à deux ou quatre pentes recouvertes de tuiles plates ou mécaniques.

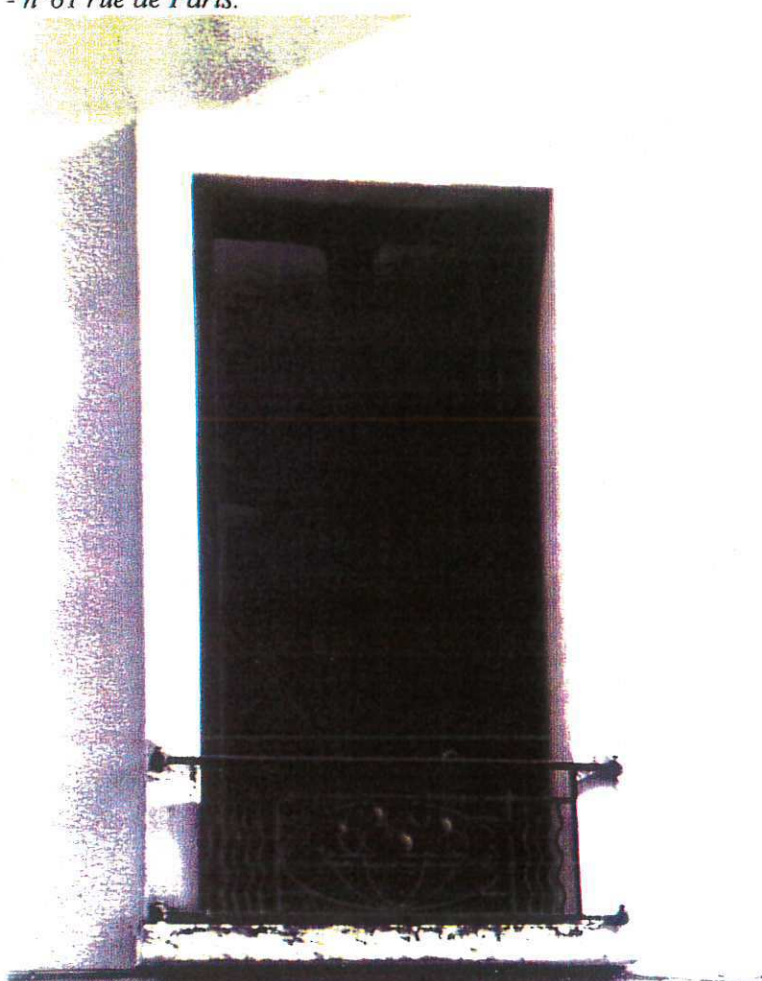
Les ouvertures sont sur les toits brisés, des lucarnes de brisis ou, des œils de bœufs, et sur les toitures à deux pentes des lucarnes à "fronton".



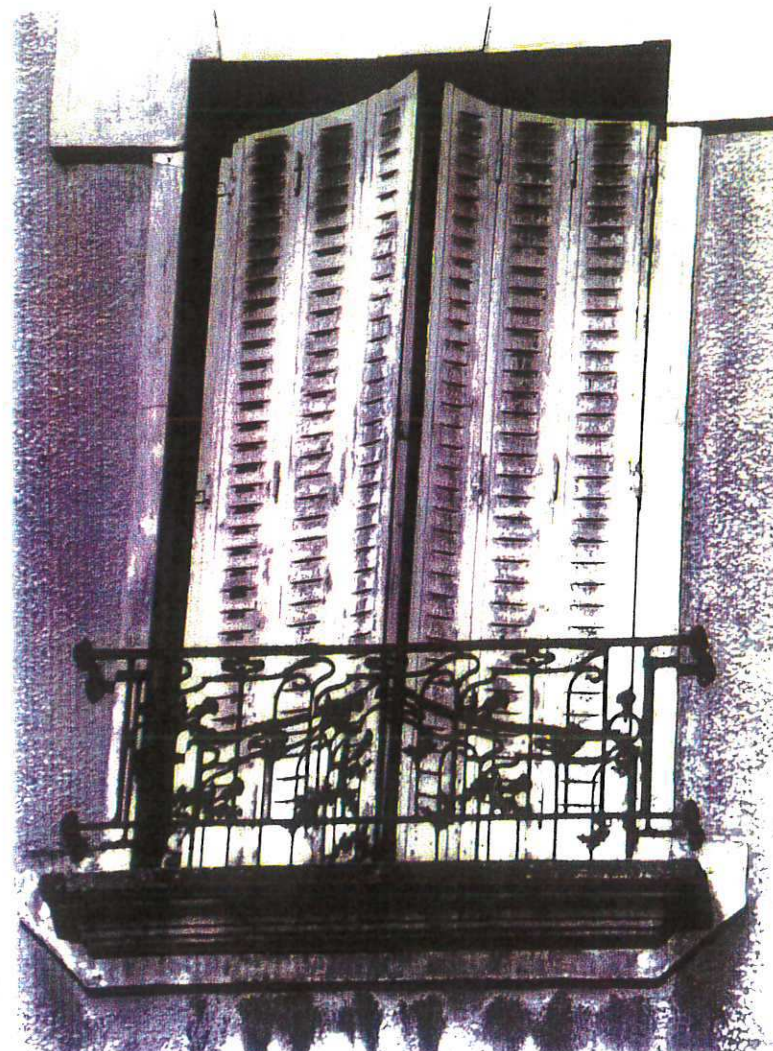
- n°61 rue de Paris.



- n° 39 rue du Général Leclerc.



- n°10 rue de l'Hôtel-Dieu.



- n°7 rue de Paris.



- n°74bis rue de Paris.

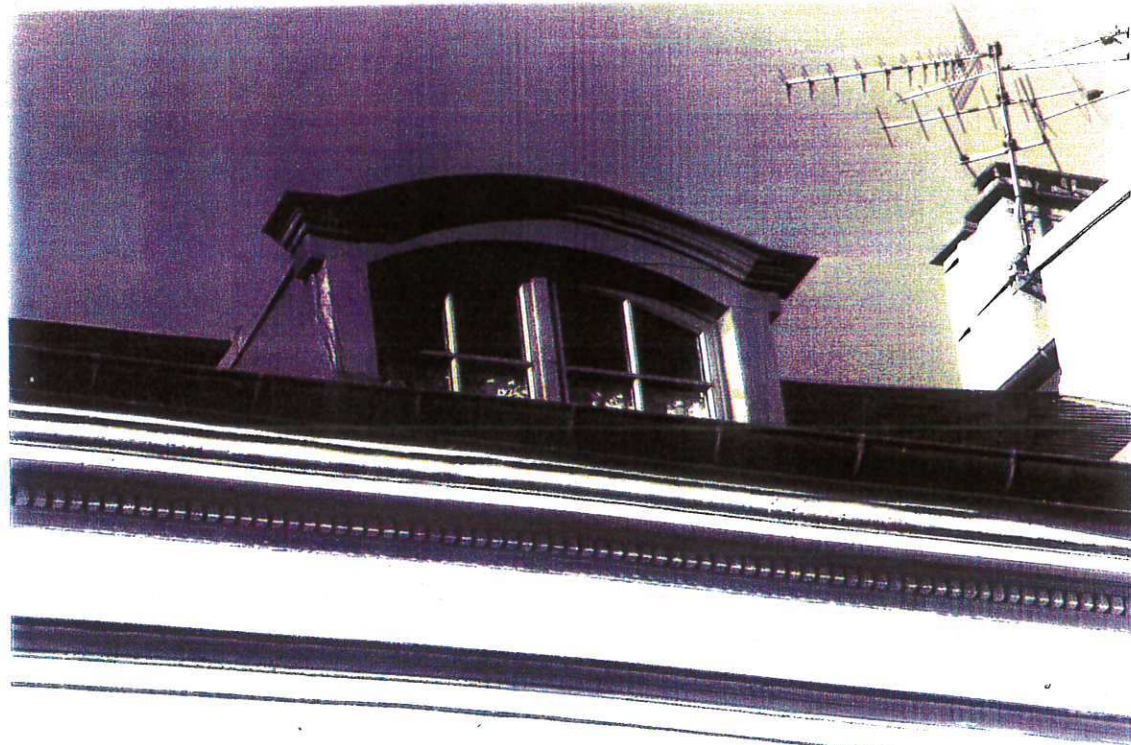


- n°5ter rue de Paris.



- n°21 rue de Paris.

LUCARNES RENCONTREES DANS L'HABITAT DE TYPE RURAL ET BOURGEOIS



- n°47 rue du Général Leclerc.



- n°83 rue de Paris.



- Rue de l'Hôtel-Dieu.



- n°16 rue de l'Hôtel-Dieu.

LES IMMEUBLES DITS "DE RAPPORTS"

(voir 3/ Document didactique).

L'augmentation de la population engendre, dès la fin du XIXème siècle, des constructions plus élevées que celles de type rural.

Cet habitat collectif de hauteur R+2+C (rez-de-chaussée + deux étages + comble), a des volumes simples organisés le long des voies.

Les façades sur rue sont décorées avec des modénatures tandis que les façades sur cour sont plus sobrement traitées.

Le matériau de base est le moellon enduit ou la brique. Les étages sont soulignés par des bandeaux en plâtre et les soubassements par de la pierre (moellon), de la brique ou par un traitement particulier de l'enduit.

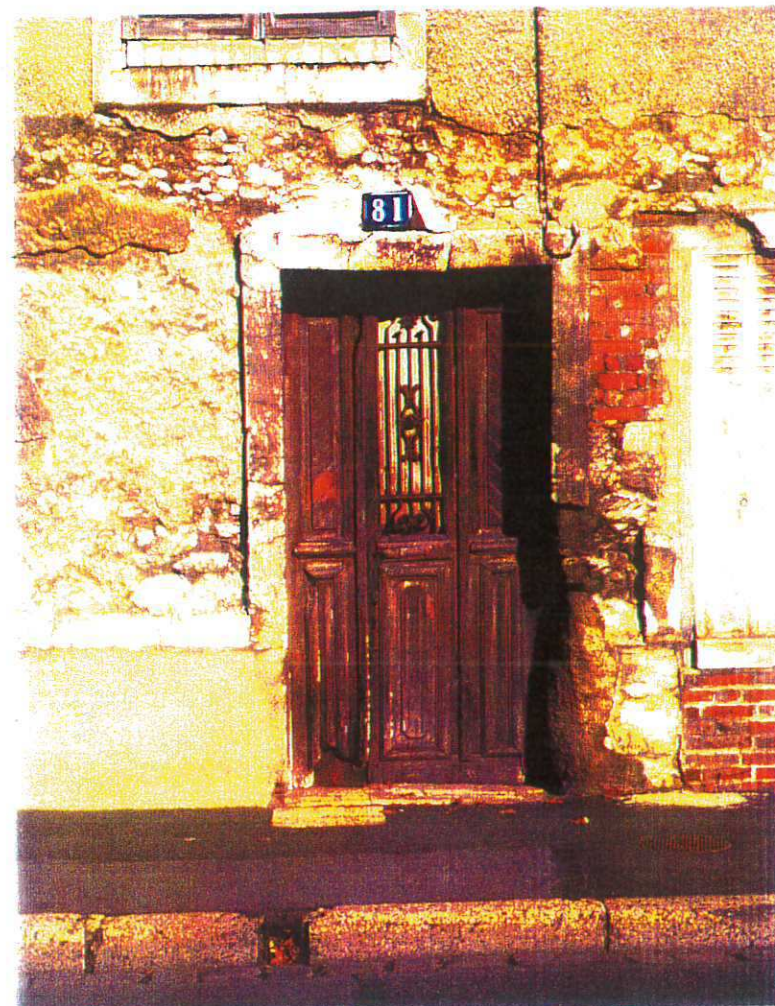
Les ouvertures ont des proportions verticales soulignées par une feuillure à volet. Les garde-corps sont en fonte moulée ou en fer forgé surmonté d'une lisse en bois.

Des volets en bois peint viennent clore les ouvertures. Au rez-de-chaussée, les volets sont pleins ou persiennés, en partie supérieure, alors qu'à l'étage ils sont entièrement persiennés.

D'une manière générale, les toitures sont à deux pentes parallèles à la rue. Leur inclinaison est comprise entre 35° et environ 45°. Ce type d'habitat n'a que très rarement des lucarnes en toiture.

Les souches de cheminée, de section rectangulaire, sont implantées près du faîtage et parfois sur le pignon.

QUELQUES PORTES D'ENTREES



- n°81 rue de Paris.



- n°7 rue Saint-Nicolas.



- n° 19 et 21 rue de Paris.



- n°11 rue du Général Leclerc.

1/ Rapport de présentation

Ces architectures que nous venons de décrire sont des types théoriques. Dans les faits, il apparaît qu'une multiplication de petites interventions réalisées sans soin ont altéré gravement le patrimoine architectural et urbain de Gonesse et ont modifié de façon importante les modèles de base.

Ces petites modifications auraient pu, presque, passer inaperçues si elles avaient été isolées mais, multipliées sur un ensemble, elles brouillent visuellement et appauvrissent l'image de la ville.

Un recensement systématique des constructions du centre ancien a permis de constater (voir document annexe "Architecture - Etat des lieux") que ces altérations du paysage urbain provenaient principalement:

- de surélévations ou de réalisation de chien-assis qui modifient les volumes des constructions;
- de transformation des proportions des ouvertures;
- du remplacement des garde-corps en ferronnerie ou en fonte par des éléments tubulaires de toutes sortes.
- de l'utilisation sur une même façade de garde-corps ou de volets de registres différents (formes, teintes, matériaux);
- de la suppression de volets en bois;
- de l'apparition de caissons de volets roulants en façade;
- de l'utilisation de matériaux étrangers au contexte bâti (linteaux en bois ailleurs qu'au-dessus des portes charretières, garde-corps réalisés avec des troncs d'arbres, placages en pierre, etc.);
- d'enduit ciment ou de teintes inappropriées;
- de transformation ou suppression de modénatures (par exemple, remplacement de bandeaux en plâtre, simples, bombés ou torsadés par des éléments en ciment à section rectangulaire).
- d'excroissances de façades sur le domaine public (balcons, bow-windows) que l'on rencontre sur des constructions récentes, rue Galande, et qui s'opposent à la planéité des façades de cette voie.

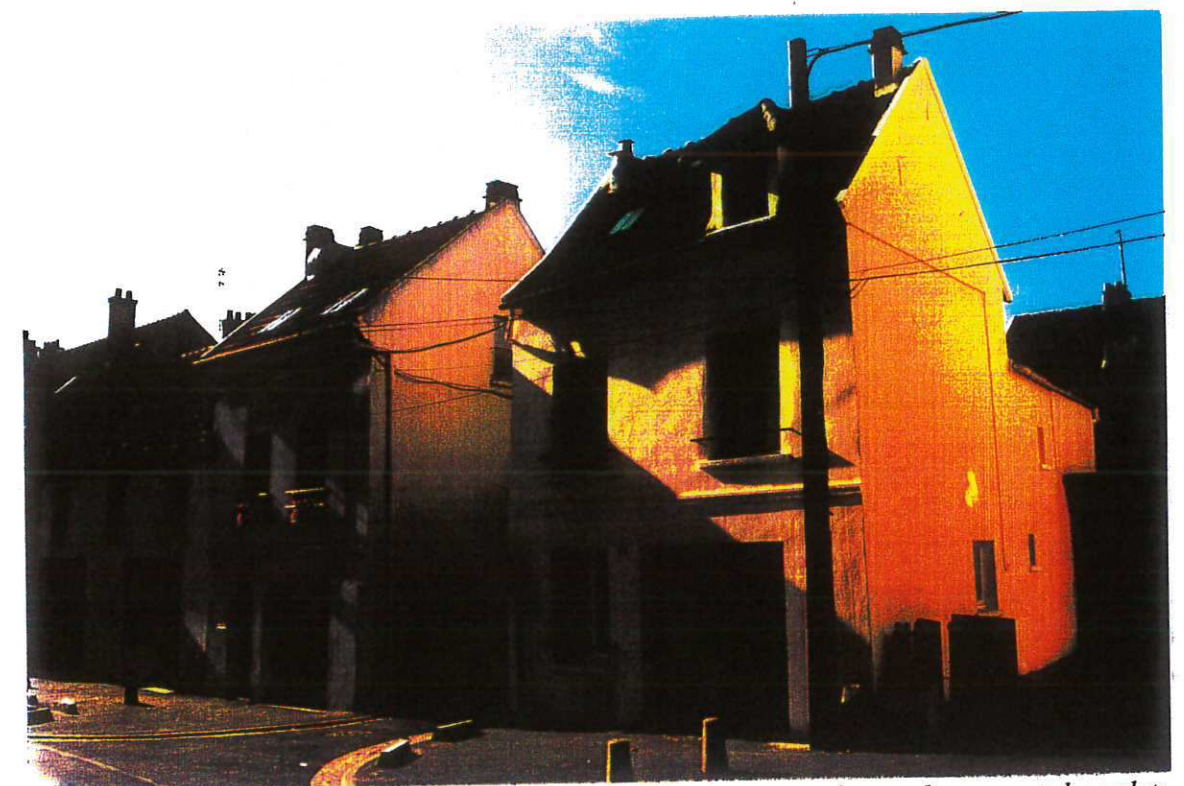
Il apparaît, d'après l'état des lieux que nous avons réalisé (voir document en annexe "Architecture - Etat des lieux"), que seulement 10,7 % des constructions incluses dans le recensement sont considérées comme satisfaisantes.

On rencontre des voies ne disposant d'aucune construction de ce type (rue Emmanuel Rain, rue Furmanek, rue Camus, rue de Savigny). D'autres voies, au contraire, ont des tronçons regroupant plusieurs bâtiments de qualité qui créent des séquences urbaines particulièrement riches (partie nord de la rue du Général Leclerc et partie ouest de la rue de Paris).

Environ 25,8 % des bâtiments recensés nous apparaissent à peu près corrects. Ce sont des constructions où, des modifications relativement modestes sont à apporter pour qu'elles changent de catégories et deviennent satisfaisantes. Ce sont aussi des réalisations plus récentes qui, sans être véritablement irréprochables, arrivent à s'intégrer dans la rue sans trop de dommage.

Enfin, plus de 63,5 % des bâtiments sont considérés comme incorrectes et portant atteinte au paysage urbain de Gonesse. Mais à l'intérieur de cette catégorie, plus de 57% des constructions, jugées incorrectes, ont une potentialité (parfois seulement le volume) et peuvent après une réhabilitation soignée devenir ou redevenir satisfaisante.

Ces constatations montrent que l'architecture du centre de Gonesse est très endommagée mais, malgré ces mauvais résultats, elle peut grâce à la Z.P.P.A.U.P. et à un travail pédagogique sur le terrain retrouver une cohérence et redonner à lire la qualité des lieux.



- n° 23 et 25 rue de l'Hôtel-Dieu - modification des ouvertures des garde-corps et des volets.



- n°52 rue Galande - transformation des ouvertures.



- n°18 rue Galande - transformation des ouvertures.



- n°18 rue Saint-Nicolas - transformation des ouvertures et de la modénature.



- n°15 rue de l'Hôtel-Dieu - une fenêtre avec des proportions horizontales.



- n°7 rue Galande - transformation du rez-de-chaussée.



- n°56 rue Galande - construction mal entretenue - enduit ciment.



- n°31 rue Galande - bow-windows et excroissance en toiture contrastant avec l'architecture du centre de Gonesse.



- n°3/5 rue Galande - balcons contrastant avec les façades plates du centre ville.



- n°69 rue Albert Drouhot.



- n°16 rue Saint-Nicolas.



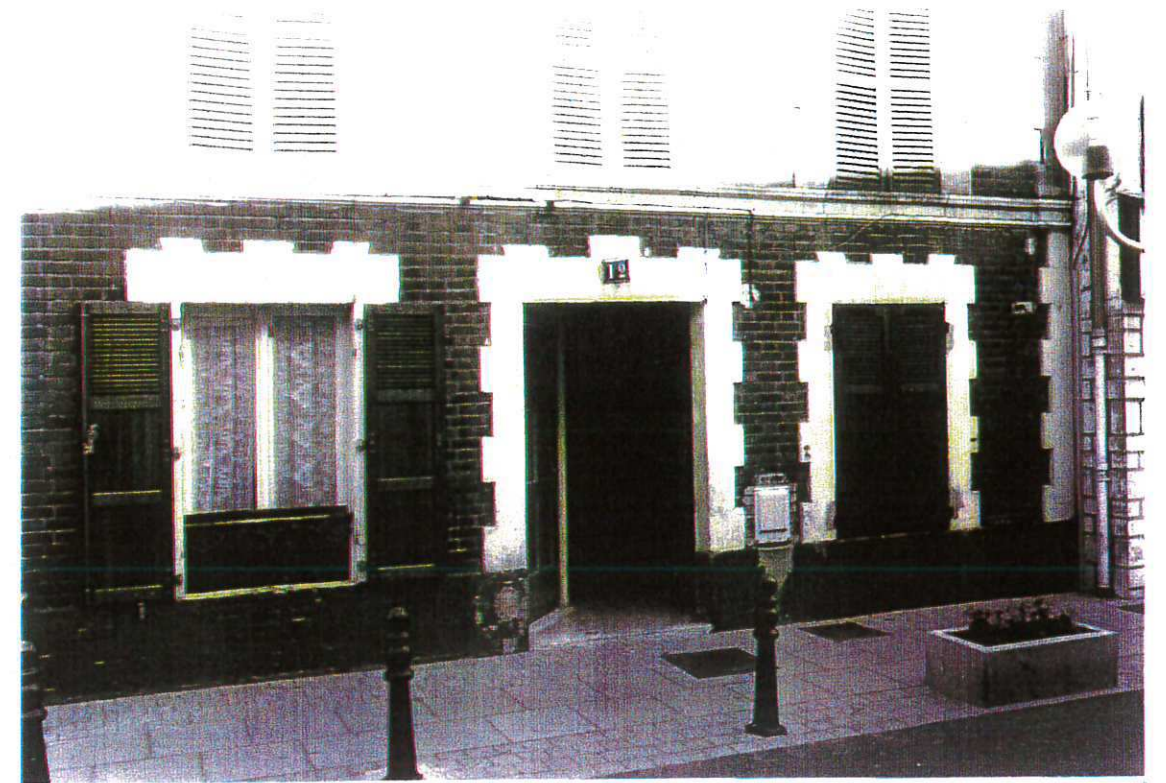
- n°10 rue d'Aulnay.



- n°8 rue d'Aulnay.



- n°17 et 19 rue Galande.



- n°12 rue du Général Leclerc - suppression de la porte d'entrée de l'immeuble.



- n°3 rue de la fontaine Saint-Pierre.



- n°6 rue d'Aulnay.



- n°56 rue de Galande.



- n°14/16 rue Emmanuel Rain - garde-corps de différents types et surélévation.



- n°48 rue de Paris - suppression des volets, transformation des ouvertures, garde-corps de piètre qualité.



- n°26 rue du Général Leclerc - garde-corps de différents types.



- n°24 rue Galande - garde-corps réalisés avec des branches d'arbres.



- n°12 rue Emmanuel Rain.



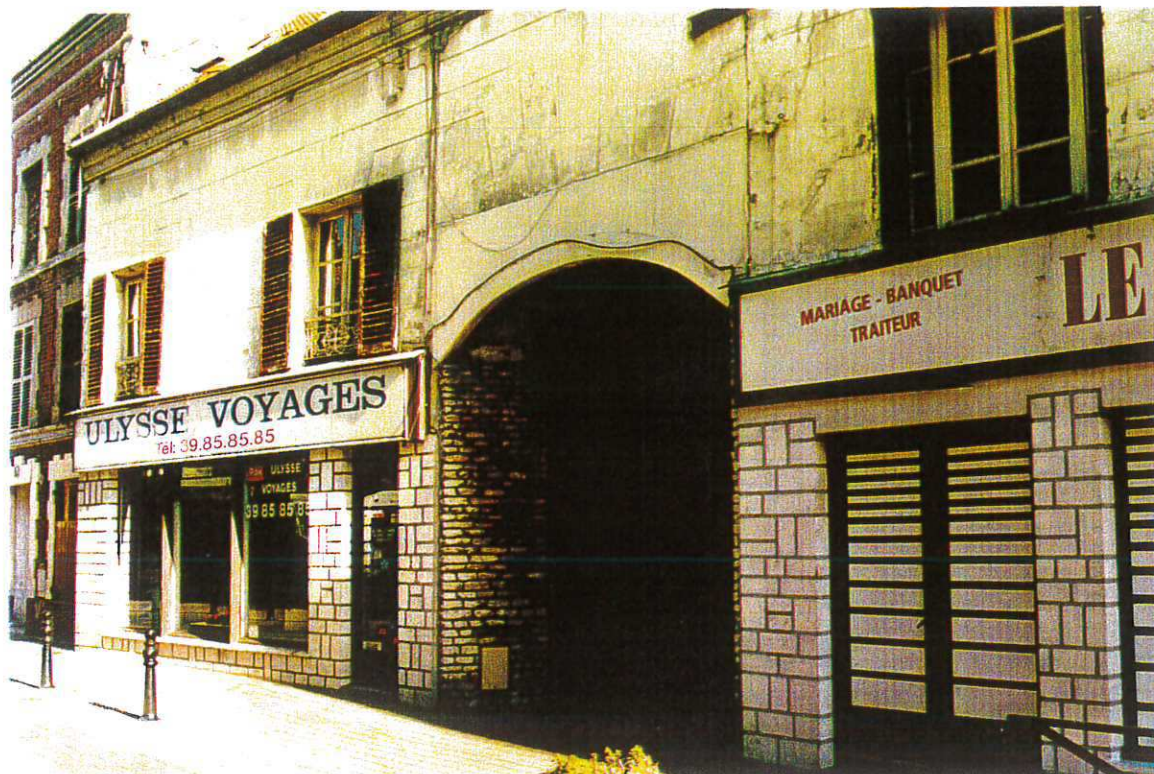
- n°45 rue Claret.



- n°2 rue Pierre Lorgnet.



- n°22 rue de Paris - lucarne surdimensionnée.



- n°8 rue du Général Leclerc.



- Rue de Paris.

LES DEVANTURES ET LES ENSEIGNES

(voir 3/ Document didactique).

Les devantures des commerces du centre ancien sont pour la plupart des devantures en applique, c'est à dire des devantures plaquées sur la structure du rez-de-chaussée. Réalisées avec des matériaux différents de ceux de l'immeuble, elles accentuent leur autonomie par des teintes et des matériaux qui contrastent avec la façade.

Les devantures des commerces sont pensées sans tenir compte des immeubles qui les reçoivent. Il n'y a pas un souci de composer avec la façade mais au contraire, de se singulariser.

On peut ainsi regretter que les parties basses des constructions soient remplacées par de grandes surfaces vitrées qui modifient le rapport au sol des édifices.

On peut aussi regretter que les bandeaux séparant le rez-de-chaussée de l'étage et délimitant ainsi l'espace réservé aux commerces, disparaissent derrière les devantures.

Les auvents et les stores sont utilisés principalement pour marquer les limites des commerces. Ils ont l'inconvénient d'être des excroissances opaques souvent support d'une signalétique voyante. La succession de ces dispositifs sur certains tronçons de voie, comme la rue de Paris, engendre un aspect inorganisé des rez-de-chaussées commerciaux. A ces excroissances en partie haute des devantures se cumulent de nombreux caissons renfermant les grilles de fermeture des magasins.

Le front bâti qui encadre l'espace public est scandé par les verticales des limites parcellaires. Ces lignes de mitoyenneté sont parfois rendues illisibles, aux étages inférieurs, par des devantures qui s'approprient les piédroits des immeubles. Ces transformations modifient visuellement la structure des immeubles et par la même le paysage de la rue.

A tous ces problèmes de composition s'ajoute la présence d'enseignes parallèles et perpendiculaires qui accentuent encore l'impression de confusion dégagée par les devantures.

Si l'on peut regretter les grandes dimensions des enseignes caissons parallèles, on est surtout étonné par l'accumulation dans les étages des immeubles d'enseignes perpendiculaires de natures contrastées (formes, sources lumineuses, implantations, couleurs).

Les nombreux fils électriques et téléphoniques qui envahissent les façades ne vont pas dans le sens d'une amélioration de la perception des voies commerçantes.



- n°3 et 5 rue de l'Hôtel-Dieu - enseigne perpendiculaire et enseigne caisson.



- n°47/49 rue de Paris - enseignes perpendiculaires dans les étages.



- n°59 rue de Paris - devantures ne tenant pas compte de l'architecture de l'immeuble
- auvent, couleur, absence de lecture du découpage parcellaire.



- Rue de Paris - la devanture de la banque ne tient pas compte du découpage parcellaire.



- Ruelle Braque.



- Rue d'Aulnay.

LES CLÔTURES

(voir 3/ Document didactique).

Les clôtures assurent la transition entre l'espace public de la rue et l'espace privé des parcelles.

Elles marquent la limite de propriété et constituent un élément qui associe les parcelles et les constructions les unes aux autres. Les clôtures lient les diverses composantes architecturales implantées à l'alignement.

Elles font partie du décor de la rue et participent pour beaucoup à son paysage, à son ambiance.

Les clôtures du centre ancien de Gonesse sont principalement composées de murs en maçonnerie de moellon ou de brique.

Des soubassements sont quelquefois marqués.

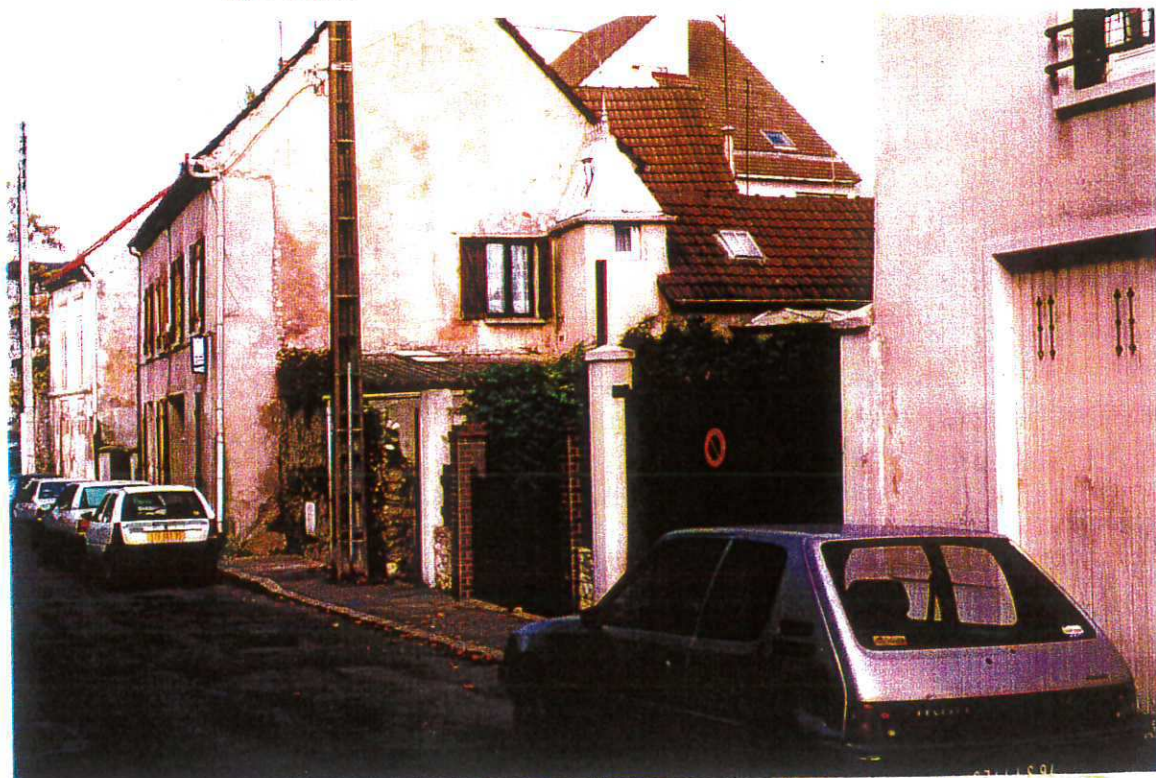
Ainsi on rencontre des murs de clôture réalisés avec des moellons apparents en partie basse surmontés de moellons totalement enduits. On trouve aussi des soubassements marqués par un enduit d'une teinte plus foncée, venant en surépaisseur par rapport à l'enduit de la partie supérieure.



- Rue Emmanuel Rain



- Rue Claret



- Rue Saint-Nicolas

La hauteur des murs est variable. D'environ un mètre pour les plus modestes, elle peut atteindre une hauteur d'étage (la hauteur du rez-de-chaussée de la construction qu'ils prolongent).

Les murs les plus hauts sont protégés par un chaperon en tuile plate ou en tuile mécanique. Certains murs plus récents disposent cependant de chaperon en béton.

Les piliers, encadrant les accès sont souvent en brique. Ces piliers sont couronnés par des chaperons en béton, en brique et quelquefois en pierre.

Les murs de clôture sont fréquemment le support de grilles métalliques avec un barreaudage vertical.

Les portes et portails sont d'un dessin simple et pour la plupart en métal de teinte foncée (vert, marron).

Dans des secteurs fortement plantés, les murs sont surmontés par des grillages de couleur verte.

A mesure que l'on s'éloigne du centre de Gonesse, l'apparition de maisons individuelles engendre une multiplication des types de clôtures.

Cette grande variété, des limites de l'espace public, altère la cohérence des lieux et, par la même, le paysage de la ville.

La pierre, est souvent utilisée saillante avec des contours fortement marqués par des joints creusés. Les matériaux de placage apparaissent (pierre, brique), les clôtures "catalogues" et l'utilisation du bois (portails, portillons, poteaux, traverses) se généralisent. Les structures préfabriquées (béton, métal) et les haies de thuyas complètent cet inventaire.

E / HIER ET AUJOURD'HUI.



CARTES POSTALES

Source: Collection de la Société Historique et d'Archéologie de Gonesse et du Pays de France.

- Place du 8 Mai 1945.

1/ Rapport de présentation

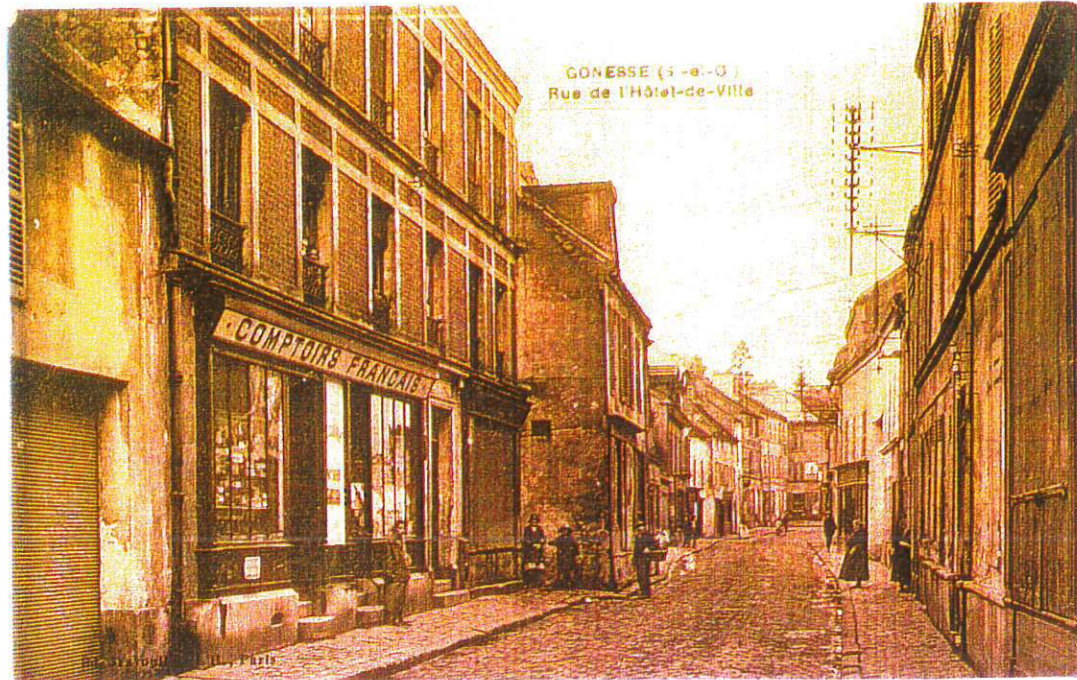


- Place du 8 Mai 1945.



- Rue du Général Leclerc.

1/ Rapport de présentation



- Rue du Général Leclerc.



- Rue du Général Leclerc.

I/ Rapport de présentation



- Rue de l'Hôtel-Dieu.



- Rue de l'Hôtel-Dieu.

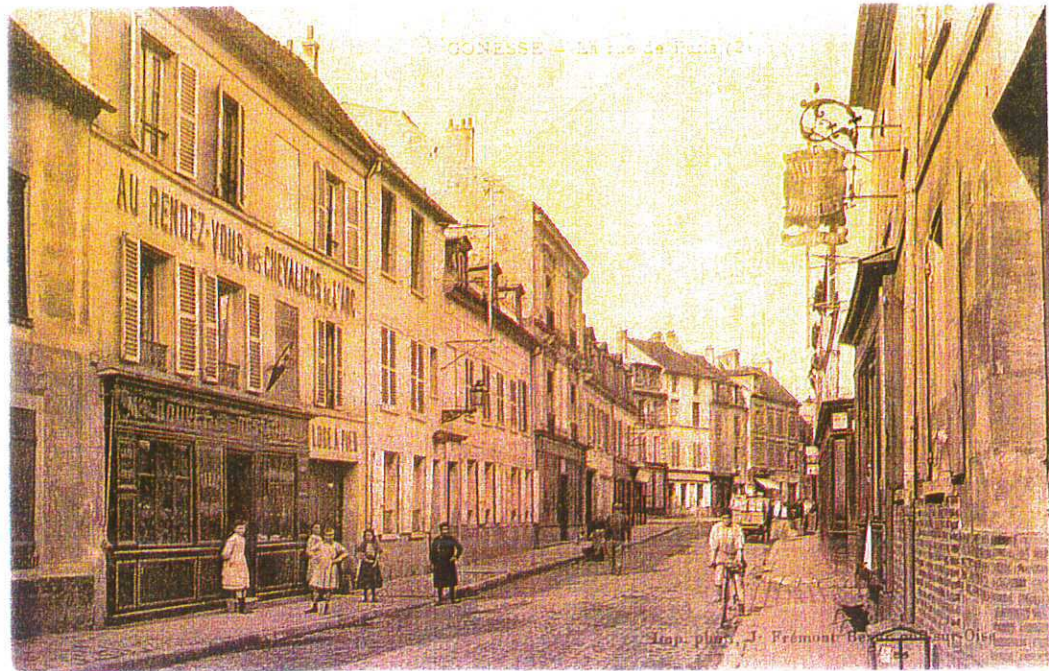
1/ Rapport de présentation



- Rue de Paris.

- Rue de Paris.

1/ Rapport de présentation



- Rue de Paris.



- Rue de Paris.

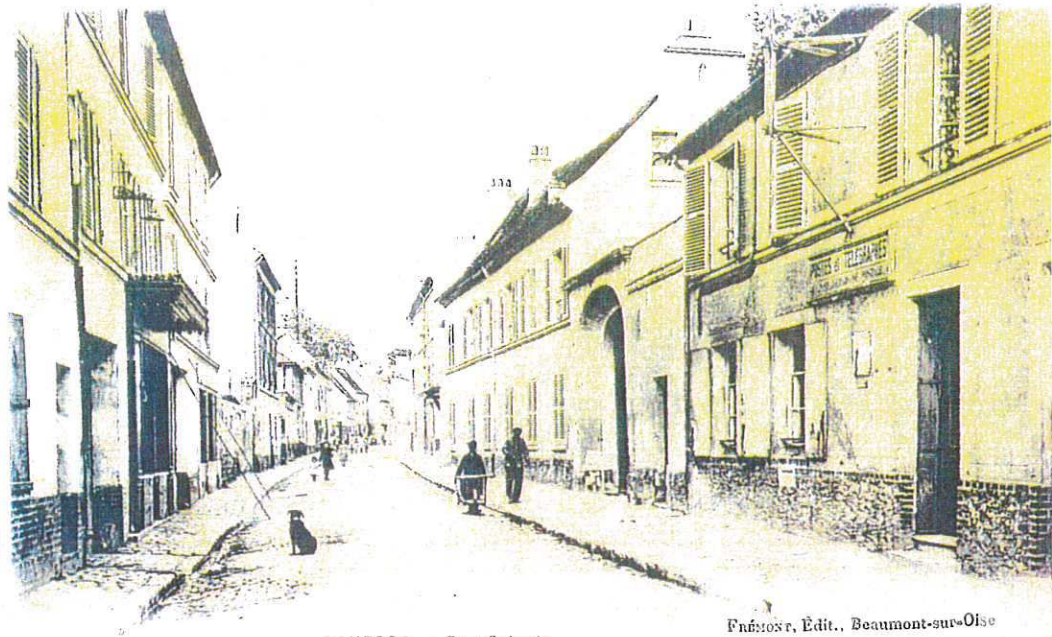


- Rue de Paris.



- Rue Galande.

I/ Rapport de présentation



GONESSE — Rue Galande

Frérot, Éd., Beaumont-sur-Oise



Gonesse (S.-O.) — Rue Galande



- Rue Galande.



- Rue Galande.

BIBLIOGRAPHIE

- **Chronique pour servir à l'histoire de Gonesse** - Sauvegarde de Gonesse - Les amis de Gonesse - Premier trimestre 1977.
- **L'église Saint-Pierre Saint-Paul de Gonesse** - D. Bontemps, D Foussard, M Foussard - Société d'histoire et d'archéologie de Gonesse et des Pays de France - 1981 -
- **Gonesse le terre et les hommes, des origines à la Révolution.** J.P. Blazy - Meaux 1982.
- **Entre ciel et terre, Aéroports de Paris.** Gérard Maoui et Nicolas Neiertz. Le cherche midi éditeur.
- **Le livre blanc de l'Ile-de-France.** DREIF - APUR - IAURIF - Janvier 1990.
- **Le pays de France en 1900** - J.P. Blazy et D. Guglielmetti.
- **ZPPAU du projet à la règle.** Service Technique de l'Urbanisme. Ministère de l'équipement, du Logement, et des transports. Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme. 1991.
- **Gonesse, Etude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.** PACT ARIM du Val d'Oise 1997.

ARTICLES

- **Vivre en Val-d'Oise n°1** - avril 1990 - Les 100 boulangers de Gonesse - J.P. Blazy.
- **Vivre en Val-d'Oise n°7** - avril-mai 1991 - L'hôpital de Gonesse du Moyen-Age à l'aube du 3ème millénaire - J.P. Blazy.
- **Vivre en Val-d'Oise n°41** - Gonesse et son patrimoine - Mifa Martin.
- **Le gonessien n°11** - D. Savineaux - Mars 1997.
- **Le gonessien n°14** - D. Savineaux - Juillet / Août 1997.